Quatre-vingt-huitième année. — N° 228. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 30 Septembre 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 56-971 du 28 septembre 1956 relatif à la date d'application de la loi n° 55-1083 du 7 août 1955 portant création de deux cours d'appel à Oran et à Constantine (p. 9278).

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative de discipline des magistrats du ministère public (p. 9278).

Arrêtés portant intégrations (administration pénitentiaire) (*suite et fin*) (p. 9279).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 29 septembre 1956 chargeant le ministre des affaires sociales de l'intérim du ministère des affaires étrangères (p. 9290).

Arrêtés portant nominations, réintégrations et attribution de fonctions (administration centrale et services extérieurs) (p. 9290).

Tableau d'avancement de grade et de classe, pour l'année 1955, des conseillers et secrétaires d'Orient et d'Europe orientale et *arrêté* portant promotions (p. 9291).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 28 septembre 1956 portant nomination de sous-préfets (p. 9291).

Décret du 29 septembre 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9291).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêté du 7 septembre 1956 portant institution d'une régie de recettes (p. 9291).

Arrêté portant nominations (secrétaires administratifs stagiaires de la marine) (p. 9292).

Liste des candidats admis au concours de recrutement des officiers d'administration et des adjoints des services (p. 9292).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-972 du 28 septembre 1956 portant règlement d'administration publique, complétant et modifiant le décret n° 54-167 du 16 février 1954 relatif au statut particulier des commissaires experts économiques (p. 9293).

Décret n° 56-973 du 28 septembre 1956 portant prorogation des dispositions des décrets nos 56-454 du 2 mai 1956 et 56-512 du 11 mai 1956 (p. 9294).

Décret n° 56-974 du 28 septembre 1956 portant suspension provisoire du droit de douane d'importation applicable aux oignons (p. 9294).

Décret n° 56-975 du 28 septembre 1956 portant suspension provisoire du droit de douane d'importation applicable aux aulx (p. 9294).

Décret n° 56-976 du 28 septembre 1956 portant suspension provisoire, dans la limite d'un contingent, des droits de douane d'importation applicables à l'huile d'olive brute, épurée ou raffinée (p. 9295).

Arrêté du 28 septembre 1956 relatif au contingent d'huile d'olive brute, épurée ou raffinée admissible en exonération du droit de douane d'importation jusqu'au 15 novembre 1956 (p. 9295).

Arrêté portant institution d'une régie d'avances près du service maritime des assurances de guerre (p. 9296).

Industrie et commerce.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines d'Alès (p. 9296).

Naturalisations, réintégrations et retraits de naturalisations (p. 9296).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 9305).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 9306).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 9306).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de légumes secs originaires et en provenance de Bulgarie (p. 9307).

AGRICULTURE

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations agricoles du Gard (p. 9307).

Avis relatif à l'extension des avenants n°s 2, 3 et 4 à la convention collective des entreprises paysagistes de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne (p. 9307).

Situation de l'institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun (juillet 1956) (p. 9307).

Annonces (p. 9308).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 56-971 du 28 septembre 1956 relatif à la date d'application de la loi n° 55-1083 du 7 août 1955 portant création de deux cours d'appel à Oran et à Constantine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, du ministre résidant en Algérie et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,

Vu la loi n° 55-1083 du 7 août 1955 portant création de deux cours d'appel à Oran et à Constantine, et notamment son article 1er;

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, et notamment son article 5;

Vu le décret n° 56-897 du 8 septembre 1956 fixant les modalités d'application de la loi n° 55-1083 du 7 août 1955 susvisée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La date prévue à l'article 1er, alinéa 3 de la loi susvisée du 7 août 1955 et à l'article 13 du décret susvisé du 8 septembre 1956 est reportée au 16 octobre 1956.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, le ministre résidant en Algérie et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Commission consultative de discipline des magistrats du ministère public.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les décrets des 5 juin 1934, 10 janvier 1935 et 31 octobre 1936 relatifs à la révocation des magistrats du ministère public;

Vu les arrêtés des 30 juin 1934, 29 janvier 1935 et 4 juin 1954,

Arrête:

Article unique. — Font partie de la commission consultative prévue par les textes susvisés, pour la période allant du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1957:

I. — Les membres de droit désignés par le décret modifié du 5 juin 1934.

II. — En qualité de membres désignés par le garde des sceaux conformément aux dispositions du décret modifié du 5 juin 1934:

Membre titulaire: M. de Robert, procureur général près la cour d'appel de Bordeaux;

Membre suppléant: M. Crepin-Leblond, procureur général près la cour d'appel d'Orléans;

Membre titulaire: M. Aubry, procureur de la République près le tribunal de première instance de Rouen;

Membre suppléant: M. Machet-Lamartinière, procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux.

III. — En qualité de membres élus, conformément aux dispositions des arrêtés du garde des sceaux en date des 30 juin 1934, 29 janvier 1935 et 4 juin 1954:

Avocats généraux près la cour d'appel de Paris.

Membre titulaire: M. Gerthoffer.
Membre suppléant: M. Legris.

Avocats généraux près les cours d'appel des départements.

Membre titulaire: M. Thepaut, avocat général près la cour d'appel d'Orléans.

Membre suppléant: M. Gary, avocat général près la cour d'appel d'Agen.

Substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris.

Membre titulaire: M. Boucheron.
Membre suppléant: M. Lecourtier.

Procureurs de la République près un tribunal de 1re classe.

Membre titulaire: M. du Colombier, procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille.

Membre suppléant: M. Malaval, procureur de la République près le tribunal de première instance de Corbeil.

Premiers substituts du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Membre titulaire: M. Seltensperger.
Membre suppléant: M. Fouquin.

M. A. C. J. ayant rang de 1er substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Membre titulaire: M. Hubert.
Membre suppléant: M. Noel.

Substituts du procureur général près les cours d'appel des départements.

Membre titulaire: M. Sirol, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Agen.

Membre suppléant: M. Rozan, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix.

Procureurs de la République près un tribunal de 2e classe.

Membre titulaire: M. Depierres, procureur de la République près le tribunal de première instance de Boulogne.

Membre suppléant: M. Costes, procureur de la République près le tribunal de première instance de Laval.

Substituts du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Membre titulaire: M. Robin.
Membre suppléant: M. Maynier.

M. A. C. J. ayant rang de substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Membre titulaire: M. Vergne.
Membre suppléant: M. Joubeel.

Substituts du procureur de la République près un tribunal de 1re ou de 2e classe.

Membre titulaire: M. More, procureur de la République près le tribunal de Wassy.

Membre suppléant: M. Saltet de Sablet d'Estières, substitut du procureur de la République près le tribunal de Versailles.

M. A. C. J. ayant rang de substitut du procureur de la République près un tribunal de 1re ou 2e classe.

Membre titulaire: M. Gaillac.

Membre suppléant: M. Amathieu.

Substituts du procureur de la République près un tribunal de 1re ou de 2e classe détachés à l'administration centrale du ministère de la justice.

Membre titulaire: M. Gaury

Membre suppléant: M. Marcombes.

Attachés titulaires au ministère de la justice.

Membre titulaire: M. Marcelli.

Membre suppléant: M. Dallant.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:

Le directeur du personnel et de la comptabilité,

L.-H. FÉNIÉ.

Administration pénitentiaire.

INTÉGRATIONS (*suite et fin*).

Par arrêté du 2 août 1956, sont intégrés, en qualité de surveillants stagiaires, nouveau corps:

A compter du 1er janvier 1956.

M. Devaud (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A compter du 16 janvier 1956.

M. Benard (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Béthune.

A compter du 30 mars 1956.

M. Aït Ouares Mohamed, nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

Mlle Bardon (Jacqueline), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

M. Barre (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Bernard (Jacques), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

M. Beuchey (André), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

M. Bor (Eugène), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Metz.

M. Boucher (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Poissy.

M. Bourgeat (Roger), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Valence.

M. Caillet (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.

M. Carret (André), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Fontevrault.

M. Cruet (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt d'Etampes.

M. Dedenon (Marcel), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire d'Oermingen.

M. Delannoy (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Dunkerque.

M. Delfini (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Delprat (Roger), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Mme Denoyer (Simone), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Doullens.

M. Donz (Georges), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre d'observation de Château-Thierry.

M. Drapier (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Clairvaux.

M. Eber (Albert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire d'Oermingen.

M. Escleyne (Camille), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Carpentras.

M. Florentin (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Remiremont.

M. Fremy (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

M. Genotal (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Lorient.

M. Grillon (Ernest), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Loos.

M. Hardiville (Marceau), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

M. Hardy (Paul), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Doullens.

M. Jammes (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Mauzac.

M. Julhan (Joseph), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt d'Aurillac.

M. Joubert (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Valence.

M. Jupille (Gilbert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale d'Ensisheim.

M. Lafitte (Frédéric), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Mont-de-Marsan.

M. Lahili Ammar ben Tahar, nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt d'Avignon.

M. Lebrun (Marcel), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Lisieux.

M. Le Foll (Robert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Caen.

M. Legoux (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre d'observation de Château-Thierry.

M. Lelievre (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Beaune.

M. Mailiot (Elie), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Clairvaux.

M. Martin (Raymond), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Mei (Toussaint), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison de correction de Versailles.

M. Molinet (Maurice), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Clairvaux.

M. Pantalacci (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Lyon.

M. Pelletier (Alfred), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Nîmes.

M. Peredes (Yves), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

M. Peyramaure (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Piet (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de la Santé.

Mlle Podeur (Josette), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

M. Poletti (Ange), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Beaune.

M. Riegel (Fernand), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Mulhouse.

M. Rochat (Joseph), nommé sruveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

M. Rose (Albert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Loos.

M. Roussel (Georges), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Pontoise.

M. Roussel (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Saget (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Thionville.

M. Salfati (Adolphe), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Lyon.

M. Thiebault (Louis), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Briey.

M. Toqueboeuf (Marcel), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

A compter du 1er avril 1956.

M. Battesti (Paul), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

A compter du 16 avril 1956.

M. Mellado (Antoine), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Plaideau (Maurice), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A compter du 24 avril 1956.

M. Arcis (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

M. Aupetit (Albert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Montbrison.

M. Bellot (Armand), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

M. Bibolet (Paul), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Lyon-Montluc.

M. Bigot (Gilbert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Rethel.

M. Bohn (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison de correction de Strasbourg.

M. Bonte (Marcel), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

M. Bonzom (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Melun.

M. Breton (Adrien), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

M. Cacciaguerra (Joseph), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre d'observation de Château-Thierry.

M. Chavalant (Maurice), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

M. Chapot (Raymond), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Christofani (Noël), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Combe-Deschaumes (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Loos.

M. Couderc (Maurice), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Châteauroux.

M. Cousin (Georges), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Loos.

M. David (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Clairvaux.

M. Demarest (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Clairvaux.

M. Duverger (André), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Fontevrault.

M. Etienne (Georges), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt du Havre.

M. Falvard (Georges), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

M. Falvard (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Faraud (Marius), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Lyon.

M. Ferstler (Charles), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire d'Oermingen.

M. Gervais (Albert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Grandjean (Alphonse), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Caen.

M. Guignaud (Fernand), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Hazard (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer.

M. Iung (René), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

M. Jones (John), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer.

M. Joubert (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Nancy.

M. Lagarde (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Mauzac.

Mme Lalle (Germaine), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Haguenau.

M. Lariviere (Léon), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Mauzac.

M. Leca (Félicien), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

M. Leclercq (Léonce), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Lefevre (Eugène), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.

M. Lelièvre (Marcel), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Caen.

M. Lemaitre (Paul), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Lemessager (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Rouen.

M. Lermoyer (Maurice), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

M. Leygnac (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Moulins.

M. Luigi (François), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Lyon.

M. Lux (Aloïse), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

M. Menigaud (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Poissy.

M. Metois (Marcel), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Nicouleaud (Valère), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Nouvel (Raymond), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

M. Ohland (Lucien), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Clairvaux.

M. Orsoni (Antoine), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Nimes.

M. Papin (Claude), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Parisse (Eugène), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Beauvais.

M. Pautard (André), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Poissy.

M. Poirier (André), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Fontevrault.

M. Remigereau (Norbert), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Beaune.

M. Richard (Maurice), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la prison des Baumettes à Marseille.

M. Rieg (Georges), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Mulhouse.

M. Rouille (Marius), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Caen.

M. Sauly (Charles), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Nimes.

M. Simon (Georges), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, aux prisons de Fresnes.

M. Souillart (Paul), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt d'Arras.

M. Strausseisen (Christian), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

M. Thiebaut (Antoine), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

M. Thuillier (François), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Valenciennes.

M. Urrustoy (Jean), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt d'Amiens.

M. Wattebled (Henri), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

M. Wehry (Louis), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale Ney à Toul.

A compter du 2 mai 1956.

M. Leblond (Charles), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison centrale de Loos.

A dater du 8 mai 1956.

M. Gouraud (Pierre), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A compter du 22 mai 1956.

M. Pasquini (Joseph), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Carpentras.

A compter du 24 mai 1956.

M. Fratani (Antoine), nommé surveillant stagiaire, ancien cadre, à la maison d'arrêt de Grasse.

Par arrêté du 2 août 1956, sont intégrées, à compter du 1er janvier 1956, dans le nouveau corps des surveillantes:

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois 18 jours: Mme Albertini (Claire), surveillante de 3e classe, à compter du 13 août 1954, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 28 jours: Mme Alexis (Clémentine), surveillante de 3e classe, à compter du 3 août 1953 aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois: Mme Amichaud (Simone), surveillante de 2e classe, à compter du 1er septembre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 8 jours: Mlle Andre (Jeanne), surveillante de 2e classe, à compter du 23 décembre 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois: Mme Athimon (Juliette), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juin 1953, à la maison d'arrêt de Caen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 3 jours: Mme Aubry (Hermine), surveillante de 3e classe, à compter du 28 février 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois: Mme Aucher (Renée), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juin 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois 23 jours: Mlle Avagot (Anna), surveillante de 3e classe, à compter du 8 janvier 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 6 jours: Mlle Baehl (Madeleine), surveillante de 3e classe, à compter du 25 juin 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 25 jours: Mme Baltet (Madeleine), surveillante de 3e classe, à compter du 6 octobre 1954, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 27 jours: Mme Baron (Yvonne), surveillante de 2e classe, à compter du 4 décembre 1955, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois: Mme Baronnet (Yvonne), surveillante de 1re classe, à compter du 1er novembre 1953 à la maison d'arrêt de Bordeaux.

En qualité de surveillante stagiaire, nouveau corps, avec une ancienneté de 12 jours: Mme Barthel (Anne), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, par arrêté du 19 décembre 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 24 jours: Mme Barthel (Marcelle), surveillante de 3e classe, à compter du 7 février 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette. Mme Barthel est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 7 février 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 4 mois 22 jours: Mlle Bartoli (Séraphine), surveillante de 2e classe, à compter du 9 août 1955, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois: Mme Bas (Léonie), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juillet 1954, à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 20 jours: Mme Baudry (Yvonne), surveillante de 2e classe, à compter du 11 octobre 1955, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (art. 56): Mme Beche (Michelle), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954 à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 7 mois 9 jours: Mme Belloeil (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 22 mai 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

En qualité de surveillante stagiaire, nouveau corps, avec une ancienneté de 4 mois 23 jours: Mlle Berger (Yolande), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, par arrêté du 8 août 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 24 jours: Mme Bernard (Laure), surveillante de 3e classe, à comper du 7 février 1954, à la maison centrale de Caen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 8 mois 7 jours: Mme Berneau (Suzanne), surveillante de 3e classe, à compter du 24 avril 1954, à la maison centrale de Doullens.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 8 mois 22 jours: Mme Berthet (Jeanne), surveillante de 3e classe, à compter du 9 avril 1955, à la maison de correction de Lyon.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 3 mois 10 jours: Mme Berthier (Idène), surveillante de 2e classe, à compter du 21 septembre 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 mois 6 jours: Mme Besse (Elise), surveillante de 3e classe, à compter du 25 septembre 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois: Mme Besson (Yvonne), surveillante de 3e classe, à compter du 1er avril 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 10 ans 5 mois 26 jours: Mlle Beziaud (Germaine), surveillante de 1re classe, à compter du 5 juillet 1945, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 6 mois: Mme Bigeyre (Maria), surveillante de 2e classe, à compter du 1er juillet 1953, à la maison d'arrêt de Pau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 8 mois 24 jours: Mme Boitel (Marie), surveillante de 1re classe, à compter du 7 avril 1952, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 5 mois 24 jours: Mme Bonnal (Odette), surveillante de 1re classe, à compter du 7 juillet 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 8 mois 11 jours: Mme Bonnel (Reine), surveillante de 2e classe, à compter du 20 avril 1955, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 19 jours: Mme Borderie (Euphroisine), surveillante de 3e classe, à compter du 12 décembre 1953, aux prisons de Fresnes.

En qualité de surveillante stagiaire, nouveau corps, avec une ancienneté de 4 mois 23 jours: Mlle Bosset (Marie), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, par arrêté du 8 août 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 jours: Mme Bouhadjer (Denise), surveillante de 1re classe, à compter du 27 décembre 1953, aux prisons de Fresnes,

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 9 mois 2 jours: Mlle Boulanger (Rosalie), surveillante de 4e classe, à compter du 29 mars 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette. Mlle Boulanger est, en outre, élevée au 5e échelon, à compter du 29 mars 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 18 jours: Mme Boulidas (Jeanne), surveillante de 3e classe, à compter du 13 décembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 21 jours: Mme Bourcier (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 10 octobre 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 8 ans 8 mois 18 jours: Mme Boutier (Marie), surveillante de 1re classe, à compter du 13 avril 1947, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 5 mois 26 jours: Mme Bouvry (Eliane), surveillante de 3e classe, à compter du 5 juillet 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mlle Brame (Marie-Thérèse), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 6 jours: Mme Bresson (Bernadette), surveillante de 3e classe, à compter du 25 mars 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 6 ans 8 mois 15 jours: Mme Brocart (Georgette), surveillante de 1re classe, à compter du 16 avril 1949, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 9 mois 28 jours: Mme Brun (Jacqueline), surveillante de 3e classe, à compter du 3 mars 1953, à la maison d'arrêt de Loos. Mme Brun est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 3 mars 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois 29 jours: Mme Brunet (Jeanine), surveillante de 2e classe, à compter du 2 juin 1954, à la maison centrale d'Eysses

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 7 mois 9 jours: Mme Buisson (Armande), surveillante de 2e classe, à compter du 22 mai 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 4 jours: Mme veuve Bun (Jeanne), surveillante de 2e classe, à compter du 27 décembre 1955, à la maison d'arrêt de Pau.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mlle Cambounet (Christiane), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite Roquette.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 1 an 26 jours: Mme Capou (Elise), surveillante de 4e classe, à compter du 5 décembre 1954, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 2e échelon, sans ancienneté (article 56): Mme veuve Carle (Valérie), surveillante de 6e classe, à compter du 5 janvier 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 27 jours: Mme Carnier (Solange), surveillante de 3e classe, à compter du 4 juillet 1953, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 6 ans 8 mois 21 jours: Mme Carrasquet (Blanche)), surveillante de 1re classe, à compter du 10 avril 1949, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 6 ans 11 mois 15 jours: Mme Casanova (Marie), surveillante de 1re classe, à compter du 16 janvier 1949, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 2e echelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mlle Cazenaves (Monique), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite Roquette.

Au 3e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 23 jours: Mme Chaillet (Jacqueline), surveillante de 5e classe, à compter du 8 octobre 1955, à la maison centrale de Melun.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 16 jours: Mlle Chambon (Elise), surveillante de 2e classe, à compter du 15 juillet 1953, à la maison centrale de Nîmes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 25 jours: Mme Chambon (Eugénie), surveillante de 2e classe, à compter du 6 août 1953, à la maison d'arrêt de la Petite Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois: Mlle Chambon (Louise), surveillante de 3e classe, à compter du 1er septembre 1953, à la maison de correction de Lyon.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 26 jours: Mme Champeau (Lucienne), surveillante de 2e classe, à compter du 5 juillet 1953, à la maison centrale de Doullens.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois 23 jours: Mme Chapelain (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 8 novembre 1953, à la maison d'arrêt de la Petite Roquette.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 18 jours: Mme Chapiteau (Anna), surveillante de 4e classe, à compter du 13 septembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois: Mlle Charron (Mathilde), surveillante de 2e classe, à compter du 1er novembre 1954, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 15 jours: Mme Chauvel (Germaine), surveillante de 2e classe, à compter du 16 octobre 1955, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 5 mois: Mme Chenevoy (Adrienne), surveillante de 3e classe, à compter du 1er août 1954, à la maison de correction de Lyon.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 15 jours: Mme Cheruet (Anna), surveillante de 2e classe, à compter du 16 octobre 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 8 ans 11 mois 8 jours: Mme. Cheyrou (Marthe), surveillante de 1re classe, à compter du 23 janvier 1947, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois 4 jours: Mme Chiarelli (Mizaella), surveillante de 3e classe, à compter du 27 juin 1954, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 15 jours: Mme Choquet (Raymonde), surveillante de 3e classe, à compter du 16 décembre 1954, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 23 jours: Mme Colombani (Yvonne), surveillante de 2e classe, à compter du 8 mars 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 6 mois: Mme Cordier (Georgette), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juillet 1955, à la maison centrale Ney à Toul.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 22 jours: Mme Cordier (Jeanne), surveillante de 2e classe, à compter du 9 juillet 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 7 ans 3 mois 11 jours: Mme Corre (Louise), surveillante de 1re classe, à compter du 20 septembre 1948, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois 20 jours: Mme Cosquer (Aurélie), surveillante de 3e classe, à compter du 11 janvier 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 2 jours (art. 56): Mlle Cossenet (Simone), surveillante de 6e classe, à compter du 29 mars 1954, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois 3 jours: Mme Coudron (Fernande), surveillante de 3e classe, à compter du 28 mai 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois 6 jours: Mme Courade (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 25 août 1954, à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 mois 16 jours: Mme Courselaud (Yvonne), surveillante de 3e classe, à compter du 15 septembre 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 16 jours: Mme Coutin (Odette), surveillante de 3e classe, à compter du 15 novembre 1954, à la maison centrale de Doullens.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 4 mois 11 jours: Mme veuve Crine (Pierrette), surveillante de 2e classe, à compter du 20 août 1955, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois 14 jours: Mme Cupillard (Marguerite), surveillante de 2e classe, à compter du 17 novembre 1953, à la maison de correction de Lyon.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 8 mois 10 jours: Mme Dalan (Madeleine), surveillante de 3e classe, à compter du 21 avril 1953, à la maison de correction de Lyon. Mme Dalan est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 21 avril 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois 3 jours: Mme Dauleux (Maria), surveillante de 3e classe, à compter du 28 mai 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois: Mme David (Yolande), surveillante de 3e classe, à compter du 1er septembre 1952, à la maison d'arrêt de Loos. (exclue temporairement de ses fonctions pour une période 6 mois). Mme David est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 1er mars 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois: Mme De Bakker (Raymonde), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juillet 1954, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 8 ans 6 mois 4 jours: Mme Degeilh (Lucie), surveillante de 1re classe, à compter du 27 juin 1947, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 15 jours: Mme Delbreil (Milga), surveillante de 3e classe, à compter du 16 novembre 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 9 mois: Mlle Delmas (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 1er avril 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 6 jours: Mme Demont (Diana), surveillante de 3e classe, à compter du 25 août 1953, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans: Mme Dengremont (Claire), surveillante de 3e classe, à compter du 1er janvier 1954, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 20 jours: Mlle Deniau (Renée), surveillante de 3e classe, à compter du 11 mai 1953, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 8 ans 9 mois 27 jours: Mme Derchue (Louise), surveillante de 1re classe, à compter du 4 mars 1947, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 16 jours: Mme Deroullers (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 15 novembre 1954, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois 17 jours: Mme Desvaux (Renée), surveillante de 2e classe, à compter du 14 mai 1954, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (art. 56): Mlle Develay (Monique), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois: Mme Devisi (Raymonde), surveillante de 2e classe, à compter du 1er novembre 1953, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 5 mois 18 jours: Mme Diconne (Madeleine), surveillante de 2e classe, à compter du 13 juillet 1955, à la maison d'arrêt de Lyon.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois: Mme Doillon (Geneviève), surveillante de 4e classe, à compter du 31 janvier 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette. Mme Doillon est, en outre, élevée au 5e échelon, à compter du 31 janvier 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 3 mois 20 jours: Mme Doncarli (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 11 septembre 1955, à la maison d'arrêt de Saint-Etienne.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 5 mois 26 jours: Mme Doncarli (Marguerite), surveillante de 2e classe, à compter du 5 juillet 1955, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 mois 20 jours: Mme Drean (Valentine), surveillante de 1re classe, à compter du 11 septembre 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois: Mme Drecq (Marguerite), surveillante de 2e classe, à compter du 1er mars 1954, à la maison d'arrêt de Douai.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 26 jours: Mme Ducourret (Berthe), surveillante de 3e classe, à compter du 5 septembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 8 jours: Mme Dugues (Edith), surveillante de 2e classe, à compter du 23 juin 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 5 mois: Mme Duguy (Raymonde), surveillante de 3e classe, à compter du 1er août 1954, à la maison de correction de Lyon.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 7 ans 6 mois 15 jours: Mme Dumas (Marguerite), surveillante de 1re classe, à compter du 16 juin 1948, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 9 ans 6 mois 23 jours: Mlle Dupe (Marie), surveillante de 1re classe, à compter du 8 juin 1946, à la maison centrale de Doullens.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 10 ans 1 mois: Mlle Duprat (Anne), surveillante de 1re classe, à compter du 1er décembre 1945, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 9 ans 2 mois: Mme Durant (Félicité), surveillante de 1re classe, à compter du 1er août 1946, à la maison centrale de Haguenau (placée en position de disponibilité pour une période de trois mois).

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 9 mois: Mlle Duval (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 1er avril 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois: Mme Fabrègues (Thérèse), surveillante de 1re classe, à compter du 1er juin 1954, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 27 jours: Mme Faivre (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 4 juin 1955, aux prisons de Mulhouse.

(Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 jours: Mme Faucher (Philomène), surveillante de 3e classe, à compter du 26 décembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 16 jours: Mme Fayet (Berthe), surveillante de 4e classe, à compter du 15 mars 1954, au centre pénitentiaire d'Œrmingen.

En qualité de surveillante stagiaire (nouveau corps), avec une ancienneté de 4 mois 23 jours: Mlle Fejean (Marie-Yvonne), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, par arrêté du 8 août 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 29 jours: Mme Ferrière (Mireille), surveillante de 2e classe, à compter du 2 mars 1955, à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 4 ans 7 mois: Mlle Fontaine (Emilienne), surveillante de 1re classe, à compter du 1er juin 1951, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 5 mois: Mme Fontanarosa (Antoinette), surveillante de 3e classe, à compter du 1er août 1955, à la maison de correction de Lyon.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 27 jours: Mme Forest (Rosette), surveillante de 3e classe, à compter du 4 décembre 1953, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 15 jours: Mme Foubert (Germaine), surveillante de 2e classe, à compter du 16 novembre 1955, à la maison d'arrêt de Caen.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 17 jours: Mme Fouquerolle (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 14 décembre 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 23 jours: Mme Foudrinier (Marcelle), surveillante de 3e classe, à compter du 8 février 1954, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 27 jours: Mme Fournil (Juliette), surveillante de 1re classe, à compter du 4 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois 25 jours: Mlle Fourot (Gisèle), surveillante de 2e classe, à compter du 6 octobre 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 6 ans 8 mois 26 jours: Mme François (Marthe), surveillante de 1re classe, à compter du 5 avril 1949, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 12 jours: Mme Frenzel (Rose), surveillante de 2e classe, à compter du 19 décembre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois 18 jours: Mme Frich (Paulette), surveillante de 3e classe, à compter du 13 août 1954, à la maison centrale Ney à Toul.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 9 jours: Mme Froissard (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 22 novembre 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 4 jours: Mme Galbrun (Henriette), surveillante de 1re classe, à compter du 27 décembre 1955, à la maison d'arrêt de la Petite Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 23 jours: Mme Gardarin (Andrée), surveillante de 3e classe, à compter du 8 mai 1953, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 14 jours: Mme Garel (Marthe), surveillante de 3e classe, à compter du 1er février 1952, à la maison centrale de Haguenau (placée en position de disponibilité à compter du 15 décembre 1953).

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 4 jours: Mme Garnier (Louisette), surveillante de 3e classe, à compter du 27 novembre 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (art. 56), Mme Gaudin (Francine), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 16 jours: Mme Gauthier (Léontine), surveillante de 3e classe, à compter du 15 décembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 jours: Mme Gehin (Lucie), surveillante de 2e classe, à compter du 27 décembre 1953, à la maison d'arrêt de Nancy.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 11 jours: Mme Gendronneau (Andréa), surveillante de 2e classe, à compter du 20 décembre 1955, à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 18 jours: Mme Geoffroy (Lucie), surveillante de 2e classe, à compter du 13 mars 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois: Mme Geoffroy (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 1er février 1954, à la maison de correction de Lyon.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 25 jours: Mme Georges (Jannie), surveillante de 3e classe, à compter du 6 mai 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 29 jours: Mme Gilles (Noémie), surveillante de 3e classe, à compter du 2 février 1954, à la maison centrale de Doullens.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois 3 jours: Mme Godier (Jeanne), surveillante de 3e classe, à compter du 28 mai 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 8 jours: Mme Gramont (Juliette), surveillante de 2e classe, à compter du 23 juin 1955, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 5 jours: Mme veuve Grard (Lucienne), surveillante de 3e classe, à compter du 26 mars 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois 13 jours: Mlle Grimaldi (Marie), surveillante de 4e classe, à compter du 18 octobre 1953, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 5 mois 14 jours: Mme veuve Guesdon (Hélène), surveillante de 3e classe, à compter du 17 juillet 1955, à la maison centrale de Doullens.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois 10 jours: Mme Guichard (Anna), surveillante de 3e classe, à compter du 21 novembre 1953, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois 6 jours: Mme Guillamet (Yvonne), surveillante de 3e classe, à compter du 25 mai 1954, à la direction de la circonscription pénitentiaire de Rennes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 4 ans 7 mois 15 jours: Mlle Guillaume (Aimée), surveillante de 1re classe, à compter du 16 mai 1951, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 18 ans 6 mois: Mlle Guillaume (Jeanne), surveillante de 1re classe, à compter du 1er juillet 1937, à la maison de correction de Lyon.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 5 jours: Mme Guillet (Antoinette), surveillante de 3e classe, à compter du 26 juillet 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois: Mme Guilloux (Raymonde), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juillet 1954, à la maison d'arrêt de Nancy.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois: Mme Guin (Pauline), surveillante de 3e classe, à compter du 1er février 1954, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois: Mme Guiraud (Marguerite), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juillet 1954, à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 13 jours: Mme Haas (Muguette), surveillante de 3e classe, à compter du 18 septembre 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 mois: Mme Haberey (Jacqueline), surveillante de 3e classe, à compter du 1er octobre 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 11 jours: Mme Hamelin (Ernestine), surveillante de 3e classe, à compter du 20 juillet 1953, à la maison centrale de Caen.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois: Mme Hohmann (Eugénie), surveillante de 2e classe, à compter du 1er novembre 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 8 mois: Mme Huet (Yvonne), surveillante de 2e classe, à compter du 1er mai 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mme Jacquet (Juliette), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 7 mois 11 jours: Mme Jamet (Lucienne), surveillante de 2e classe, à compter du 20 mai 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 11 jours: Mme veuve Jourdain (Henriette), surveillante de 1re classe, à compter du 20 novembre 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 18 jours: Mlle Jugeon (Yvonne), surveillante de 4e classe, à compter du 13 février 1953, à la maison centrale de Haguenau. Mlle Jugeon est, en outre, élevée au 5e échelon, à compter du 13 février 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois: Mlle Juventy (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 1er novembre 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 8 mois 24 jours: Mme Lablanche (Blandine), surveillante de 3e classe, à compter du 10 juillet 1953, à la maison centrale de Haguenau (placée en position de disponibilite à compter du 4 avril 1955).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 14 ans 3 mois 14 jours: Mme veuve Laclie (Marie), surveillante de 1re classe, à compter du 17 septembre 1941, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 29 jours: Mme Lacoste (Marguerite), surveillante de 3e classe, à compter du 2 octobre 1954, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 5 ans 11 mois 24 jours: Mme Laffitte (Charlotte), surveillante de 1re classe, à compter du 7 janvier 1950, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 28 jours: Mlle Lagrange (Madeleine), surveillante de 3e classe, à compter du 3 décembre 1955, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 5 jours: Mme Laisne (Françoise), surveillante de 3e classe, à compter du 26 novembre 1954, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 10 mois 15 jours: Mme Laurent (Geneviève), surveillante de 2e classe, à compter du 16 février 1955, à la maison d'arrêt de Saint-Etienne.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois 13 jours: Mlle Laurent (Jeanne), surveillante de 3e classe, à compter du 18 janvier 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 jours: Mlle Le Blanc (Adèle), surveillante de 1re classe, à compter du 22 décembre 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 11 mois: Mme Leblanc (Maria), surveillante de 3e classe, à compter du 1er février 1955, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 jours: Mme Lebreton (Jeanne), surveillante de 1re classe, à compter du 22 décembre 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mme Lechapt (Simone), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 7 mois 10 jours: Mme Legras (Marguerite), surveillante de 2e classe, à compter du 21 mai 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois 15 jours: Mme Le Mée (Lucienne), surveillante de 3e classe, à compter du 16 janvier 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette. Mme Le Mée est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 16 janvier 1956.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois 15 jours: Mme Lendormy (Amélie), surveillante de 1re classe, à compter du 16 janvier 1953, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois 22 jours: Mme Le Port (Raymonde), surveillante de 3e classe, à compter du 9 juin 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

En qualité de stagiaire (nouveau corps), avec une ancienneté de 4 mois 23 jours: Mme Lerosier (Claude), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, par arrêté du 8 août 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 9 mois 29 jours: Mme Lerousseau (Elisabeth), surveillante de 2e classe, à compter du 2 mars 1953, à la maison d'arrêt de Saint-Etienne. Mme Lerousseau est, en outre, élevée au 7e échelon, à compter du 2 mars 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois 7 jours: Mme Leroyer (Denise), surveillante de 3e classe, à compter du 24 janvier 1953, à la maison d'arrêt de Caen. Mme Leroyer est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 24 janvier 1956.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 24 jours: Mme Leroyer (Madeleine), surveillante de 1re classe, à compter du 7 février 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 2 mois 14 jours: Mme Le Sollier (Olga), surveillante de 1re classe, à compter du 17 octobre 1952, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 19 jours: Mme Lesse (Louise), surveillante de 3e classe, à compter du 2 décembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 24 jours: Mme Lestrie (Jeanne), surveillante de 3e classe, à compter du 7 février 1953, à la maison d'arrêt de Toulouse. Mme Lestrie est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 7 février 1956.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 29 jours: Mme Lhermite (Blanche), surveillante de 6e classe, à compter du 2 février 1953, à la maison d'arrêt de la Santé. Mme Lhermite est, en outre, élevée au 3e échelon, à compter du 2 février 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 5 mois: Mlle L'Huissier (Bernadette), surveillante de 2e classe, à compter du 1er août 1954, à la maison centrale de Doullens.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 8 ans 3 mois 23 jours: Mme Lidonne (Denise), surveillante de 1re classe, à compter du 8 septembre 1947, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 4 mois 15 jours: Mme Loisoff (Marie), surveillante de 1re classe, à compter du 16 août 1952, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 12 ans, 11 mois 16 jours: Mme Loizeau (Irène), surveillante de 1re classe, à compter du 15 janvier 1943, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 11 mois 7 jours: Mme Louis (Raymonde), surveillante de 2e classe, à compter du 24 janvier 1955, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 4 jours: Mme Lourme (Hélène), surveillante de 2e classe, à compter du 27 août 1953, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 mois 21 jours: Mme Lucchini (Sébastienne), surveillante de 3e classe, à compter du 10 septembre 1954, à la maison d'arrêt de Lyon.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 10 ans 5 mois 14 jours: Mme Lusson (Estelle), surveillante de 1re classe, à compter du 17 juillet 1945, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 25 jours: Mme Macquaire (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 6 décembre 1955, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 8 mois: Mme Malet (Germaine), surveillante de 3e classe, à compter du 1er mai 1955, à la maison centrale d'Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 28 jours: Mme Manzac (Andrée), surveillante de 3e classe, à compter du 3 mai 1953, à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 15 ans 5 mois 10 jours: Mme Marcille (Germaine), surveillante de 1re classe, à compter du 21 juillet 1940, à la maison centrale de Rennes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois 23 jours: Mme Marsaudon (Marthe), surveillante de 3e classe, à compter du 8 janvier 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

En qualité de surveillante stagiaire (nouveau corps), avec une ancienneté de 4 mois 23 jours: Mme Martin (Jacqueline), nommée surveillante stagiaire, ancien cadre, par arrêté du 8 août 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 24 jours: Mme Massonnet (Georgette), surveillante de 3e classe, à compter du 7 mars 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 5 mois 24 jours: Mlle Mathieu (Jeanne), surveillante de 2e classe, à compter du 7 juillet 1955, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois: Mme Maurizi (Colette), surveillante de 3e classe, à compter du 1er février 1953, au centre pénitentiaire d'Ecrouves. Mme Maurizi est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 1er février 1956.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 15 jours: Mme Mauzagol (Paulette), surveillante de 4e classe, à compter du 16 mai 1953, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 5 jours: Mme Mayali (Marie-Louise), surveillante de 3e classe, à compter du 26 août 1953, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 7 ans 8 mois 20 jours: Mlle Meigne (Rosalie), surveillante de 1re classe, à compter du 11 avril 1948, à la maison centrale d'Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois 26 jours: Mlle Menec (Lucie), surveillante de 1re classe, à compter du 5 octobre 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois: Mme Mercier (Albertine), surveillante de 2e classe, à compter du 1er novembre 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 jours: Mme Mercier (Berthe), surveillante de 2e classe, à compter du 28 décembre 1954, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 5 mois: Mlle Meric (Simone), surveillante de 3e classe, à compter du 1er août 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 8 mois 14 jours: Mme Merlaud (Irène), surveillante de 1re classe, à compter du 17 avril 1953, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois: Mme Merle (Pauline), surveillante de 1re classe, à compter du 1er septembre 1953, à la direction régionale de Rennes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 10 mois 8 jours: Mme Merre (Renée), surveillante de 3e classe, à compter du 1er janvier 1953, à la maison centrale de Haguenau (placée en position de disponibilité à compter du 9 novembre 1953).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois: Mme Meurdefaim (Marcelle), surveillante de 1re classe, à compter du 1er mars 1954, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 3 jours: Mme Meynot (Gilberte), surveillante de 4e classe, à compter du 20 juillet 1943, à la maison centrale de Poissy (placée en position de disponibilité pour une période de 10 ans 8 mois 8 jours).

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 7 mois 9 jours: Mme Michel (Yvette), surveillante de 2e classe, à compter du 22 mai 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 10 jours: Mme Millon (Marguerite), surveillante de 3e classe, à compter du 21 février 1953, à la maison d'arrêt de Caen. Mme Millon est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 21 février 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 5 mois 20 jours: Mme Minconi (Pauline), surveillante de 3e classe, à compter du 11 juillet 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 8 mois 22 jours: Mlle Misslin (Marie), surveillante de 4e classe, à compter du 9 avril 1953, à la maison centrale de Haguenau. Mlle Misslin est, en outre, élevée au 5e échelon, à compter du 9 avril 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an: Mme Molinier (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 1er janvier 1955, à la maison de correction de Lyon.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 10 mois: Mme Mollet (Paulette), surveillante de 3e classe, à compter du 1er mars 1955, aux prisons de Fresnes.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mme Monteil (Lucie), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 12 jours: Mme Montesquieu (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 19 septembre 1953, à la maison d'arrêt de Pau.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 9 jours: Mme veuve Morel (Yvonne), surveillante de 2e classe, à compter du 22 août 1953, à la maison centrale de Haguenau.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 4 jours: Mlle Mur (Elisabeth), surveillante de 2e classe, à compter du 27 décembre 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 3 mois: Mlle Mureau (Yvette), surveillante de 2e classe, à compter du 1er octobre 1955, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 8 ans 11 mois 8 jours: Mme Nagorny (Andrée), surveillante de 1re classe, à compter du 23 janvier 1947, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 9 ans 4 mois 20 jours: Mlle Nicod (Odile), surveillante de 1re classe, à compter du 11 août 1946, à la maison de correction de Lyon.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 5 jours: Mme Nicolaï (Madeleine), surveillante de 2e classe, à compter du 26 juin 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 7 mois 21 jours: Mlle Oliva (Pauline), surveillante de 3e classe, à compter du 10 mai 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois: Mme Olive (Blanche), surveillante de 1re classe, à compter du 1er juillet 1954, à la maison d'arrêt de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois 12 jours: Mme Pages (Fernande), surveillante de 3e classe, à compter du 19 novembre 1953, à la maison d'arrêt de Pau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 9 ans: Mme Panelle (Adèle), surveillante de 1re classe, à compter du 1er janvier 1947, à la maison d'arrêt de Cayenne (Guyane).

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois 9 jours: Mme Paolini (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 22 janvier 1953, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille. Mme Paolini est, en outre, élevée au 6e échelon, à compter du 22 janvier 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 7 jours: Mme Pautard (Madeleine), surveillante de 2e classe, à compter du 24 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 9 jours: Mme Penciolelli (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 22 mai 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 12 jours: Mme veuve Peridy (Suzanne), surveillante de 3e classe, à compter du 19 février 1954, à la maison d'arrêt de Pau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 4 mois 6 jours: Mme Periguey (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 25 août 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 15 jours: Mme Peyrat (Adrienne), surveillante de 2e classe, à compter du 16 novembre 1955, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 8 mois 16 jours: Mme Peyrault (Germaine), surveillante de 3e classe, à compter du 15 avril 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 7 ans 3 mois 1 jour: Mme Peze (Elise), surveillante de 1re classe, à compter du 30 septembre 1948, à la maison de correction de Lyon.

En qualité de surveillante stagiaire (nouveau corps) avec une ancienneté de 4 mois 23 jours: Mlle Pigallet (Claude), surveillante stagiaire, ancien cadre par arrêté du 8 août 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 18 ans: Mlle Pigeon (Toussainte), surveillante de 1re classe, à compter du 1er janvier 1938, à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 4 ans 8 mois 7 jours: Mme veuve Ploquin (Ernestine), surveillante de 1re classe, à compter du 24 avril 1951, à la maison centrale d'Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois 15 jours: Mlle Portier (Josette), surveillante de 3e classe, à compter du 16 janvier 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 8 jours: Mme Portier (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 23 mai 1953, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 5 jours: Mme veuve Poulard (Yvette), surveillante de 2e classe, à compter du 26 novembre 1955, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an: Mlle Pouy (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 1er janvier 1955, à la maison centrale de Poissy.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans: Mme Puydupin (Yvonne), surveillante de 1re classe, à compter du 1er janvier 1954, à la maison d'arrêt de Caen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 19 jours: Mme Raynal (Georgette), surveillante de 3e classe, à compter du 12 mars 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 18 jours: Mme Raynaud (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 13 septembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 25 jours: Mme Remy (Lucie), surveillante de 2e classe, à compter du 6 novembre 1954, à la maison d'arrêt de Nancy.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois: Mme Ressier (Jeanne), surveillante de 4e classe, à compter du 1er septembre 1953, au centre pénitentiaire de Mauzac.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois 11 jours: Mme Rimbaud (Paulette), surveillante de 3e classe, à compter du 20 novembre 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 10 mois 6 jours: Mme Rivault (Simone), surveillante de 1re classe, à compter du 25 février 1955, à la maison centrale de Loos.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois 24 jours: Mme Roche (Blanche), surveillante de 3e classe, à compter du 7 août 1954, à la maison centrale de Clairvaux.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois 11 jours: Mme Roques (Nathalie), surveillante de 3e classe, à compter du 20 août 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mme Roy (Micheline), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 9 mois 10 jours: Mme Sadonnet (Marie), surveillante de 2e classe, à compter du 21 mars 1953, à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne. Mme Sadonnet est, en outre, élevée au 7e échelon, à compter du 21 mars 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 6 mois 11 jours: Mme Salag (Solange), surveillante de 2e classe, à compter du 20 juin 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 27 jours: Mme Samaran (Irmène), surveillante de 2e classe, à compter du 4 décembre 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 5 mois 15 jours: Mme Sanglerat (Yvonne), surveillante de 3e classe, à compter du 16 juillet 1954, à la maison de correction de Lyon.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 4 mois 17 jours: Mme Saucisse (Marie), surveillante de 1re classe, à compter du 14 août 1952, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 8 ans 11 mois 8 jours: Mme Sauve (Hélène), surveillante de 1re classe, à compter du 23 janvier 1947, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 7 jours: Mme Schaaf (Elfriede), surveillante de 4e classe, à compter du 24 février 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 6 ans 8 mois 25 jours: Mme Schaeffer (Marguerite), surveillante de 1re classe, à compter du 6 avril 1949, à la maison centrale de Haguenau.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 10 ans 1 mois: Mme Schœnenberger (Cécile), surveillante de 1re classe, à compter du 1er décembre 1945, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois: Mlle Schwartz (Marguerite), surveillante de 2e classe, à compter du 1er février 1953, à la maison centrale de Haguenau. Mlle Schwartz est, en outre, élevée au 7e échelon, à compter du 1er février 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 23 jours: Mme Schwartzentruber (Berthe), surveillante de 2e classe, à compter du 8 novembre 1955, à la maison d'arrêt de Nancy.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 23 jours: Mme Sede (Amanda), surveillante de 3e classe, à compter du 8 août 1953, à la maison d'arrêt de Douai.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 23 jours: Mlle Series (Juliette), surveillante de 3e classe, à compter du 8 octobre 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 mois 11 jours: Mme Simeon (Gabrielle), surveillante de 3e classe, à compter du 20 septembre 1954, à la maison d'arrêt de Rouen.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 26 jours: Mme Stievenard (Gisèle), surveillante de 3e classe, à compter du 5 mars 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 11 mois 10 jours: Mme veuve Tavernier (Louise), surveillante de 2e classe, à compter du 21 janvier 1955, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 15 jours: Mme Terrien (Bérengère), surveillante de 2e classe, à compter du 16 novembre 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 7 mois: Mme Theaudin (Victorine), surveillante de 3e classe, à compter du 1er juin 1954, à la maison centrale de Haguenau.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 4 jours: Mme Thibaut (Marthe), surveillante de 3e classe, à compter du 27 juin 1955, à la maison d'arrêt de Douai.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois 10 jours: Mme Tibert (Camille), surveillante de 3e classe, à compter du 21 août 1954, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 11 jours: Mme Tison (Isabelle), surveillante de 3e classe, à compter du 20 juillet 1953, à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 jour: Mme Vabre (Rachel), surveillante de 2e classe, à compter du 30 décembre 1955, à la maison de correction de Lyon.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 17 jours (article 56): Mlle Valette (Léoncie), surveillante de 6e classe, à compter du 14 octobre 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 5 jours: Mme Veillard (Renée), surveillante de 3e classe, à compter du 26 novembre 1954, aux prisons de Fresnes.

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 6 ans 6 mois 3 jours: Mlle Versini (Françoise), surveillante de 1re classe, à compter du 28 juin 1949, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 25 jours: Mme Vincensini (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 6 juin 1955, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 5 mois 11 jours: Mme Vincent (Irène), surveillante de 2e classe, à compter du 20 juillet 1955, à la maison centrale de Melun.

Au 2e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 2 jours (article 56): Mlle Voisard (Raymonde), surveillante de 6e classe, à compter du 29 mars 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 3 mois: Mme Walter (Marie), surveillante de 3e classe, à compter du 1er octobre 1955, à la maison centrale de Haguenau.

Par arrêté du 2 août 1956:

Sont intégrées, à compter du 1er janvier 1956, dans le nouveau corps des surveillantes de petit effectif:

Au 3e échelon, Mme Abt (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juillet 1949, à la maison d'arrêt de Strasbourg.

Au 3e échelon: Mme Arnau (Olga), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 21 juillet 1945, à la maison d'arrêt de Besançon.

Au 2e échelon: Mme Arnaud (Lucie), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 1er janvier 1953, à la maison centrale de Poissy. Mme Arnaud est, en outre, élevée au 3e échelon, à compter du 1er janvier 1956.

Au 3e échelon: Mme Authier (Irène), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 septembre 1951, à la maison d'arrêt de Bourges.

Au 3e échelon: Mme Bagarry (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er février 1951, à la maison d'arrêt de Nice.

Au 1er échelon: Mme Ball (Berthe), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 6 novembre 1954, à la maison d'arrêt de Sarreguemines.

Au 3e échelon: Mme Bargeau (Pauline), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 23 février 1950, à la maison d'arrêt d'Orléans.

Au 3e échelon: Mme Bazile (Léonie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 novembre 1952, à la maison d'arrêt de Saint-Malo.

Au 3e échelon: Mme Becoulet (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er octobre 1949, à la maison d'arrêt de Lure.

Au 3e échelon: Mme Belly (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 5 juillet 1951, à la maison d'arrêt de Nîmes.

Au 2e échelon: Mme Benesy (Jeanne), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 9 avril 1954, à la maison d'arrêt de Montbrison.

Au 3e échelon: Mme Benoit (Elisa), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 22 juin 1950, à la maison d'arrêt de Dijon.

Au 3e échelon: Mme Bernard (Germaine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er septembre 1949, à la maison d'arrêt de Tarbes.

Au 3e échelon: Mme Bessière (Anne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mai 1950, à la maison d'arrêt de Montpellier.

Au 3e échelon: Mme Beuf (Berthe), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 novembre 1949, à la maison centrale de Nîmes.

Au 3e échelon: Mme Bichet (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 novembre 1952, à la maison d'arrêt de Verdun.

Au 3e échelon: Mme Bizard (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 18 décembre 1948, à la maison d'arrêt de Périgueux.

Au 3e échelon: Mme Boittiaux (Clémence), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 23 décembre 1948, à la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer.

Au 3e échelon: Mme Bonamy (Simone), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 5 décembre 1950, à la maison centrale de Clairvaux.

Au 3e échelon: Mme Bondoux (Berthe), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 8 juillet 1951, à la maison d'arrêt de Cusset.

Au 2e échelon: Mme Boucherie ((Antoinette), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 1er juin 1954, à la maison d'arrêt de Rennes.

Au 3e échelon: Mme Bougault (Léa), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 18 mars 1954, au centre pénitentiaire d'Oermingen.

Au 3e échelon: Mme Boulanger (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 septembre 1951, à la maison centrale de Caen.

Au 2e échelon: Mme Boulay (Marie), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 5 juillet 1954, à la maison de correction de Strasbourg.

Au 3e échelon: Mme Bourasseau (Marianne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 25 avril 1951, à la maison d'arrêt de Charleville.

Au 3e échelon: Mme Bourdeaux (Fernande), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 2 décembre 1949, au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

Au 3e échelon: Mme Bourgeois (Gabrielle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 mars 1953, à la maison de correction de Versailles.

Au 3e échelon: Mme Bourgeois (Gilberte), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er avril 1952, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

Au 3e échelon: Mme Bourrel (Marcelle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 mars 1952, à la maison d'arrêt de Perpignan.

Au 3e échelon: Mme Brasseur (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mars 1951, à la maison d'arrêt d'Amiens.

Au 3e échelon: Mme Brenugat (Louise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 7 décembre 1948, à la maison d'arrêt de Nantes.

Au 3e échelon: Mme Brimeur (Gabrielle), surveillante de petit effectif (1re classe), a compter du 6 juin 1947, à la maison d'arrêt de Chaumont.

Au 3e échelon: Mme Briquet (Georgette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 23 janvier 1953, à la maison d'arrêt de Sarreguemines.

Au 3e échelon: Mme Broussole (Marthe), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 23 décembre 1949, à la maison d'arrêt de Dijon.

Au 3e échelon: Mme Buffet (Gisèle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 20 avril 1944, à la maison d'arrêt de Laon.

Au 3e échelon: Mme Bugnas (Lucie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 14 novembre 1942, à la maison d'arrêt d'Avignon.

Au 3e échelon: Mme Burel (Hélène), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 12 février 1946, à la maison d'arrêt de Saverne.

Au 3e échelon: Mme Caron (Blanche), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 20 novembre 1942, à la maison d'arrêt de Béthune.

Au 3e échelon: Mme Carpentier (Louise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1950, à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Au 3e échelon: Mme Chapitaux (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 27 décembre 1947, à la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier.

Au 3e échelon: Mme Chapouly (Emilienne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 27 septembre 1949, à la maison d'arrêt d'Annecy.

Au 3e échelon: Mme Chaumet (Louise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 19 juin 1933, à la maison d'arrêt de Grenoble.

Au 3e échelon: Mme Cleutat (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 22 février 1953, à la maison d'arrêt de Bergerac.

Au 3e échelon: Mme Claustre (Maria), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 7 septembre 1937, à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône.

Au 3e échelon: Mme Clergeau (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 6 janvier 1951, à la maison d'arrêt de Niort.

Au 3e échelon: Mme Corno (Anne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 décembre 1948, à la maison d'arrêt de Nantes.

Au 3e échelon: Mme Corteggiani (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 22 novembre 1951, à la maison d'arrêt de Toulon.

Au 3e échelon: Mme Courtien (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juin 1950, à la maison d'arrêt du Mans.

Au 3e échelon: Mme Croguennoc (Julie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 24 mars 1950, à la maison d'arrêt de Brest.

Au 3e échelon: Mme Crumeyrolle (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 17 avril 1949, à la maison d'arrêt de Montluçon.

Au 3e échelon: Mme Curvale (Rose), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 24 janvier 1950, à la maison d'arrêt de Pontoise.

Au 3e échelon: Mme Danesi (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 7 novembre 1951, à la maison d'arrêt d'Amiens.

Au 3e échelon: Mme David (Mélina), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er novembre 1949, à la maison d'arrêt de Grenoble.

Au 3e échelon: Mme Debet (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 décembre 1944, à la maison d'arrêt de Mont-de-Marsan.

Au 3e échelon: Mme Dechoz (Gabrielle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 mars 1950, à la maison d'arrêt de Valence.

Au 3e échelon: Mme de Gouyon du Verger (Anny), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er décembre 1949, à la maison d'arrêt de Riom.

Au 3e échelon: Mme Deleplanque (Maria), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mars 1952, à la maison d'arrêt de Saint-Omer.

Au 3e échelon: Mme Deloume (Eugénie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 avril 1950, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Au 3e échelon: Mme Denoix (Amédine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 9 décembre 1949, à la maison d'arrêt de Saint-Mihiel.

Au 3e échelon: Mme Depail (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 juillet 1954, à la maison d'arrêt du Mans.

Au 3e échelon: Mme Didelot (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 juin 1948, à la maison centrale de Clairvaux.

Au 3e échelon: Mme Dorchy (Augusta), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 28 avril 1946, à la maison d'arrêt de Toulon.

Au 3e échelon: Mme Douzou (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1946, à la maison d'arrêt de Bourges.

Au 3e échelon: Mme Drezet (Adèle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 juin 1953, aux prisons de Fresnes.

Au 3e échelon: Mme Dubreuil (Hélène), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 20 février 1952, à la maison d'arrêt de Nantes.

Au 3e échelon: Mme Dufay (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 18 avril 1951, à la maison d'arrêt de Lisieux.

Au 3e échelon: Mme du Grand Placitre (Virginie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juin 1950, à la maison d'arrêt de Quimper.

Au 3e échelon: Mme Dumont (Yvonne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 4 juillet 1947, à la maison d'arrêt de Besançon.

Au 3e échelon: Mme Durand (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 3 juillet 1951, à la maison d'arrêt de Nice.

Au 3e échelon: Mme Durin (Mariette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 avril 1949, à la maison d'arrêt d'Epinal.

Au 3e échelon: Mme Fallot (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 octobre 1951, à la maison d'arrêt de Thionville.

Au 3e échelon: Mme Fargues (Hélène), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1946, à la prison asile Pescayre, à Saint-Sulpice.

Au 3e échelon: Mme Faure (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 5 mai 1948, à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte.

Au 3e échelon: Mme Fermaud (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 27 mars 1948, à la maison d'arrêt de Foix.

Au 3e échelon: Mme Ferran (Alexandra), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er août 1949, à la maison d'arrêt de Gannat.

Au 3e échelon: Mme Fonta (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er novembre 1948, à la maison d'arrêt de Grasse.

Au 1er échelon: Mme Foucade (Séverine), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 4 décembre 1954, à la prison de Basse-Terre.

Au 3e échelon: Mme Fougeray (Isabelle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 février 1949, à la maison d'arrêt d'Angers.

Au 3e échelon: Mme Fougeroud (Simonne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er décembre 1955, à la maison d'arrêt d'Angoulême.

Au 3e échelon: Mme Franchi (Restituda), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juin 1944, à la maison d'arrêt de Lyon.

Au 3e échelon: Mme Gachiniard (Adrienne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 24 janvier 1944, à la maison d'arrêt de Coulommiers.

Au 3e échelon: Mme Gadret (Andréa), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 août 1946, à la maison d'arrêt d'Angers.

Au 3e échelon: Mme Gaumy (Annette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 septembre 1948, à la maison d'arrêt de Riom.

Au 3e échelon: Mme Gauthereau (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 2 octobre 1953, à la maison d'arrêt d'Evreux.

Au 3e échelon: Mme Gay (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 29 juillet 1949, à la maison centrale de Loos.

Au 3e échelon: Mme Gelin (Germaine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 novembre 1948, à la maison d'arrêt de Mâcon.

Au 3e échelon: Mme Germain (Camille), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 14 octobre 1944, à la maison d'arrêt de Reims.

Au 3e échelon: Mme Gigogne (Claire), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 17 septembre 1944, à la maison de correction de Versailles.

Au 3e échelon: Mme Gilardie (Andrée), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 23 septembre 1952, à la maison d'arrêt de Tours.

Au 3e échelon: Mme Giral (Françoise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juillet 1951, à la maison d'arrêt de Montargis.

Au 2e échelon: Mme Glangine (Paulette), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 26 mars 1953, aux prisons de Mulhouse. Mme Glangine est, en outre, élevée au 3e échelon, à compter du 26 mars 1956.

Au 3e échelon: Mme Gondouin (Lucienne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 22 octobre 1951, à la maison d'arrêt de Blois.

Au 3e échelon: Mme Guerin (Thérèse), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 6 juillet 1950, à la maison d'arrêt de Montbéliard.

Au 3e échelon: Mme Guette (France), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 25 juin 1950, à la maison d'arrêt d'Auxerre.

Au 3e échelon: Mme Guichard (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 juillet 1951, à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au 2e échelon: Mme Herbelot (Gabrielle), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 27 septembre 1953, à la maison d'arrêt d'Arras.

Au 3e échelon: Mme Hermann (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juin 1948, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 2e échelon: Mme Hourriez (Jeanne), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 15 mai 1955, à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Au 1er échelon: Mme Hozenat (Andrée), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 23 décembre 1954, à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône.

Au 3e échelon: Mme Huchet (Odette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 novembre 1953, à la maison d'arrêt de Rennes.

Au 3e échelon: Mme Hurpre (Simone), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 mars 1953, à la maison d'arrêt de Saint-Malo.

Au 3e échelon: Mme Issartel (Yvonne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 novembre 1948, à la maison de correction de Versailles.

Au 3e échelon: Mme Jacus (Violette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 novembre 1949, à la maison d'arrêt de Draguignan.

Au 3e échelon: Mme Jaquard (Georgette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 novembre 1951, à la maison d'arrêt d'Evreux.

Au 3e échelon: Mme Jumel (Lucienne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 18 novembre 1950, à la maison d'arrêt de Lorient.

Au 3e échelon: Mme Labigne (Raymonde), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 17 janvier 1948, à la maison d'arrêt du Havre.

Au 3e échelon: Mme Labouchet (Maria), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 21 mars 1954, à la maison d'arrêt de Tulle.

Au 3e échelon: Mme Labracherie (Germaine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1946, à la maison d'arrêt d'Angoulême.

Au 3e échelon: Mme Labrid (Marcelle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 mai 1942, à la maison d'arrêt de Versailles.

Au 3e échelon: Mme Lagrange (Gabrielle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1946, à la maison d'arrêt de Poitiers.

Au 3e échelon: Mme Lallier (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 janvier 1936, à la maison de correction de Versailles.

Au 3e échelon: Mme Lambert (Rose), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 29 novembre 1949, à la maison d'arrêt de Dijon.

Au 1er échelon: Mme Lambert (Suzanne), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 4 décembre 1954, à la maison d'arrêt de Nevers.

Au 3e échelon: Mme Lammert (Constance), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 septembre 1948, à la maison d'arrêt de Colmar.

Au 3e échelon: Mme Lanvier (Geneviève), surveillante de petit efffectif (1re classe), à compter du 18 mai 1953, à la maison d'arrêt d'Alençon.

Au 3e échelon: Mme Laplagne (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 5 février 1949, à la maison d'arrêt de Mende.

Au 2e échelon: Mme Laquet (Henriette), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 1er janvier 1955, à la prison Cambout à Metz.

Au 3e échelon: Mme Lavabre (Maria), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er octobre 1954, à la maison d'arret d'Auch.

Au 3e échelon: Mme Le Bastard (Anne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 novembre 1951, à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au 3e échelon: Mme Lefort (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 décembre 1950, à la maison d'arrêt de Saint-Flour.

Au 3e échelon: Mme Legionnet (Germaine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 mai 1949, à la maison d'arrêt de Cherbourg.

Au 3e échelon: Mme Le Guen (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er octobre 1952, à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Au 3e échelon: Mme Le Quellec (Emilienne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 28 février 1954, à la maison d'arrêt de Gap.

Au 3e échelon: Mme Lestel (Denise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 20 octobre 1953, à la maison d'arrêt de Rodez.

Au 3e échelon: Mme Lienard (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 janvier 1948, à la maison d'arrêt de Béthune.

Au 3e échelon: Mme Lieutet (Christiane), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 9 juin 1950, à la maison d'arrêt du Havre.

Au 3e échelon: Mme Limonier (Hélène), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 12 février 1953, au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

Au 3e échelon: Mme Longy (Paulette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mai 1948, à la maison d'arrêt de Melun.

Au 3e échelon: Mme Madrange (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 février 1951, à la maison d'arrêt de Brive.

Au 2e échelon: Mme Malaure (Lydie), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 1er mai 1954, à la maison d'arrêt de Fontainebleau.

Au 3e échelon: Mme Marcangeli (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 28 juin 1946, à la maison d'arrêt de Carcassonne.

Au 3e échelon: Mme Marion (Denise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er octobre 1949, à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

Au 3e échelon: Mme Marotel (Lina), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mars 1951, à la maison d'arrêt du Havre.

Au 1er échelon: Mme Martin (Marguerite), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 1er avril 1955, au centre d'observation de Château-Thierry.

Au 3e échelon: Mme Martin (Yvette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 30 juillet 1953, à la maison d'arrêt de Rennes.

Au 3e échelon: Mme Masse (Aline), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 6 février 1942, à la maison centrale de Melun.

Au 3e échelon: Mme Massin (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1946, à la maison d'arrêt de Troyes.

Au 3e échelon: Mme Mathe (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mars 1953, à la maison d'arrêt d'Etampes.

Au 3e échelon: Mme Mathevon (Germaine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 4 décembre 1945, à la maison d'arrêt Montluc à Lyon.

Au 3e échelon: Mme Maurizi (Angèle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 17 juillet 1949, à la maison d'arrêt de Privas.

Au 2e échelon: Mme Mazounie (Marie-Louise), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 20 février 1955, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Au 3e échelon: Mme Mehr (Marcelle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 20 août 1954, aux prisons de Mulhouse.

Au 3e échelon: Mme Meozzi (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 26 août 1953, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

Au 3e échelon: Mme Meron (Yvonne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er août 1953, à la maison d'arrêt de Rochefort-sur-Mer.

Au 3e échelon: Mme Merveille (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juin 1943, à la maison d'arrêt de Dunkerque.

Au 3e échelon: Mme Meurillon (Cécile), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 30 septembre 1950, à la maison d'arrêt de Provins.

Au 2e échelon: Mme Michaud (Marguerite), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 21 janvier 1955, à la maison d'arrêt de Nîmes.

Au 3e échelon: Mme Michez (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 9 juin 1943, aux prisons de Mulhouse.

Au 3e échelon: Mme Millet (Léontine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 21 juillet 1949, à la maison d'arrêt de Roanne.

Au 3e échelon: Mme Minel (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 20 février 1942, à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Au 3e échelon: Mme Miramont (Rose), surveillant de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mars 1946, à la maison d'arrêt de Cahors.

Au 3e échelon: Mme Morel (Marie-Thérèse), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mars 1948, à la maison d'arrêt de Chambéry.

Au 3e échelon: Mme Mousset (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1946, à la maison d'arrêt de Corbeil.

Au 3e échelon: Mme Muenier (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 novembre 1946, à la maison de correction de Strasbourg.

Au 3e échelon: Mme Naudin (Gisèle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 21 mars 1952, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

Au 3e échelon: Mme Neron (Lucie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er août 1954, à la maison centrale de Fontevrault.

Au 1er échelon: Mme Nival (Blanche), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 1er octobre 1953, à la maison d'arrêt de Carpentras.

Au 3e échelon: Mme Orand (Gaëtane), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er octobre 1950, à la maison d'arrêt du Puy.

Au 3e échelon: Mme Pardon (Léonie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 19 décembre 1955, à la maison d'arrêt de Bourgoin.

Au 3e échelon: Mme Parguel (Marie-Louise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 février 1950, à la maison d'arrêt de Nevers.

Au 3e échelon: Mme Passedroit (Marie-Louise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 7 mars 1948, à la maison d'arrêt de Laval.

Au 3e échelon: Mme Patte (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 19 décembre 1950, à la maison d'arrêt de la Santé.

Au 3e échelon: Mme Paul (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 avril 1953, à la maison d'arrêt d'Aurillac.

Au 3e échelon: Mme Pech (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juillet 1950, à la maison d'arrêt de Montauban.

Au 3e échelon: Mme Perichon (Geneviève), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 20 juin 1951, à la maison d'arrêt d'Agen.

Au 3e échelon: Mme Pernet (Marcelle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 novembre 1943, à la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer.

Au 3e échelon: Mme Petat (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 mars 1949, à la maison d'arrêt de Saintes.

Au 3e échelon: Mme Philippe (Gabrielle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 novembre 1942, à la maison d'arrêt de Dieppe.

Au 3e échelon: Mme Picard (Ambroisme), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 3 juin 1948, à la maison d'arrêt d'Auxerre.

Au 3e échelon: Mme Plaisance (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 30 juin 1950, à la maison d'arrêt de Belfort.

Au 3e échelon: Mme Poyet (Marthe), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 janvier 1952, à la maison d'arrêt de Beaune.

Au 3e échelon: Mme Praud (Henriette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 17 novembre 1948, à la maison d'arrêt de Bayonne.

Au 3e échelon: Mme Prince (Laure), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 11 août 1947, à la maison d'arrêt de Cambrai.

Au 3e échelon: Mme Proniez (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 18 mars 1952, à la maison d'arrêt de Digne.

Au 3e échelon: Mme Proust (Germaine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 24 avril 1954, à la maison d'arrêt de Soissons.

Au 3e échelon: Mme Prud'homme (Esther), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 8 octobre 1948, à la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.

Au 3e échelon: Mme Quinqueneau (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 7 mars 1951, à la maison d'arrêt de Coutances.

Au 3e échelon: Mme Raymond (Augusta), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 13 décembre 1949, à la maison d'arrêt d'Avignon.

Au 3e échelon: Mme Reine (Huguette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 avril 1953, à la maison de correction de Lyon.

Au 3e échelon: Mme Remy (Marcelle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er avril 1949, à la maison d'arrêt d'Alès.

Au 3e échelon: Mme Restoueix (Renée), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mai 1955, à la maison d'arrêt de Moulins.

Au 3e échelon: Mme Ricard (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1943, à la maison d'arrêt de Béziers.

Au 3e échelon: Mme Ridou (Françoise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 décembre 1949, à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Au 3e échelon: Mme Robert (Clémence), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 6 avril 1951, à la maison d'arrêt de Cognac.

Au 3e échelon: Mme Rogelin (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 17 mars 1954, à la maison centrale Ney à Toul.

Au 3e échelon: Mme Roubichou (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1948, à la maison d'arrêt de Bourg.

Au 3e échelon: Mme Rouger (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 19 décembre 1950, à la maison d'arrêt de Montpellier.

Au 3e échelon: Mme Rousseau (Louise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 9 avril 1948, à la maison d'arrêt de Rambouillet.

Au 3e échelon: Mme Roux (Antoinette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1946, à la maison d'arrêt de Tours.

Au 2e échelon: Mme Roux (Yvonne), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 1er août 1950, à la maison d'arrêt d'Hazebrouck (placée dans la position de disponibilité du 20 octobre 1951 au 4 mai 1955).

Au 3e échelon: Mme Roy (Raymonde), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 novembre 1952, à la maison d'arrêt de Troyes.

Au 3e échelon: Mme Saint-Leger (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er avril 1937, à la maison d'arrêt de Grenoble.

Au 1er échelon: Mme Salinie (Germaine), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 20 août 1953, à la maison d'arrêt de la Roche-sur-Yon.

Au 3e échelon: Mme Santarelli (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 14 novembre 1942, à la maison d'arrêt d'Avignon.

Au 3e échelon: Mme Saunier (Denise), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 14 décembre 1941, à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Au 3e échelon: Mme Sautel (Léonie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 6 octobre 1953, à la maison centrale d'Eysses.

Au 3e échelon: Mme Seigneur (Henriette), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 7 septembre 1950, à la maison d'arrêt de Meaux.

Au 1er échelon: Mme Sejour (Georgette), surveillante de petit effectif (3e classe), à compter du 23 mai 1953, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

Au 3e échelon: Mme Sicot (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 mars 1953, à la maison d'arrêt d'Orléans.

Au 3e échelon: Mme Silvestre (Julie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 mars 1948, à la maison d'arrêt de Limoges.

Au 3e échelon: Mme Simon (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 15 mars 1951, à la maison d'arrêt de Vesoul.

Au 3e échelon: Mme Singlas (Renée), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 décembre 1951, à la maison d'arrêt de Chartres.

Au 3e échelon: Mme Souchon (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 5 octobre 1942, à la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.

Au 3e échelon: Mme Staletti (Germaine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 21 novembre 1948, à la maison d'arrêt de Pontoise.

Au 2e échelon: Mme Tanchot (Claire), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 20 septembre 1954, à la maison centrale d'Ensisheim.

Au 3e échelon: Mme Tanvet (Désirée), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juillet 1954, à la maison d'arrêt de Rennes.

Au 3e échelon: Mme Tattevin (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1943, à la maison d'arrêt de la Rochelle.

Au 3e échelon: Mme Teil (Emma), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 4 novembre 1949, à la maison d'arrêt de Nantes.

Au 3e échelon: Mme Thognard (Alice), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 10 juin 1955, à la maison d'arrêt de Rethel.

Au 3e échelon: Mme Tixier (Urbénie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 17 décembre 1938, à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand.

Au 3e échelon: Mme Tomasi (Angèle), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 16 juin 1947, à la maison d'arrêt d'Ajaccio.

Au 3e échelon: Mme Tondeur (Marie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er mai 1951, à la maison d'arrêt de Briey.

Au 3e échelon: Mme Tourez (Hélène), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 9 mai 1950, à la maison d'arrêt d'Albi.

Au 3e échelon: Mme Vaillard (Apollonie), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 9 octobre 1954, à la maison d'arrêt de Bastia.

Au 3e échelon: Mme Valeix (Adrienne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er juin 1946, à la maison d'arrêt de Vannes.

Au 3e échelon: Mme Vasseur (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1943, à la maison d'arrêt de Compiègne.

Au 3e échelon: Mme Vente (Suzanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er janvier 1951, à la maison d'arrêt de Rennes.

Au 3e échelon: Mme Verger (Madeleine), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 7 juillet 1943, à la maison d'arrêt de Châteauroux.

Au 2e échelon: Mme Vergnaud (Marie-Louise), surveillante de petit effectif (2e classe), à compter du 1er mars 1955, au pénitencier agricole de Casablanca.

Au 3e échelon: Mme Zurbach (Jeanne), surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 6 novembre 1949, à la maison d'arrêt de Beauvais.

Est réintégrée, à compter du 1er avril 1956, dans le nouveau corps des surveillantes de petit effectif:

Au 3e échelon: Mme Deniau (Gilberte), nommée surveillante de petit effectif (1re classe), à compter du 1er avril 1956, au centre pénitentiaire de Mauzac.

Par arrêté du 2 août 1956:

Sont intégrés, à compter du 1er janvier 1956, dans le nouveau corps des surveillants:

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 16 jours: M. Ambiehl (Paul), surveillant de 3e classe, à compter du 15 septembre 1953, aux prisons de Mulhouse, dont la démission est acceptée, à compter du 11 février 1956, conformément à l'arrêté du 24 avril 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 23 jours: M. Bons (Jean), surveillant de 2e classe, à compter du 8 février 1954, à la maison centrale de Melun, qui est placé dans la position de disponibilité, à compter du 1er mai 1956, conformément à l'arrêté du 20 avril 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 29 jours: M. Clar (Maurice), surveillant de 2e classe, à compter du 2 décembre 1953, à la maison d'arrêt de la Santé, qui est placé dans la position de disponibilité sur sa demande, à compter du 15 mai 1956, conformément à l'arrêté du 24 avril 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois 16 jours: M. Dullier (Georges), surveillant de 3e classe, à compter du 15 janvier 1953, à la maison d'arrêt de Beaune. M. Dullier est, en outre, élevé au 6e échelon, à compter du 15 janvier 1956, conformément à l'arrêté du 19 avril 1956. La démission de cet agent est acceptée à compter du 18 mars 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 15 jours: M. Durand (Michel), surveillant de 3e classe, à compter du 16 mars 1954, aux prisons de Fresnes, qui est placé dans la position de disponibilité sur sa demande, à compter du 1er juin 1956, conformément à l'arrêté du 31 mai 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 mois 15 jours: M. Epplin (Camille), surveillant de 2e classe, à compter du 16 septembre 1954, aux prisons de Mulhouse, dont la démission est acceptée, à compter du 1er avril 1956, conformément à l'arrêté du 19 avril 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 11 jours: M. Faure (Jean), surveillant de 3e classe, à compter du 20 mars 1955, aux prisons de Fresnes, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 4 mars 1956, conformément à l'arrêté du 16 mars 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois 14 jours: M. Gautron (Pierre), surveillant de 3e classe, à compter du 17 janvier 1954, aux prisons de Fresnes, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er mai 1956, conformément à l'arrêté du 20 avril 1956.

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 4 mois 14 jours: M. Germa (Robert), surveillant de 2e classe, à compter du 17 août 1955, aux prisons de Fresnes, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 6 mars 1956, conformément à l'arrêté du 19 avril 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 9 jours: M. Gignoux (Jackie), surveillant de 3e classe, à compter du 22 mars 1955, à la maison d'arrêt de la Santé, dont la démission est acceptée, à compter du 10 mars 1956, conformément à l'arrêté du 19 avril 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 9 mois 17 jours: M. Grollet (Robert), surveillant de 3e classe, à compter du 14 mars 1953, aux prisons de Fresnes, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 2 février 1956, conformément à l'arrêté du 22 février 1956.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 1 an 8 mois 9 jours: M. Krust (Pierre), surveillant de 4e classe, à compter du 22 avril 1954, aux prisons de Mulhouse, dont la démission est acceptée, à compter du 1er avril 1956, conformément à l'arrêté du 17 juillet 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois 6 jours: M. Lagreze (Louis), surveillant de 3e classe, à compter du 25 octobre 1953, aux prisons de Fresnes, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, conformément à l'arrêté du 10 février 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 10 jours: M. Mesnier (Adrien), surveillant de 3e classe, à compter du 12 octobre 1955, aux prisons de Fresnes, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 12 mai 1956, conformément à l'arrêté du 31 mai 1956.

Au 3e échelon, avec une ancienneté de 1 an 26 jours: M. Morinière (Pierre), surveillant de 5e classe, à compter du 5 décembre 1954, à la maison centrale de Poissy, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er mars 1956, conformément à l'arrêté du 22 février 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 4 mois 9 jours: M. Muliot (Jean), surveillant de 3e classe, à compter du 22 août 1954, à la maison d'arrêt de Rouen, dont la démission est acceptée, à compter du 10 février 1956, conformément à l'arrêté du 27 février 1956.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 11 mois 1 jour: M. Petit (René), surveillant de 4e classe, à compter du 30 janvier 1953, à la maison d'arrêt de Beauvais. M. Petit est, en outre, élevé au 5e échelon, à compter du 30 janvier 1956. Conformément à l'arrêté du 27 mars 1956, la démission de cet agent est acceptée, à compter du 1er avril 1956.

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 1 mois 8 jours: M. Pitie (Guy), surveillant de 4e classe, à compter du 23 novembre 1955, à la maison d'arrêt de Bordeaux, qui est placé dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er juin 1956, conformément à l'arrêté du 31 mai 1956.

Au 3e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois 9 jours: M. Roumy (Camille), surveillant de 5e classe, à compter du 22 novembre 1953, à la maison centrale de Melun, dont la démission est acceptée, à compter du 1er mars 1956, conformément à l'arrêté du 27 mars 1956.

Sont intégrées, à compter du 1er janvier 1956, dans le nouveau corps des surveillantes:

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 1 mois 16 jours: Mme Gaudre (Marthe), surveillante de 3e classe, à compter du 15 novembre 1954, à la maison centrale de Doullens, qui est placée dans la position de disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er mai 1956, conformément à l'arrêté du 20 avril 1956.

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 1 mois 11 jours: Mme Mari (Marguerite), surveillante de 3e classe, à compter du 20 novembre 1953, à la maison centrale de Haguenau, qui est révoquée, sans suspension des droits à pension, conformément à l'arrêté du 11 mai 1956.

Sont intégrés, à compter du 1er janvier 1956, dans le nouveau corps des surveillantes de petit effectif:

Au 3e échelon: Mme Baumont (Lucienne), surveillante de petit effectif de 1re classe, à compter du 22 septembre 1947, à la maison d'arrêt de Bordeaux, qui est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 16 février 1956, conformément à l'arrêté du 29 février 1956.

Au 3e échelon: Mme Decamps (Marguerite), surveillante de petit effectif de 1re classe, à compter du 21 février 1947, au centre Pierre Giscard, à Clermont-Ferrand, qui est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 6 février 1956, conformément à l'arrêté du 22 février 1956.

Au 3e échelon: Mme Delos (Marie-Thérèse), surveillante de petit effectif de 1re classe, à compter du 9 février 1939, à la maison d'arrêt de Perpignan, qui est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 février 1956, conformément à l'arrêté du 28 janvier 1956.

Au 3e échelon: Mme Magiras (Marie), surveillante de petit effectif de 1re classe, à compter du 1er janvier 1946, à la maison d'arrêt de Compiègne, qui est admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 16 mars 1956, conformément à l'arrêté du 22 février 1956.

Par arrêté du 2 août 1956, sont intégrés, à compter du 1er janvier 1956, dans le nouveau corps des surveillants:

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 11 mois 18 jours: M. Berthon (Pierre), surveillant d'établissement pénitentiaire (1re classe), à compter du 13 janvier 1955 (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 8 jours: M. Bouchez (André), surveillant (1re classe), à compter du 23 juin 1955, à la maison d'arrêt de la Santé (placé dans la position de détachement).

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 5 mois 6 jours: M. Brunet (Waldeck), surveillant d'établissement pénitentiaire (2e classe), à compter du 25 juillet 1953 (placé dans la position de détachement).

Au 4e échelon, avec une ancienneté de 6 mois 3 jours: M. Buring (François), surveillant (4e classe), à compter du 28 juin 1955, au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis (placé dans la position de détachement).

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois 4 jours: M. Chadrou (Albert), surveillant (3e classe), à compter du 27 octobre 1953, au centre pénitentiaire de Mauzac (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 5 mois 10 jours: M. Coupeau (Armand), surveillant d'établissement pénitentiaire (1re classe), à compter du 21 juillet 1952 (placé dans la position de détachement).

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 9 mois 15 jours: M. Dhommée (Roland), surveillant (3e classe), à compter du 16 mars 1955, à la maison d'arrêt de la Santé (placé dans la position de détachement).

Au 3e échelon, avec une ancienneté de 2 ans: M. Dumage (Pierre), surveillant (5e classe), à compter du 1er janvier 1954, à la maison d'arrêt de la Santé (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois 12 jours: M. Duverger (Antoine), surveillant d'établissement pénitentiaire (1re classe), à compter du 19 octobre 1953 (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 5 mois 10 jours: M. Girard (Marcel), surveillant d'établissement pénitentiaire (1re classe), à compter du 21 juillet 1952 (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans: Mlle Gourdon (Alice), surveillante (1re classe), à compter du 1er janvier 1954, à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette (placée dans la position de détachement).

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 13 jours: M. Greuillet (Gilbert), surveillant (3e classe), à compter du 18 mars 1954, à la maison d'arrêt de la Santé (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 5 mois 10 jours: M. Guillaumont (André), surveillant (1re classe), à compter du 21 juillet 1952, à la maison centrale de Clairvaux (placé dans la position de détachement).

Au 3e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois 22 jours: M. Lauxire (Lucien), surveillant (5e classe), à compter du 9 février 1953, à la maison d'arrêt d'Angoulême (placé dans la position de détachement).

Au 5e échelon, avec une ancienneté de 1 an 3 jours: M. Lavaud (Maurice), surveillant (3e classe), à compter du 28 décembre 1954, à la maison d'arrêt de la Santé (placé dans la position de détachement).

Au 3e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 6 mois 17 jours: M. Marfeuil (Jean), surveillant (5e classe), à compter du 14 juin 1953, à la maison d'arrêt de la Santé (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 3 ans 5 mois 10 jours: M. Michoux (André), surveillant d'établissement pénitentiaire (1re classe), à compter du 21 juillet 1952 (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 4 ans 1 mois 21 jours: M. Monge (Jean), surveillant (1re classe), à compter du 10 novembre 1951, à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille (placé dans la position de détachement).

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 2 mois 3 jours: M. Rigollet (André), surveillant (2e classe), à compter du 28 octobre 1955, à la maison d'arrêt de la Santé (placé dans la position de détachement).

Au 6e échelon, avec une ancienneté de 1 an 10 mois 24 jours: M. Schwinte (Emile), surveillant (2e classe), à compter du 7 février 1954, au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis (placé dans la position de détachement).

Au 7e échelon, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 15 jours: Mme Trimoulet (Marie), surveillante d'établissement pénitentiaire (1re classe), à compter du 16 août 1953 (placée dans la position de détachement).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 29 septembre 1956 chargeant le ministre des affaires sociales de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Albert Gazier, ministre des affaires sociales, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Christian Pineau.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 2 août 1956, M. Gama (Maurice), agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, a été chargé, à compter du 1er août 1956, des fonctions de vice-consul archiviste au consulat général de France à Tanger.

Par arrêtés du 4 août 1956:

M. Bougearel (Henri), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er août 1956 et nommé, à la même date, en mission à l'administration centrale.

M. Tapounie (Régis), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 9 août 1956, M. Berthod (Jacques), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, a été nommé à l'administration centrale.

Par arrêté du 10 août 1956, M. de Hennezel (Claude), chancelier adjoint, 3e échelon, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er août 1956 et nommé, à la même date, en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 11 août 1956, M. de Hennezel (Claude), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Rio-de-Janeiro.

Par arrêté du 14 août 1956, M. Froment-Meurice (Henri), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé, à compter du 1er août 1956, des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Moscou.

Par arrêté du 16 août 1956, M. Wolf (Antoine), chancelier de 2e classe, 2e échelon, a été chargé de la chancellerie détachée de Yokohama.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Muller (Alfred), chiffreur de 1re classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de chiffreur à l'ambassade de France à Prague.

Par arrêté du 21 août 1956, M. Collet (Gilbert), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché d'Orient au consulat général de France à Alexandrie.

Par arrêté du 22 août 1956, l'honorariat du grade de consul général a été conféré à M. Monjou (Georges), consul de 1re classe à la retraite.

Par arrêté du 24 août 1956, Mlle Lissac (Marguerite), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargée, à compter du 1er septembre 1956, des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à la délégation permanente française auprès de l'office européen des Nations-Unies à Genève.

Tableau d'avancement de grade et de classe, pour l'année 1955, des conseillers et secrétaires d'Orient et d'Europe orientale.

1° Pour le grade de conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient de 1re classe:

M. Soulié.

2° Pour le grade de conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient de 2e classe:

MM. Darche et Perruche.

3° Pour le grade de secrétaire d'Orient et d'Extrême-Orient de 1re classe:

MM. Royere (Pierre), Bouffandeau, Grisard, Toussaint (François) et Hutt.

4° Pour le grade de secrétaire d'Orient et d'Extrême-Orient de 2e classe:

MM. Thesmar, Cadol, Barthelemy (Marcel), Malo et Piot (Henri).

PROMOTIONS

Par arrêté du 24 septembre 1956:

M. Soulie (Gaston-Jean-Louis), conseiller d'Orient de 2e classe, est promu conseiller d'Orient de 1re classe à compter du 1er janvier 1955.

Sont promus conseillers d'Orient et d'Extrême-Orient de 2e classe les secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1955.)

MM. Darche (Jean-Baptiste) et Perruche (Georges-Albert-Maurice).

Sont promus secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 1re classe les secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1955.)

MM. Royere (Pierre-Jean), Bouffandeau (Henry-Robert), Grisard (Marcel-Georges), Toussaint (Charles-François-Itchiro) et Hutt (Alfred-Edouard).

Sont promus secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 2e classe les secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 3e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1955.)

MM. Thesmar (Michel-Pierre-Marcel-Lucien-Edouard), Cadol (Michel-Albert-Hubert) et Barthelemy (Marcel-Armand).

(A compter du 1er décembre 1955.)

MM. Malo (Charles-Victor) et Piot (Henri-Georges-Antoine-Ghislain).

Les promotions prévues au présent arrêté donnent droit aux rappels de traitement correspondants.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 28 septembre 1956 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 28 septembre 1956:

M. Schaefer (Charles), sous-préfet de 1re classe en service détaché, est nommé directeur de cabinet du préfet de Tizi-Ouzou.

M. Ancel (Roger), sous-préfet de 1re classe de Djidjelli, est mis à la disposition du ministre résidant en Algérie. Il sera placé en position de service détaché.

M. Travart (Pierre), sous-préfet de Segré (2e classe personnelle), est élevé à la 1re classe et nommé sous-préfet de Djidjelli.

M. Cruciani (Jean), sous-préfet de 3e classe de Guelma, est nommé sous-préfet de Segré.

Décret du 29 septembre 1956 portant nomination dans l'ordre national de la légion d'honneur.

Par décret en date du 29 septembre 1956, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, après avis du conseil de l'ordre en date du 17 septembre 1956 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé, à titre posthume, chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur:

M. Lindoulsi Hadj Baghdadi, secrétaire interprète aux associations agricoles à Bône; 25 ans de services civils. A été cité à l'ordre de la Nation.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Régies de recettes.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'arrêté du 15 mai 1948 relatif aux transports par avions militaires;

Vu l'arrêté du 24 août 1954 relatif à l'organisation et au fonctionnement du commissariat de l'air;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — Une régie de recettes est instituée auprès du service de liquidation des transports en Afrique du Nord relevant de l'établissement central du commissariat de l'air n° 785 à Hussein-Dey, pour le recouvrement, à l'encontre des usagers du secteur privé domiciliés en Afrique du Nord, des frais de transport par avions militaires et des primes d'assurance correspondantes.

Art. 2. — Les versements sont effectués soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que le régisseur est tenu de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au nom de la Banque de France. Le régisseur délivre, pour les encaissements qu'il effectue, des quittances extraites d'un registre à souches numérotées qui lui est remis par le trésorier général de l'Algérie.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint la somme de 100.000 F et, quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois et en fin d'année le 31 décembre, de verser à la caisse du trésorier général de l'Algérie les recettes en numéraire encaissées par ses soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis au trésorier général de l'Algérie par le régisseur au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception; les chèques sont préalablement endossés à l'ordre de ce comptable supérieur.

Celui-ci porte le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des chèques ou ordres de virement au crédit d'un compte d'attente.

Les virements postaux et les remises de chèques ou ordres de virement font l'objet de bordereaux de versement au Trésor.

Art. 4. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec le trésorier général de l'Algérie à la vérification des opérations effectuées au cours du mois.

Il établit dans ce but un relevé faisant apparaître le montant, par nature, des recettes encaissées par ses soins. Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le comptable supérieur débite le compte d'attente visé à l'article 3 et constate une recette respectivement au compte « Produits divers » à la ligne « Recettes des transports aériens par moyens militaires » et au compte « Dépenses militaires des ministères à annuler par suite de reversement de fonds » dans les conditions prévues par l'arrêté du 15 mai 1948.

Le montant des recettes du mois fait l'objet de titres de perception établis par le directeur de l'établissement central du commissariat de l'air n° 785 à Hussein-Dey.

Art. 5. — Le titulaire de la régie de recettes est nommé par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (air). Il est soumis aux vérifications sur place du trésorier général de l'Algérie.

Il est assujetti à un cautionnement, qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée, et perçoit une indemnité de responsabilité.

Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 6. — Le directeur du contrôle et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) et le directeur de la comptabilité publique au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 septembre 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le sous-directeur,
BLONDEAU.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et par délégation:
Le chef de cabinet,
A. DUTOUQUET.

Secrétaires administratifs stagiaires de la marine.

Par arrêté en date du 28 septembre 1956, sont nommés secrétaires administratifs stagiaires de la marine pour compter du 15 octobre 1956:

MM.

1 Dupont (Henri), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
2 Benoit (Jacques), premier maître fourrier, branche « Commissariat et santé ».
3 Palette (André), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
4 Le Halpère (Roger), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
5 Briant (Claude), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
6 Pichard (Yves), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
7 Le Formal (Georges), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
8 Variot (Michel), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
9 Cosquer (François), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
10 Rodier (Jean), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
11 Turco (François), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
12 Morgan (Alain), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
13 Le Gall (Jean), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
14 Loy (Maurice), secrétaire comptable, branche « Commissariat et santé ».
15 Baudet (Georges), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
16 Large (Marc), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
17 Montalto (Conrad), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
18 Weil (Roger), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
19 Jaouen (Joseph), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
20 Pouliquen (Louis), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
21 Gouteroux (Pierre), ex-quartier-maître fourrier, branche « Comptables des matières ».
22 Levassort (Paul), secrétaire comptable, branche « Commissariat et santé ».
23 Messager (Roger), maître fourrier, branche « Commissariat et santé ».
24 Colin (Louis), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
25 Bello (Concetto), secrétaire comptable, branche « Commissariat et santé ».
26 Debarge (Fernand), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
27 Pineranda (Paul), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
28 Hamel (Jean), secrétaire comptable, branche « Commissariat et santé ».
29 Huet (René), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
30 Le Masson (Yves), quartier-maître fourrier, branche « Commissariat et santé ».
31 Blot (Augustin), secrétaire comptable, branche « Commissariat et santé ».
32 Besnard (Charles), secrétaire comptable, branche « Commissariat et santé ».
33 Mallegol (Pierre), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
34 Hipeau (Jean), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
35 Gaillard (Roger), maître fourrier, branche « Commissariat et santé ».
36 Raoul (Charles), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
37 Le Boisselier (Jules), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
38 Bervas (François), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
39 Guilbert (Jacques), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
40 Fourrier (Bernard), quartier-maître secrétaire, branche « Directions de travaux ».
41 Larsonneur (Jean), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
42 Rio (René), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
43 Valo (Roger), secrétaire comptable, branche « Directions de travaux ».
44 Berrou (Pierre), ex-second maître de 2e classe, branche « Directions de travaux ».
45 Perron (Joseph), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
46 Guégan (Vincent), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».
47 Le Forestier (Louis), secrétaire comptable, branche « Comptables des matières ».

Ces secrétaires administratifs stagiaires se présenteront à l'école des secrétaires administratifs de la marine, à Cherbourg, le 15 octobre 1956, à huit heures. Leur entrée en solde comptera du même jour.

Liste des candidats admis au concours de recrutement des officiers d'administration et des adjoints des services.

La liste, par ordre de mérite, des candidats reçus au concours, en 1956, avec indication du service au titre duquel ils sont admis, s'établit comme suit:

1 Wandenabiele (Jean), maté. S. M. B. C., 7e région, au S. M. B. C., adjoint technique.
2 Schaeffer (André), matériel, 3e région, au matériel, adjoint technique.
3 Moreau (Marcel), matériel, 10e région, au matériel, adjoint administratif.
4 Benel (Bernard), infanterie, 6e région, au service de santé coloniale.
5 Abetel (Marius), infanterie, 6e région, au service de santé coloniale.
6 Lanfranchi (Gérard), transmissions, 1re région, au matériel des transmissions, adjoint technique.

7 Alliot (Jean), matériel, 1re région, au matériel, adjoint administratif.
8 Perreira (Michel), intendance, 1re région, à l'intendance métropolitaine.
9 Emmanuelli (André), intendance, 9e région, à l'intendance métropolitaine.
10 Gavenc (Jacques), intendance, Maroc, à l'intendance métropolitaine.
11 Cazanave-Pin (Lucien), intendance, 5e région, à l'intendance métropolitaine.
12 Lardenois (Léon), train, 6e région, à l'intendance coloniale.
13 Laugier (Maurice), S. M. B. C., 9e région, au S. M. B. C., adjoint administratif.
14 Guillemet (Gilles), infanterie, 6e région, à l'intendance coloniale.
15 Hornez (André), génie, 1re région, au service du génie.
16 Mercier (Jean), santé, 9e région, au service de santé métropolitaine.
17 Gillet (Gilbert), artillerie, 6e région, au service de santé métropolitaine.
18 Dupouey (Michel), transmissions, 1re région, au matériel des transmissions, adjoint technique.
19 Cambrouse (François), transmissions, 10e région, au matériel des transmissions, adjoint technique.
20 Loustalot (Claude), train, 6e région, à l'intendance métropolitaine.
21 Bethuel (Serge), infanterie, 6e région, au service de santé coloniale.
22 Juignet (Michel), génie, 6e région, à l'intendance métropolitaine.
23 Destelle (René), artillerie, F. F. A., au S. M. B. C., adjoint administratif.
24 Desideri (Jean), intendance, F. F. A., à l'intendance métropolitaine.
25 Duval (Eugène), infanterie, 10e région, à l'intendance coloniale.
26 Fleuriault (Claude), matériel, 6e région, au matériel, adjoint technique.
27 Vuillod (Roger), génie, F. F. A., au service du génie.
28 Graff (Roger), matériel, 3e région, au matériel, adjoint technique.
29 Toureille (Simon), infanterie, Maroc, au S. M. B. C., adjoint administratif.
30 Bobin (Michel), santé, 6e région, au service de santé métropolitaine.
31 Devillers (Jacques), transmissions, 7e région, au matériel des transmissions, adjoint administratif.
32 Llorca (Jacques), infanterie coloniale, 6e région, au S. M. B. C., adjoint administratif.
33 Lartillot (Maurice), infanterie, 6e région, à l'intendance métropolitaine.
34 Le Guillou (François), infanterie, F. F. A., adjoint de chancellerie.
35 Chavinier (Jacques), transmissions, 7e région, à l'intendance coloniale.
36 Dumas (Pierre), génie, 6e région, à l'intendance métropolitaine.
37 Valero (Emmanuel), matériel, 6e région, au matériel, adjoint technique.
38 Bohain (Jacques), génie, 1re région, au service du génie.
39 Mornet (Charles), infanterie, 6e région, au service du génie.
40 Cantat (Bernard), S. M. B. C., 1re région, au S. M. B. C., adjoint technique.
41 Gervaisot (Guy), infanterie, F. F. A., à l'intendance métropolitaine.
42 Leneutre (Pierre), santé, 6e région, au service de santé métropolitaine.
43 Hirtz (Maurice), matériel, 3e région, au matériel, adjoint technique.
44 Brochard (Roland), transmissions, 6e région, au service du génie.
45 Abhamon (Jean), infanterie, 10e région, au matériel, adjoint technique.
46 Duvivier (Yves), A. B. C., 1re région, à l'intendance métropolitaine.
47 Traineau (Lorrain), artillerie, 6e région, au S. M. B. C., adjoint technique.
48 Girardin (René), A. B. C., 9e région, au matériel, adjoint administratif.
49 Guillemot (Jean), train, 6e région, matériel.
50 Pondaven (Pierre), intendance coloniale, 1re région, intendance coloniale.
51 Charrier (Jean), infanterie, 6e région, intendance métropolitaine.
52 Druet (Etienne), infanterie, 1re région, intendance métropolitaine.
53 Clarac (Jean), infanterie, 10e région, intendance métropolitaine.
54 Laurent (Robert), infanterie, 6e région, intendance métropolitaine.
55 Gaspard (Serge), matériel, 4e région, matériel, adjoint technique.
56 Buisson (J.-Jacques), transmissions, 1re région, matériel des transmissions, adjoint administratif.
57 Michel (André), transmissions, 6e région, matériel des transmissions, adjoint administratif.
58 Daillier (Jean-Claude), infanterie, 6e région, intendance coloniale.
59 Baguet (Marcel), infanterie, 4e région, S. M. B. C., adjoint technique.
60 Lopez (Gilbert), infanterie coloniale, 6e région, santé coloniale.
61 Favier (Michel), artillerie, 6e région, matériel, adjoint technique.
62 Perrin (Pierre), matériel, 1re région, matériel, adjoint technique.
63 Dorgans (Robert), artillerie, F. F. A., adjoint chancellerie.
64 Leherissier (Michel), A. B. C., 6e région, matériel, adjoint administratif.
65 Debolchet (Gérard), infanterie, 6e région, intendance métropolitaine.
66 Fevard (Jean), transmissions, F. F. A., service du génie.
67 Morel (François), infanterie coloniale, 6e région, intendance métropolitaine.
68 Chauvin (Charles), artillerie, 9e région, santé métropolitaine.
69 Brisolier (Guy), matériel, 4e région, matériel, adjoint technique.
70 Lecourieux (Lucien), train, 6e région, intendance coloniale.
71 Leger (Jean), artillerie, 6e région, santé métropolitaine.
72 Cherel (Jean), infanterie, 6e région, intendance métropolitaine.

Les candidats dont les noms suivent, reçus à la fois au concours destiné au recrutement des officiers d'administration et adjoints des services et au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes, ont opté pour ce dernier concours:

Guillemet (Gilles).	Lartillot (Maurice).	Lopez (Gilbert).
Bethuel (Serge).	Valero (Emmanuel).	Morel (François).
Llorca (Jacques).	Charrier (Jean).	Leger (Jean)

Les candidats admis au titre des services: intendance métropolitaine, chancellerie et adjoints administratifs des corps de troupe, matériel transmissions (adjoints administratifs), intendance coloniale rejoindront l'école militaire d'administration, à Montpellier, le 1er octobre 1956.

Les candidats admis au titre du service de santé (métropolitaine et coloniale) rejoindront l'école du service de santé militaire, à Lyon, le 8 octobre 1956.

Les candidats admis au titre du matériel et du S. M. B. C. rejoindront l'école d'application du matériel, à Fontainebleau, le 1er octobre 1956.

Les candidats admis au titre du matériel transmissions (adjoints techniques) rejoindront l'école d'application des transmissions, à Montargis, le 1er octobre 1956.

Les candidats admis au titre du service du génie rejoindront l'école supérieure technique du génie, à Versailles, le 1er octobre 1956.

Les candidats admis, qui sont officiers de réserve en situation d'activité, devront démissionner de leur grade d'officier de réserve et se rengager comme sous-officiers d'active à la date de leur entrée à l'école.

Les candidats admis devront se présenter dans les écoles porteurs d'une tenue de changement de corps, d'un certificat de cessation de payement, de leurs pièces matricules et pièces médicales.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-972 du 28 septembre 1956 portant règlement d'administration publique complétant et modifiant le décret n° 54-167 du 16 février 1954 relatif au statut particulier des commissaires experts économiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment son article 2;

Vu le décret n° 54-167 du 16 février 1954 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des commissaires experts économiques;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant les trois mois qui suivront la publication du présent décret, pourront être recrutés dans le corps des commissaires experts économiques les agents contractuels ou temporaires de l'administration centrale des affaires économiques titulaires de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours d'entrée à l'école nationale d'administration et justifiant soit de dix ans de services rémunérés sur le budget de l'Etat, soit d'un traitement au moins égal à celui d'administrateur civil de 2e classe (4e échelon).

Les agents recrutés en application des dispositions ci-dessus pourront être nommés, après avis de la commission administrative paritaire, à un traitement autre que l'échelon de début, sous réserve que leur traitement ne dépasse pas celui qu'ils percevaient dans leur ancien emploi ou le traitement afférent à l'échelon immédiatement supérieur de cet emploi.

Art. 2. — A compter de la publication du présent décret, les commissaires experts économiques, dont l'organisation générale du corps ainsi que les conditions de recrutement et d'avancement sont régies par les dispositions du décret n° 54-167 du 16 février 1954, porteront le titre d'expert économique d'Etat.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 56-973 du 28 septembre 1956 portant prorogation des dispositions des décrets n° 56-454 du 2 mai 1956 et n° 56-512 du 14 mai 1956.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 56-671 du 9 juillet 1956;

Vu le décret n° 56-675 du 9 juillet 1956;

Vu le décret n° 56-762 du 31 juillet 1956,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions des décrets n° 56-454 du 2 mai 1956 et n° 56-512 du 14 mai 1956, prorogées jusqu'au 30 septembre 1956 par le décret n° 56-762 du 31 juillet 1956, sont à nouveau prorogées jusqu'au 30 novembre 1956 inclus.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et financières,
JEAN MASSON.

Décret n° 56-974 du 28 septembre 1956 portant suspension provisoire du droit de douane d'importation applicable aux oignons.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955 portant fixation du tarif des droits de douane d'importation;

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le droit de douane d'importation applicable aux oignons (n° ex 07-01 D ex a) est provisoirement suspendu.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Décret n° 56-975 du 28 septembre 1956 portant suspension provisoire du droit de douane d'importation applicable aux aulx.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955 portant fixation du tarif des droits de douane d'importation;

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le droit de douane d'importation applicable aux aulx (n° ex 07-01 D b) est provisoirement suspendu.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Décret n° 56-976 du 28 septembre 1956 portant suspension provisoire, dans la limite d'un contingent, des droits de douane d'importation applicables à l'huile d'olive brute, épurée ou raffinée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation;
Vu le tarif des droits de douane d'importation;
Vu le code des douanes, et notamment l'article 8;
Vu le décret du 5 novembre 1870 relatif à la promulgation des lois et décrets, et notamment le deuxième paragraphe de l'article 2;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La perception des droits de douane d'importation applicables à l'huile d'olive brute et à l'huile d'olive épurée ou raffinée (nos 15-07 A h et 15-07 B c du tarif des droits de douane d'importation) est suspendue, jusqu'au 15 novembre 1956, pour les importations effectuées dans la limite d'un contingent et aux conditions fixées par arrêté du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera immédiatement en vigueur.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Contingent d'huile d'olive brute, épurée ou raffinée admissible en exonération du droit de douane d'importation jusqu'au 15 novembre 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 56-976 du 28 septembre 1956 et notamment son article 2 portant suspension provisoire, dans la limite d'un contingent, des droits de douane d'importation applicables à l'huile d'olive brute, épurée ou raffinée,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le contingent d'huile d'olive brute, épurée ou raffinée (nos 15-07 A h et 15-07 B c du tarif des droits de douane d'importation) admissible à l'importation, jusqu'au 15 novembre 1956, en exonération du droit de douane est fixé à trois mille tonnes.

Art. 2. — Le bénéfice de l'exonération prévue à l'article 1er est subordonné aux conditions suivantes:

a) Les importateurs doivent adresser, en triple exemplaire, une demande conforme au modèle annexé au présent arrêté, au secrétariat d'Etat à l'agriculture, service des affaires économiques, 78, rue de Varenne, Paris (7e). Ils doivent joindre à leur demande une enveloppe timbrée portant leur adresse pour le renvoi des documents;

b) Il doit être établi une demande par bureau d'importation et par opération;

c) Deux exemplaires de la demande, dûment visés par le service des affaires économiques du secrétariat d'Etat à l'agriculture, pour valoir admission en exonération du droit de douane, seront restitués à l'importateur et devront être présentés à l'appui des déclarations en douane de mise à la consommation.

Les autorisations délivrées seront valables jusqu'au 15 novembre 1956.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects et le chef du service des affaires économiques du secrétariat d'Etat à l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

ANNEXE

Demande d'importation, au bénéfice de l'exonération du droit de douane, d'huile d'olive brute, épurée ou raffinée (nos 15-07 A h et 15-07 B c du tarif douanier).

(Arrêté du 28 septembre 1956, *Journal officiel* du 30 septembre 1956.)

Je soussigné (nom ou raison sociale de l'importateur) ....,
....
demeurant à (adresse complète) ....,
demande à importer, au bénéfice de l'exonération du droit de douane, les quantités d'huile d'olive détaillées ci-après:

A ...., le ....

(Signature.)

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation (y compris les indices des sous-positions.)	ESPÈCE (désignation selon les termes du tarif des droits de douane d'importation.)	ORIGINE	POIDS NET	VALEUR	NOM et adresse du destinataire réel.

Visa du secrétaire d'Etat à l'agriculture.
(Service des affaires économiques.)

Accordé pour (quantités en toutes lettres) ....
....

(Date, signature et cachet du service des affaires économiques du secrétariat d'Etat à l'agriculture.)

Reconnaissance du service des douanes.

BUREAU de douane d'importation	DATE et numéro de la déclaration.	ESPÈCE reconnue.	ORIGINE	POIDS NET	VALEUR	OBSERVATIONS

A (bureau d'importation) ...., le ....

L'inspecteur des douanes,
(Signature et cachet du bureau.)

Régies d'avances.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu les lois du 18 septembre 1940 instituant un régime de réassurances d'Etat contre les risques maritimes ordinaires et les risques maritimes de guerre;

Vu le décret du 6 mai 1939 relatif à l'assurance contre les risques maritimes de guerre;

Vu le décret du 1er septembre 1939 fixant les conditions d'application du décret du 6 mai 1939;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, complété et modifié par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 20 mai 1941 instituant une régie de dépenses au service des assurances maritimes de guerre;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès du service des assurances maritimes de guerre une régie d'avances pour le payement:

1° Des menues dépenses du service;

2° Des frais de mission ou de déplacement des fonctionnaires appelés à se déplacer pour les besoins du service.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 50.000 F. Il est justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois.

Art. 3. — Le titulaire de la régie d'avances visé à l'article 1er est nommé par arrêté du ministre des affaires économiques et financières.

Art. 4. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur ainsi que le montant de l'indemnité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 5. — L'arrêté du 20 mai 1941 est abrogé.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE HUET.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines d'Alès.

Par arrêté du 18 septembre 1956, le diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines d'Alès a été accordé aux élèves dont les noms suivent, sortis en 1956 de la 2e année d'études, savoir, par ordre de mérite:

1 Vasquez (Jeanot).
2 Judici (Yvan).
3 Santoul (Henri).
4 Vincent (Pierre).
5 Poosz (François).
6 Fabre (Michel).
7 Tempka (Joseph).
8 Sordi (Antoine).
9 Pilair (Pierre).
10 Carlini (Robert).
11 Sejalon (Michel).
12 Salini (Ernest).
13 Sicard (Jean).
14 Rouquette (Gabriel).
15 Fraudet (Pierre).
16 Malet (Georges).
17 Vial (Jean).
18 Volle (Georges).
19 Sicard (Pierre).
20 Ressayre (Pierre).
21 Douzal (Robert).
22 Diodonnat (Pierre).

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 14 septembre 1956 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française;

Ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ALBERTINI (Angelo), Clouange (Moselle), 13-09-12. — 11951x49—57.
ANGELOU (Georges), le Caire (Egypte), 11-01-17. — 18997x49—99.
ANTONIAZZI, née BEVILACQUA, Grantorto (Italie), 08-08-05. — 8793x51—74.
ANTONIAZZI (Emilio), Moriago (Italie), 14-07-03. — 8793x51—74.
BACHMANN (Karl), Mulhausen (Allemagne), 18-04-26. — 4589x56—45.
BANON (Salvador), Yecla (Espagne), 06-08-32. — 9437x56—92.
BARRA, née NARI, Gambasca (Italie), 16-05-12. — 4806x56—13.
BARRA (Pietro), Sanfront (Italie), 20-09-11. — 4806x56—13.
BATTISTONI (Silene), Pastrengo (Italie), 05-07-34. — 10039x56—38.
BELLANATO, née BARTOLOME, Zamora (Espagne), 10-11-07. — 10799x55—83.
BELLANATO (José), Alcantarilla (Espagne), 26-08-04. — 10799x55—83.
BELLANDI (Alidoro), Sesto Fiorentino (Italie), 14-07-23. — 6119x53—20.
BERTI, née CAMPESTRIN, Torcegno (Italie), 15-05-25. — 10090x56—38.
BERTI (Demetrio), Torcegno (Italie), 26-04-24. — 10090x56—38.
BESCHI, née RIZZARDI, Idro (Italie), 17-02-22. — 10180x56—38.
BESCHI (Rino), Bedizzole (Italie), 15-09-16. — 10180x56—38.
BETTO, née CODOGNOTTO, Oderzo (Italie), 19-08-17. — 31861x48—78.
BETTO (Leonildo), San Giorgio delle Pertiche (Italie), 04-10-10. — 31861x48—78.
BLONDEL, née POPP, Pudewitz (Pologne), 01-02-21. — 6612x56—76.
BONECHI (Arzelio), Rambervillers (Vosges), 04-02-30. — 15685x55—30.
BORINATO (Joseph), Aoste (Italie), 30-12-26. — 10179x56—73.
BRUNET (Maximilien), Chamois (Italie), 17-06-14. — 7871x56—78.
BUDAI, née BARBORINI, Pocenia (Italie), 03-10-07. — 10227x56—73.
BUDAI (Silvio), Pocenia (Italie), 02-02-04. — 10227x56—73.
BUDNA (Ludwik), Méricourt (Pas-de-Calais), 01-08-32. — 7499x56—57.
CANALES (Louis), Décines-Charpieu (Isère), 19-11-33. — 4480x56—35.
CAPOCCHIANI (Nicola), Taranto (Italie), 03-07-36. — 7872x56—76.
CAPRERA, née ILARDO, Sommatino (Italie), 18-01-25. — 10238x56—38.
CAPRERA (Calogero), Sommatino (Italie), 01-02-20. — 10238x56—38.
CARLINI (Amedeo), Lonca di Codroipo (Italie), 20-11-20. — 10050x56—08.
CARLINI, née CASINI, Auboué (Meurthe-et-Moselle), 18-08-25. — 10050x56—08.
CARULL, née SOLER, Sabadell (Espagne), 11-10-20. — 10240x56—38.
CARULL (José), Valls (Espagne), 09-01-21. — 10240x56—38.
CASAZZA, née FERRETTI, Fontanigorda (Italie), 30-04-24. — 5881x56—13.
CASAZZA (Louis), Rovegno (Italie), 28-11-19. — 5881x56—13.
CERVELLO (José), Flih (Espagne), 21-07-16. — 7881x56—64.
CIESIELSKI, née MALENOWSKA, Ostrow Kaliski (Pologne), 18-10-22. — 6901x56—62.
CIESIELSKI (Stanislas), Kray (Pologne), 26-08-13. — 6901x56—62.
COGAN, née GRONER, Nove Miasto (Pologne), 20-10-15. — 8050x51—75.
COGAN (Abram), Cimiska (Roumanie), 22-09-08. — 8050x51—75.
COLIN (Misu), Botosani (Roumanie), 07-11-11. — 1283x52—75.
COLIN, née GOLDSTEIN, Botosani (Roumanie), 22-02-19. — 1283x52—75.
COLLE, née CHIMELLO, San Martino Buonalbergo (Italie), 10-11-16. — 6902x56—57.
COLLE (Dominique), Lentiai (Italie), 21-12-07. — 6902x56—57.
CONTE (Sigfrido), San Dona di Piave (Italie), 15-03-15. — 7875x56—91.
CORAZZI (Raphaël), Gubbio (Italie), 06-01-29. — 836x55—54.
CULTRERA (Emanuele), Noto (Italie), 02-01-38. — 7507x56—30.
D'INTINO, née BIAGINI, Di Bussoleno (Italie), 11-12-18. — 8473x56—13.
DE ANGELIS, née RAZZECA, Castro dei Volsci (Italie), 17-10-22. — 7016x56—69.
DE ANGELIS (Ambrogio), Pofi (Italie), 14-10-22. — 7016x56—69.
DE LAURENTIS, née MALCANGI, Corato (Italie), 04-01-26. — 10097x56—38.
DE LAURENTIS (Vincenzo), Corato (Italie), 18-02-22. — 10097x56—38.
DE PREZ (Hector), Boucle-Saint-Blaise (Belgique), 25-04-16. — 7811x56—78.
DE SEIXAS-BELARMINO, Cabeza de Mouro (Portugal), 12-07-98. — 7862x56—59.
DEMUS (Charles), Prague (Tchécoslovaquie), 03-10-23. — 10177x56—62.

DI BISCEGLIE, née CIALDELLA, Corato (Italie), 09-03-20. — 10176×56—38.
DI BISCEGLIE (Francesco), Corato (Italie), 23-02-18. — 10176×56—38.
DI GENNARO (Egidio), Naples (Italie), 29-09-01. — 7511×50—13.
DI GENNARO, née CACCIUOTTOLO, Pozzuoli (Italie), 17-05-05. — 7511×50—13.
DIONISY (Benedicta), Constantinople (Turquie), 08-11-98. — 8471×56—13.
DOMENICUCCI (Gino), Rome (Italie), 06-09-19. — 8301×55—92.
DRAL (Stanislas), Wyrzna (Pologne), 08-04-11. — 6605×56—47.
DUFAU, née AROSTEGUI, Saint-Sébastien (Espagne), 14-01-18. — 6945×56—47.
DZIERBLUK (Bogdan), Koszlaki (Pologne), 26-01-29. — 15568×51—55.
EDEL (Paul), Coirs (Suisse), 28-06-97. — 7864×56—75.
ESCUDERO (Joseph), Tortosa (Espagne), 08-08-30. — 7954×56—13.
ESTRELLA (José), Manilva (Espagne), 17-11-29. — 4260×56—66.
FABBRO (Henri), Gemona (Italie), 04-10-23. — 8472×56—71.
FALLERI (Aldo), Santa Maria a Monte (Italie), 12-05-17. — 3693×56—13.
FE (Bartolome), Inca (Espagne), 04-07-20. — 7865×56—21.
FEDERICO, née PETRU, Le Pirée (Grèce), 30-08-15. — 16153×54—71.
FEDERICO (Vincenzo), Veroli (Italie), 01-06-17. — 16153×54—71.
FLORIS (Antonio), Quarta Santa Elena (Italie), 19-02-04. — 15434×37—78.
FREZZA, née CAMBI, Trichiana (Italie), 22-09-03. — 6963×56—75.
FRUGONI (Alexandre), Torgiano (Italie), 20-09-23. — 15558×55—83.
FUCCARO (Ettore), Chiusaforte (Italie), 22-12-08. — 17320×55—57.
FUCCARO, née DELLA-MEA, Chiusaforte (Italie), 23-10-08. — 17320×55—57.
GARCI-NUNO, née CALABUIG, Barcelone (Espagne), 06-02-23. — 8085×56—66.
GARCI-NUNO (Romain), Madrid (Espagne), 28-02-20. — 8085×56—66.
GARCIA (Pierre), Capdella (Espagne), 16-04-11. — 10545×54—66.
GARCIA (Luis), Valdeganca (Espagne), 19-08-19. — 16072×51—38.
GARCIA, née BARNES, Lorca (Espagne), 09-07-21. — 16072×51—38.
GIMZIA, née KARGUL, Kobyle (Pologne), 13-07-16. — 10080×56—38.
GIMZIA (Stephan), Pelizyska (Pologne), 15-05-11. — 10080×56—38.
GIORDAN, née SANDRI, Arta (Italie), 02-10-18. — 7891×56—10.
GIORDAN (Pierre), Muzzana (Italie), 15-10-12. — 7891×56—10.
GIORDANA (Ange), Gambasca (Italie), 13-05-08. — 1443×52—13.
GLADALA, née STOLEC, Miernow (Pologne), 26-02-13. — 8478×56—59.
GLADALA (Pierre), Wierzbie (Pologne), 01-11-07. — 8478×56—59.
GLEREAN, née MANZETTI, Pise (Italie), 22-10-21. — 20204×50—38.
GLEREAN (Ario), San Michele de Tagliamento (Italie), 16-09-20. — 20204×50—38.
GORKOWSKI, née SZCZEPANIAK, Gerthe (Allemagne), 18-12-21. — 14133×50—57.
GORKOWSKI (Stanislas), Herne (Allemagne), 23-03-16. — 14133×50—57.
GORLICH (Herbert), Blauschwitz (Allemagne), 25-05-28. — 7835×56—25.
GRONDYS (Pelagie), Meschenich (Allemagne), 07-10-21. — 8461×55—57.
GRUCHALSKI (Czeslaw), Varsovie (Pologne), 00-05-25. — 8462×56—51.
GUALDI (Carlo), Freeport (U. S. A.), 25-10-06. — 3568×56—74.
GUALDI, née MANZI, Cremia (Italie), 20-08-16. — 3568×56—74.
HARITINIAN, née VARJABEDIAN, Baksser (Turquie), 00-00-12. — 7893×56—75.
HASTIR (Eugène), Liège (Belgique), 30-04-25. — 14147×54—75.
HAUPPERT, née HEISELER, Schwemmlingen (Sarre), 29-12-23. — 8455×56—57.
HAVELKA (Vladimir), Krompachy (Tchécoslovaquie), 22-05-26. — 4447×52—78.
HENNER, née HARION, Kerprichhemmersdorf (Allemagne), 16-05-13. — 7841×56—57.
HERBOSA, née SANTIAGO, Villanueva (Espagne), 07-07-20. — 9056×56—78.
HERBOSA (David), Villanueva (Espagne), 21-03-21. — 9056×56—78.
HILLAR (Horst), Berlin (Allemagne), 04-09-27. — 22310×49—75.
HUBAU (André), Bleharies (Belgique), 15-02-11. — 4602×55—60.
IGIELMAN (Samson), Radom (Pologne), 07-10-97. — 7051×56—50.
IRANETA (Ildefonso), Yabar (Espagne), 06-01-02. — 8453×56—32.
JAKUBIK (Miroslav), Vlkov (Tchécoslovaquie), 29-12-29. — 8454×56—13.
JAWOREK (Stéphanie), Wielopole Skrzynskie (Pologne), 18-03-11. — 7384×56—15.
KAERSENHOUT (Randolph), Paramaribo (Guyane hollandaise), 18-08-31 — 21478×51—75.
KLOTZ (Guillaume), Leanyvar (Hongrie), 23-07-24. — 10209×56—67.
KOPCINSKI, née KMIEC, Dombrowice (Pologne), 20-07-25. — 6962×56—42.
KOPCINSKI (Xavier), Woll Wadowski (Pologne), 01-08-14. — 6962×56—42.
KOZUSNIK, née KOGUC, Wolka (Pologne), 20-08-11. — 6695×56—62.
KOZUSNIK (Rudolphe), Libiaz (Pologne), 23-11-19. — 6695×56—62.
KUBICEK (Victor), Vienne (Autriche), 13-07-91. — 6336×36—17.
KUSNIERZ (Adam), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 23-08-32. — 7233×56—57.
KUSNIERZ, née JAKUBCZAK, Lekno (Pologne), 17-03-35. — 7233×56—57.
KWIATKOWSKI, née STEFANIAK, Oberhausen (Allemagne), 22-01-11. — 7884×56—62.
LAGOWSKY (Nicolas), Petersbourg (Russie), 03-03-99. — 921×52—75.
LAVANDERA (Vital), Beloncio (Espagne), 02-02-32. — 17823×52—66.
LAVILLE (Léon), Chevenez (Suisse), 10-05-07. — 2921×56—25.
LEMKE (Jacques), Homberg Hochheide (Allemagne), 15-06-07. — 7450×52—67.
LEONE (François), Francavilla Fontana (Italie), 31-03-12. — 8256×51—13.
LERGENMULLER (Albert), Strasbourg (Bas-Rhin), 14-02-06. — 4606×56—67.
LESNIEWICZ (Joseph), Russowo (Pologne), 13-01-37. — 9500×55—77.
LICARI (Vincenzo), Nissoria (Italie), 15-08-35. — 6951×56—30.
LOMBARDI, née SACCUCCI, Isola del Liri (Italie), 07-10-32. — 6944×56—69.
LOMBARDI (Vittore), Pierre-Bénite (Rhône), 05-09-29. — 6944×56—69.
LUCAS (Pierre), Llivia (Espagne), 18-07-36. — 5956×56—66.
LUCENA (Pilar), Cordoba (Espagne), 03-02-32. — 6952×56—11.
MAFFEI, née DAL CANTO, Santa Cruce sull Arno (Italie), 17-07-12. — 9498×56—13.
MAFFEI (Guilio), Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), 28-02-11. — 9498×56—13.
MAGNETTO, née DEHERNARDI, Cartosio (Italie), 28-10-23. — 5960×56—83.
MANCERAS (Diego), Ciudad Real (Espagne), 11-02-38. — 7230×56—65.
MANSANARES (Joseph), Jonquières (Hérault), 31-01-31. — 17270×55—34.
MAODDI, née BORISTENE, Ellera (Italie), 03-08-23. — 8870×54—06.
MAODDI (Antoine), Teti (Italie), 16-06-16. — 8870×54—06.
MARCHESI, née MANZONI, Calusco d'Adda (Italie), 20-01-14. — 6630×51—31.
MARCHESI (Alessandro), Azzano San Paolo (Italie), 06-06-06. — 6630×51—31.
MARCHE, née BANAS, Okalew (Pologne), 19-01-12. — 445×51—37.
MARCHETTI (Libero), Piedimonte San Germano (Italie), 03-12-34. — 10077×56—38.
MARCINEK, née MICHALAK, Zulkowo (Pologne), 29-03-03. — 1250×56—57.
MARCINEK (François), Borzecieczki (Pologne), 29-11-97. — 1250×55—57.
MAROSSA, née MILANI, Piacenza (Italie), 08-12-27. — 19969×51—78.
MAROSSA (Federico), Piacenza (Italie), 05-10-20. — 19969×51—78.
MARTI (Salvador), Benifayo (Espagne), 19-12-15. — 6973×56—30.
MARTI, née RIUS, Valencia (Espagne), 27-01-17. — 6973×56—30.
MARTINEZ (Francisco), Bullas (Espagne), 24-05-35. — 6438×56—81.
MARTIN (André), Leuze (Belgique), 18-11-26. — 6520×55—92.
MATEOS, née MARTI, Useras (Espagne), 18-07-08. — 6954×56—13.
MATEOS (Jose), Lumbreras (Espagne), 02-04-01. — 6954×56—13.
MAVILLAZ (Guy), Saint-Vincent (Italie), 26-01-35. — 9706×56—38.
MELI (Romano), Bibbiano (Italie), 11-02-30. — 9392×56—51.
MESZKO, née WOJDYLA, Rozboszu Dlugim (Pologne), 26-02-14. — 10200×56—38.
MESZKO (Iwan), Czernova (Pologne), 09-09-08. — 10200×56—38.
MIGDAL (Joseph), Gwozdziec (Pologne), 06-12-03. — 10076×56—38.
MIGDAL, née KRAKOWSKI, Melsztyn (Pologne), 28-08-05. — 10076×56—38.
MIGOT (Lidio), Vito d'Asio (Italie), 02-06-20. — 8766×56—78.
MILANI (Ottorino), Castelfranco (Italie), 11-04-20. — 6362×51—24.

MOLINES, née RODRIGUEZ, Valence (Espagne), 03-12-19. — 4647 x 56—92.

MOLINES (Manuel), Alicante (Espagne), 09-01-14. — 4647 x 56—92.

MONTI (Carlo), Erbanno (Italie), 11-05-36. — 8099 x 56—25.

MORELLE, née KLUPS, Kunova (Pologne), 21-05-10. — 36632 x 45—59.

MORERA (Francisco), Igualada (Espagne), 18-01-10. — 11710 x 55—63.

MOSZYK, née KANTEK, Gr.-Lubin (Pologne), 09-10-01. — 9811 x 55—21.

MOSZYK (Michael), Kijewo (Pologne), 25-09-02. — 9811 x 55—21.

MOYA (Pedro), Mula (Espagne), 07-07-02. — 8485 x 56—92.

MUGNAIONI (Giovanna), Ponsacco (Italie), 01-09-32. — 5353 x 56—13.

MULLER, née LANGMAN, Lublin (Pologne), 16-01-09. — 8484 x 56—75.

NEUMANN (Alfred), Vienne-Lucina (Autriche), 04-06-28. — 7389 x 56—93.

OBIEDZINSKI (Joseph), Galachy (Pologne), 30-06-96. — 8822 x 55—59.

OBIEDZINSKI, née BACZYNSKA, Wiktoryn (Pologne), 03-08-99. — 8822 x 55—59.

ODORICO (Arturo), Udine (Italie), 24-03-19. — 16461 x 49—24.

ORLINSKY, née FILIPOWICZ, Lodz (Pologne), 05-10-21. — 7590 x 56—75.

ORLINSKY (Tadeusz), Schmedshagen (Pologne), 08-03-18. — 7590 56 x 75.

OSYDA, née OPAS, Lamburg (Allemagne), 11-02-23. — 15221 x 53—67.

OSYDA (Wladislaw), Czernice (Pologne), 14-09-06. — 15221 x 53—67.

PANKIW (Dimitri), Litynia (Pologne), 02-11-10. — 10070 x 56—38.

PANKIW, née MUTYK, Zahoczewie (Pologne), 28-03-14. — 10070 x 56—38.

PANNEN (Ludwig), Munchen-Gladbach (Allemagne), 15-03-25. — 10592 x 51—89

PARRA (Joaquim), Terriaches (Espagne), 21-07-36. — 7252 x 56—46.

PATANE (Angelo), Catane (Italie), 24-02-08. — 42198 x 45—77.

PATAT (Andrea), Venzone (Italie), 23-08-03. — 17195 x 40—35.

PAWLAK, née PANEK, Holsterhausen (Allemagne), 14-01-09. — 7522 x 55—62.

PAWLAK (Antoine), Recklinghausen (Allemagne), 15-04-09. — 7522 x 55—62.

PEDROL (Amapola), Barcelone (Espagne), 07-11-37. — 9069 x 56—30.

PEDRON (Gioacchino), Sossano (Italie), 26-09-37. — 9506 x 56—82.

PERACCA (Ernesto), Nomaglio (Italie), 22-06-15. — 9067 x 56—30.

PERACCA, née CHIRI, Ostana (Italie), 20-02-21. — 9067 x 56—30.

PEREZ (Valentin), Santiago de la Espada (Espagne), 16-07-13. — 7407 x 56—11.

PEREZ (Diego), Cuevas de Almanzora (Espagne), 12-04-07. — 3661 x 56—65.

PEREZ, née TORELL, Figueroles (Espagne), 07-07-08. — 3661 x 56—65.

PEREZ, née GARCIA, Miller (Espagne), 23-05-17. — 7407 x 56—11.

PEVERENGO (Giacomo), Cavour (Italie), 02-05-12. — 6674 x 56—26

PICCARRETA (Giuseppe), Corato (Italie), 02-01-12. — 10069 x 56—38.

PICCARRETA, née MARTINELLI, Corato (Italie), 02-01-11. — 10069 x 56—38.

PILUCH, née WAWRZYNIAK, Kosowo (Pologne), 19-07-19. — 20091 x 51—57.

PILUCH (Casimir), Wieruszow (Pologne), 03-08-21. — 20091 x 51—57.

PLAZZA (Gerardo), Malesco (Italie), 13-02-20. — 5792 x 56—19.

POGGI (Antoine), Giuncugnano (Italie), 22-01-08. — 12908 x 51—06.

POGGI, née GIACHERI, Niella Tanaro (Italie), 07-08-21. — 12908 x 51—06.

PONZA, née CESANO, Prazzo (Italie), 18-01-11. — 1895 x 56—84.

PONZA (Simon), Prazzo (Italie), 29-01-05. — 1895 x 56—75.

POPPER (Walter), Vienne (Autriche), 31-10-24. — 9855 x 56—75.

PORDEA (Georges), Balc (Roumanie), 21-06-32. — 1514 x 56—67

PROTULIPAC (Drago), Duga-Resa (Yougoslavie), 09-10-18. — 15018 x 55—75.

RIU (Enma), Binefar (Espagne), 20-07-37. — 2591 x 56—46.

ROPERO (Antonia), Reus (Espagne), 02-09-36. — 10017 x 56—37.

ROSSI (Maurice), Bordighera (Italie), 20-03-35. — 9327 x 56—68.

SANCHEZ, née PLAZA, Valence (Espagne), 22-06-14. — 14023 x 40—38.

SANCHEZ (José), Valence (Espagne), 26-03-11. — 14023 x 40—38.

SANTUZ, née ZAMBON, Colle Humberto (Italie), 20-06-03. — 11940 x 50—70.

SANTUZ (Giovanni), Colle Humberto (Italie), 04-11-98. — 11940 x 50—70.

SBLATTERO (Louise), Travesio (Italie), 12-11-11. — 13619 x 54—88.

SCALI (Giovanni), Mammola (Italie), 26-04-13 — 14526 x 52—13.

SCALI, née SCARFO, Mammola (Italie), 25-09-15. — 14526 x 52—13.

SEEGNER (Rodolphe), Rudolfsheim-Vienne (Autriche), 05-06-03. — 15223 x 55—69.

SEILLIER, née JAKIMIEC, Pralhowce (Pologne), 26-06-07. — 7804 x 56—62

SELIMANOWSKI (Mihailo), Sabac (Yougoslavie), 01-02-27. — 5610 x 54—67.

SERRA (Maria-Luisa), Figueras (Espagne), 25-03-30. — 16715 x 55—66

SIERRA (José), Altura (Espagne), 23-03-19. — 9094 x 55—03.

SIGNIFREDI (Edmea), Monchio (Italie), 25-11-26. — 2774 x 55—78.

SOLANAS (Andrès), San Sebastian (Espagne), 29-01-34. — 4172 x 56—33.

SUVIERI, née MARGARIA, Roccabruna (Italie), 22-09-15. — 12023 x 50—13.

SZCZYT, née BRZYSKA, Majdan (Pologne), 07-03-17. — 12521 x 52—62.

SZCZYT (Alfons), Swiliszki (Pologne), 26-10-08. — 12521 x 52—62.

TONEATTI, née FABBRO, San Vito di Fagagna (Italie), 29-04-24. — 2919 x 51—31.

TONEATTI (Gino), Sesto al Reghena (Italie), 12-11-20. — 2919 x 51—31.

TOPCZENSKI (Léon), Schonnebeck (Allemagne), 29-08-21. — 8337 x 56—59.

TOUKAIEFF, née WYASSOWETS, Kaassnodar (Russie), 26-06-24. — 16947 x 55—78.

TOVAR (Antoine), Padul-Granada (Espagne), 28-06-15. — 5758 x 56—24.

TUBIA, née VERRI, Segusino (Italie), 30-03-27. — 7805 x 56—31.

TUBIA (Clorindo), Breda di Piave (Italie), 08-03-22. — 7805 x 56—31.

ULM, née BASINSKI, Bitonia (Pologne), 18-02-10. — 8787 x 56—57.

VACCARI (Jean), Genève (Suisse), 11-02-10. — 14113 x 48—74.

VALAZZA, née VALAZZA, Boca (Italie), 05-07-98. — 7263 x 48—31.

VALLADOLID (Maria-del-Pilar), Bilbao (Espagne), 08-09-35. — 1260 x 56—31.

VAN VYVE (Charles), Bordeaux (Gironde), 24-10-21. — 5088 x 50—33.

VETTORETTO (Gemma), Sernaglia Della Battaglia (Italie), 12-08-33. — 9569 x 56—74.

WALL, née PONS, San Felin de Guixols (Espagne), 31-05-99. — 5392 x 52—75.

WIELGO, née SOWINSKA, Varsovie (Pologne), 09-02-20. — 1863 x 56—68.

WIELGO (Stanislas), Stanislawow (Pologne), 28-01-22. — 1863 x 56—68.

WILFLING (Franz), Graz (Autriche), 06-05-30. — 5060 x 53—50.

ZARAGOZA (Francisco), Madrid (Espagne), 25-11-10. — 17368 x 55—98.

Art. 2. — Est réintégrée dans la nationalité française:

CORBETTA, née BIZET, le Crotoy (Somme), 27-04-87. — 10664 x 32—80.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ANTONIAZZI (Mario), Moriago (Italie), 06-01-45. — 8793 x 51—74.

ANTONIAZZI (Amelia), Moriago (Italie), 11-05-43. — 8793 x 51—74.

ANTONIAZZI (Ricardo), Thonon (Haute-Savoie), 17-06-38. — 8793 x 51—74.

BARRA (Attilio), Gambasca (Italie), 10-03-37. — 4806 x 56-13.

BELLANATO (Victoria), Valencia (Espagne), 19-09-44. — 10799 x 55—83.

BELLANATO (Juan), Beniajan (Espagne), 14-08-38. — 10799 x 55—83.

BERTI (Jean), Voiron (Isère), 13-10-51. — 10090 x 56—38.

BESCHI (Michel), la Mure (Isère), 04-03-53. — 10180 x 56—38.

BESCHI (Emilia), la Mure (Isère), 08-03-51. — 10180 x 56—38.

BESCHI (Angelo), la Mure (Isère), 19-03-49. — 10180 x 56—38.

BESCHI (Louis), la Mure (Isère), 07-08-54. — 10180 x 56—38.

BESCHI (Maddalena), Bedizzole (Italie), 10-08-47. — 10180 x 56—38.

BETTO (Roberto), San Giorgio delle Pertiche (Italie), 20-01-44. — 31861 x 48—78.

BETTO (Sergio), San Giorgio delle Pertiche (Italie), 06-03-41. — 31861 x 48—78.

BUDAI (Jeanne), Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), 15-05-38. — 10227 x 56—73.

CAPRERA (Louis), Susville (Isère), 24-07-51. — 10238 x 56—38.

CAPRERA (Angelo), la Mure (Isère), 28-12-48. — 10238 x 56—38.

CAPRERA (Toni), la Mure (Isère), 09-01-48. — 10238 x 56—38.

CAPRERA (Francesco), Sommatino (Italie), 12-11-46. — 10238 x 56—38.

CARULL (Carmen), Sabadell (Espagne), 27-10-43. — 10240 x 56—38.

CIESIELSKI (Richard), Leforest (Pas-de-Calais), 15-09-50. — 6901 x 56—62.

CIESIELSKI (Nicole), Leforest (Pas-de-Calais), 08-01-45. — 6901 x 56—62.

CIESIELSKI (Dominique), Leforest (Pas-de-Calais), 12-11-51. — 6901×56—62.
CIESIELSKI (Marie-Claude), Leforest (Pas-de-Calais), 14-10-48. — 6901×56—62.
CIESIELSKI (Danielle), Leforest (Pas-de-Calais), 29-08-43. — 6901×56—62.
DE ANGELIS (Yolande), Lyon (Rhône), 03-052-55. — 7016×56—69.
DE ANGELIS (Alfredo), Pofi (Italie), 02-04-17. — 7016×56—69.
DE ANGELIS (Anna), Pofi (Italie), 31-03-46. — 7016×55—69.
DI BISCEGLIE (Bernadette), Grenoble (Isère), 20-10-54. — 10176×56—38.
DI BISCEGLIE (Louisette), Fontaine (Isère), 26-12-50. — 10176×56—38.
DI BISCEGLIE (Cataldo), Corato (Italie), 20-11-47. — 10176×56—38.
DI GENNARO (Amedeo), Pozzuoli (Italie), 01-01-44. — 7511×50—13.
DI GENNARO (Giuseppe), Pozzuoli (Italie), 26-03-42. — 7511×50—13.
DI GENNARO (Giorgo), Pozzuoli (Italie), 17-06-40. — 7511×50—13.
FEREDICO (Ida), Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), 26-04-54. — 16153×54—71.
FEDERICO (Jean-Paul), Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), 17-03-53. — 16153×54—71.
FEDERICO (Irène), Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), 31-07-49. — 16153×54—71.
FEDERICO (Dominico), La Spezia (Italie), 09-06-46. — 16153×54—71.
FEDERICO (Annibalina), La Spezia (Italie), 14-04-41. — 16153×54—71.
GARCI-NUNO (José), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 25-10-49. — 8085×56—66.
GARCI-NUNO (Marie-Anne), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 22-04-46. — 8085×56—66.
GARCIA (Mathilde), Vienne (Isère), 29-04-48. — 16072×51—38.
GARCIA (Jean-Claude), Péage-de-Roussillon (Isère), 02-11-45. — 16072×51—38.
GIORDAN (Hélène), Troyes (Aube), 16-12-52. — 7891×56—10.
GIORDAN (Dina), Muzzana del Turgnano (Italie), 26-12-46. — 7891×56—10.
GIORDAN (Elda), la Rivière-de-Corps (Aube), 20-07-38. — 7891×56—10.
GLADALA (Nicole), Séclin (Nord), 18-12-49. — 8478×55—59.
GLEREAN (Martine), Pont-de-Beauvoisin (Isère), 25-09-52. — 20204×50—38.
GLEREAN (Roger), Pont-de-Beauvoisin (Isère), 09-02-44. — 20204×50—38.
GLEREAN (Marie-France), Pont-de-Beauvoisin (Isère), 23-07-42. — 20204×50—38.
GLEREAN (André), Pont-de-Beauvoisin (Isère), 28-04-41. — 20204×50—38.
GORKOWSKI (Raymond), Creutzwald (Moselle), 06-04-46. — 14133×50—57.
GORKOWSKI (Renée), Creutzwald (Moselle), 17-02-44. — 14133×50—57.
GUALDI (Silvana), Santa Maria Rezzonico (Italie), 16-03-41. — 3568×56—74.
GUALDI (Carla), Santa Maria Rezzonico (Italie), 26-02-39. — 3568×56—74.
KOPCINSKI (Isabelle), Chazelles-sur-Lyon (Loire), 12-04-54. — 6962×56—42.
KOPCINSKI (Irène), Chazelles-sur-Lyon (Loire), 27-06-50. — 6962×56—42.
KUSNIERZ (Christine), Grehange (Moselle), 17-05-54. — 7233×56—57.
MAFFEI (Bruna), Santa Maria a Monte (Italie), 10-05-45. — 9498×56—13.
MAFFEI (Mara), Santa Maria a Monte (Italie), 14-04-37. — 9498×56—13.
MARCHESI (Félix), Toulouse (Haute-Garonne), 25-11-44. — 6630×51—31.
MARCHESI (Germaine), Daux (Haute-Garonne), 13-10-39. — 6630×51—31.
MAROSSA (Claudia), Piacenza (Italie), 16-03-47. — 19969×51—78.
MARTI (Juliette), Soudorgues (Gard), 30-11-49. — 6973×56—30.
MARTI (Christian), Nîmes (Gard), 17-06-54. — 6973×56—30.
MARTI (Salvador), Valencia (Espagne), 04-10-47. — 6973×56—30.
MARTI (Maria), Valencia (Espagne), 11-08-45. — 6973×56—30.
MESZKO (Daniel), Bar-sur-Aube (Aube), 15-04-41. — 10200×56—38.
MIGDAL (Mireille), la Mure (Isère), 19-10-46. — 10076×56—38.
MIGDAL (Emile), la Mure (Isère), 27-09-43. — 10076×56—38.
MOLINES (Eliane), Oran, 08-07-54. — 4647×56—92.
MOSZYK (Marie), Montois-la-Montagne (Moselle), 17-11-36. — 9811×55—21.
MOSZYK (Joseph), Montois-la-Montagne (Moselle), 14-03-40. — 9811×55—21.
ORLINSKY (Régine), Puteaux (Seine), 30-07-50. — 7590×56—75.
ORLINSKY (Michel), Puteaux (Seine), 28-02-49. — 7590×56—75.
OSYDA (Bernard), Strasbourg (Bas-Rhin), 15-02-54. — 15221×53—67.
OSYDA (Raymond), Strasbourg (Bas-Rhin), 14-11-52. — 15221×53—67.
OSYDA (Christiane), Strasbourg (Bas-Rhin), 13-07-46. — 15221×53—67.
PERACCA (Marc), Alès (Gard), 09-08-50. — 9067×56—30.
PEREZ (Antoine), Madrid (Espagne), 01-07-36. — 3661×56—65.
PEREZ (Fabienne), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 27-09-51. — 3661×56—65.
PEREZ (Manuel), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 13-03-48. — 3661×56—65.
PEREZ (Pilar), Gurs (Basses-Pyrénées), 20-03-43. — 3661×56—65.
PICCARRETA (Teresa), Corato (Italie), 01-05-46. — 10069×56—38.
PICCARRETA (Cristofero), Corato (Italie), 28-02-41. — 10069×56—38.
PICCARRETA (Vincenzo), Corato (Italie), 23-09-38. — 10069×56—38.
PONZA (Eliana), Prazzo (Italie), 07-09-47. — 1895×56—84.
PONZA (Rosalda), Prazzo (Italie), 10-05-46. — 1895×56—84.
PONZA (Pietro), Prazzo (Italie), 12-06-44. — 1895×56—84.
PONZA (Tommasina), Prazzo (Italie), 20-03-38. — 1895×56—84.
PONZA (Simon), Prazzo (Italie), 12-08-39. — 1895×56—84.
PONZA (Valentina), Prazzo (Italie), 27-10-41. — 1895×56—84.
PONZA (Romano), Prazzo (Italie), 30-03-43. — 1895×56—84.
SCALI (Maria), Mammola (Italie), 30-12-41. — 14526×52—13.
SCALI (Marie), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 10-03-53. — 14526×52—13.
SCALI (Domenica), Mammola (Italie), 24-06-48. — 14526×52—13.
SCALI (Denis), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 18-07-54. — 14526×52—13.
SCALI (Giuseppe), Mammola (Italie), 25-05-45. — 14526×52—13.
SCALI (Francesco), Mammola (Italie), 28-08-36. — 14526×52—13.
SCALI (Joséphine), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 09-12-50. — 14526×52—13.
SZCZYT (Jeanne), Graincourt-lez-Havrincourt (Pas-de-Calais), 12-07-48. — 12521×52—62.
SZCZYT (Pierre), Cambrai (Nord), 27-07-47. — 12521×52—62.
TONEATTI (Jean), Saint-Rustice (Haute-Garonne), 11-07-48. — 2919×51—31.
TONEATTI (Raymond), Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), 27-01-47. — 2919×51—31.
TONEATTI (Robert), Fronton (Haute-Garonne), 21-10-45. — 2919×51—31.
TOUKAIEFF SAIDE, Wittenberg (Allemagne), 04-06-44. — 16947×55—78.
TOUKAIEFF TIMOUR, Paris, 11-02-51. — 16947×55—78.
TUBIA (Serge), Toulouse (Haute-Garonne), 21-08-53. — 7805×56—31.
TUBIA (Liliane), Saint-Alban (Haute-Garonne), 21-07-51. — 7805×56—31.

Art. 4. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 21 septembre 1956 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population;

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française;

Ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

AGOB (Djaiche), Alep (Syrie), 00-00-23. — 8610×56—98.
ALARCON, née SANCHEZ, Cuevas (Espagne), 13-05-94. — 7351×56—30.
ALEGRE (Marcos), Villel (Espagne), 25-04-16. — 2894×56—84.
ALEGRE, née RAMI, Bordeaux (Gironde), 09-09-23. — 2894×56—84.

ALFONSO, née FERRER, Burriana (Espagne), 11-06-15. — 6621×56—34.

ALFONSO (Rafael), Llombay (Espagne), 03-03-08. — 6621×56—34.

ALLOUCHE (Max), Souk-el-Arba (Tunisie), 18-07-32. — 2316×56—96.

ALLOUCHE, née ALLOUCHE, Souk-el-Arba (Tunisie), 25-07-22. — 45773×38—96.

ALLOUCHE (Moïse), Souk-el-Arba (Tunisie), 06-09-11. — 45773×38—96.

ALONSO, née BELTRAN, Chert (Espagne), 17-10-11. — 8619×56—11.

ALONSO (Julian), Duenas (Espagne), 07-02-09. — 8619×56—11.

ALTARAS (Aslan), le Caire (Egypte), 03-03-23. — 12649×55—95.

ALVAREZ (Manuel), Oviedo (Espagne), 28-01-25. — 7712×56—14.

ALVAREZ (Maria-Dolores), Gijon (Espagne), 22-11-37. — 2187×56—65.

ALVAREZ (Maria-Luisa), Gijon (Espagne), 22-11-37. — 2188×56—65.

ANDREU (Jean), Monroyo (Espagne), 13-06-10. — 319×55—83.

ANDREU, née ARTAL (Moneva), Saragosse (Espagne), 10-02-19. — 319×55—83.

ANGLES (José), Barcelone (Espagne), 04-06-13. — 10119×55—05.

ANGLES, née GIMENO, Barcelone (Espagne), 22-08-16. — 10119×55—05.

AROUCH, née PARIENTE, Tunis, 05-04-08. — 26756×25—96.

AUGUSTIN (Ursula), Weimar (Allemagne), 23-10-14. — 8811×56-78.

BAGNIS (Lorenzo), Vinadio (Italie), 26-04-02. — 4095×52—13.

BAGNIS, née DEMA, Pinasca (Italie), 31-05-09. — 4095×52—13.

BALOGH, née HUSZAR, Bucsa (Hongrie), 29-04-27. — 10311×55—95.

BALOGH (Jean), Szeged (Hongrie), 26-02-10 — 10311×55—95.

BALSA (José), Santander (Espagne), 06-10-17. — 8802×56—17.

BARBARA, née GIULI, Pise (Italie), 19-01-21. — 8866×56—96.

BARONE, née FALLETTA, Racalmuto (Italie), 25-07-25. — 5624×51—57

BARONE (Carmelo), Racalmuto (Italie), 07-10-21. — 5624×51—57.

BARROETA (Francisco), Roquetas (Espagne), 09-04-12. — 8814×56—92.

BATLLE (Rosalie), La Junquera (Espagne), 12-06-27. — 17026×55—66.

BATTELLINO (Bruno), San Daniele del Friuli (Italie), 17-10-21. — 16910×55—37.

BAVIERA (Oonorio), Fontanafredda (Italie), 29-01-09. — 5891×56—56.

BAVIERA, née CEOLIN, Fontanafredda (Italie), 08-12-10. — 5891×56—56.

BEARZI, née CAMPEIS, Pinzano (Italie), 28-07-11. — 8144×56—41.

BELZUNCES, née VILA, Sollana (Espagne), 17-02-98. — 8815×56—13.

BERNADETS (Rose), Les (Espagne), 13-10-12. — 10458×56—31.

BIANCONI (Attilio), Costocciaro (Italie), 04-04-22. — 2634×55—82.

BIASETTO, née GOBBETTO, Ronsace (Italie), 01-09-22. — 14141×55—31.

BIASETTO (Teonisto), Roncade (Italie), 16-02-09. — 14141×55—31.

BIDAUT, née GIACHILLE, Fondouk-Djedid (Tunisie), 14-12-03. — 17753×49—96.

BIONDI, née LANDI, Baronissi (Italie), 28-01-35. — 2353×56—57.

BIONDI (Gerardo), Baronissi (Italie), 26-01-24. — 2353×56—57.

BIS, née BOGACKI, Rudniki (Pologne), 17-10-08. — 7878×56—62.

BIS (Szcepan), Rudniki (Pologne), 07-12-08. — 7878×56—62.

BONFANTI (Bruno), Tizzano Val Parme (Italie), 02-09-22. — 1042×50—74.

BORTOLOTTO (Onorio), Castelfranco Veneto (Italie), 09-12-34. — 8625×56—31.

BOUBETA (Leopoldo), Moana (Espagne), 16-07-15. — 8161×56—96.

BOZIAN, née DAOUD, Mamouret-el-Aziz (Turquie), 00-00-09. — 25136×40—13.

BUSCEMI (Giuseppe), Leonforte (Italie), 07-09-19. — 762×56—83.

BUSCEMI, née SCORDO, Misterbianco (Italie), 10-05-28. — 762×56—83.

CALABRESE (Adolphe), Tunis, 20-10-32. — 8163×56—96.

CHAIB BEN MIMUM BEN ABDERRAHMANE, Béni-Chica (Maroc), 00-00-37. — 8820×56—92.

CHAMOIS, née FERRE, Mongiove (Italie), 06-05-14. — 804×56—38.

CHAMOIS (Auguste), Nus (Italie), 24-06-03. — 804×56—38.

CHEHREBANI (Edouard), Kermanchah (Iran), 21-03-28. — 5819×56—60.

CHRISTOPHE (Elie), Roseau (Antilles anglaises), 14-04-21. — 13339×52—94.

CLARA GOUVEIA (José), Lisbonne (Portugal), 25-05-31. — 2457×56—75.

CLARA GOUVEIA, née GUTIERREZ, Arenas de Iguna (Espagne), 12-12-28. — 2457×56—75.

COHEN, née BOUANA, Marrakech (Maroc), 00-00-99. — 11519×53—69.

CONTE (Agostino), San Dona di Piave (Italie), 11-04-35. — 9048×56—11.

COTTONE (Laurent), Tunis, 10-08-34. — 8692×56—96.

CRUZ (Joao), Casablanca (Maroc), 13-05-23. — 3195×56—95.

CRUZ, née TOLEDO, Tanger (Maroc), 04-12-26. — 3195×56—95.

CURRELI (Louis), Gonnosfanadiga (Italie), 22-01-12. — 1328×48—96.

DALMASSO, née MATTIONI, Buia (Italie), 03-11-09. — 2490×56—83.

DANIELIAN (Edward), Erivan (Arménie), 01-05-22. — 13812×55—98.

DE ANGELI, née BERRETTA, Massa (Italie), 07-02-23. — 801×56—06.

DE ANGELI (Cyr), Massa (Italie), 16-06-11. — 801×56—06.

DE BARROS (Jean), Fafe (Portugal), 23-01-08. — 1631×56—78.

DE BARROS, née SANCHEZ, Diego Alvaro (Espagne), 20-09-09. — 1631×56—78.

DE SOUZA (Jérémias), Sao Paio de Sequeiros (Portugal), 13-11-00. — 5132×52—75.

DECARO (François), Licata (Italie), 20-11-25. — 17021×55—57.

DEGIOANNI (Giuseppe), Aisone (Italie), 23-11-03. — 179×38—83.

DEMARIA (Vincent), Sanfront (Italie), 07-08-32. — 18428×52—13.

DEPOLLIER, née MASTROIANNI, Sora (Italie), 14-12-21. — 6486×56—21.

DEWILDE (Michel), Roulers (Belgique), 15-05-12. — 4040×56—33.

DI FOLCO, née TORTI, Rive-de-Gier (Loire), 26-03-24. — 7022×56—69.

DI FOLCO (Rocco), Arce (Italie), 15-08-23. — 7022×56—69.

DIAN (Primo), Castelbaldo (Italie), 01-01-31. — 8674×56—31.

DIANA (Francesco), Arbus (Italie), 10-08-18. — 156×55—73.

DIATCHENKO (Pierre), Karkow (Russie), 22-09-98. — 6461×56—75.

DUYSTER (Léonardus), Amsterdam (Pays-Bas), 19-06-25. — 15798×52—59.

DUYSTER, née HOL, Rotterdam (Pays-Bas), 02-01-22. — 15798×52—59.

EISENDLE (Chrysanth), Arnoldstein (Autriche), 31-12-11. — 3978×55—54.

ERRE (Albert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-09-24. — 4900×56—13.

ERRE, née CASAZZA, Ottone (Italie), 23-11-21. — 4900×56—13.

ESPIN (Miguel), Bullas (Espagne), 15-11-14. — 11507×52—30.

ESPLUGUES, née CUEVAS, Suances (Espagne), 02-05-21. — 3737×56—11.

ESPLUGUES (Vicente), Alcoy (Espagne), 08-09-16. — 3737×56—11.

FABREGAT, née GRANJA, Alp (Espagne), 11-03-15. — 167×55—32.

FABREGAT (José), Miravet (Espagne), 16-10-07. — 167×55—32.

FANCHINI, née GALECKI, Pinne (Pologne), 14-12-19. — 23598×48—57.

FANCHINI (Torrido), Castelletto Ticino (Italie), 14-12-14. — 23598×48—57.

FARREGUT (Guillermo), Tarrega (Espagne), 26-03-20. — 9034×56—78.

FARREGUT, née PRESMANES, Santander (Espagne), 02-02-29. — 9034×56—78.

FAVATO (Gino), Stanghella (Italie), 25-07-21. — 35×52-06.

FELCIAI (Robert), Talla (Italie), 26-11-24. — 8423×56—73.

FERNANDEZ (Jesus), Barbeitas Lugos (Espagne), 30-08-01. — 52675×45—16.

FERNANDES, née DA SILVA, Paradela (Portugal), 08-09-18. — 6640×56—47.

FERNANDES (Americo), Sao Vicente de Pereira (Portugal), 06-05-14. — 6640×56—57.

FERNANDEZ (Juan), totana (Espagne), 16-10-11. — 8061×56—04.

FERNANDEZ, née GOMEZ, Mazzaron (Espagne), 02-01-12. — 8061×56—04.

FERRANTE, née PIARULLI, Corato (Italie), 16-01-17. — 8704×56—38.

FERRANTE (Luigi), Corato (Italie), 25-05-20. — 8704×56—38.

FERRIS (Samuel), Albal (Espagne), 08-01-34. — 7128×56-31.

FIETTA, née GECELE, Pieve Tesino (Italie), 25-01-07. — 11234×55—57.

FIETTA (Gerardo), Pieve Tesino (Italie), 07-10-02. — 11234×55—57.

FORCADELL (José), San Carlos de la Rapita (Espagne), 12-09-06. — 11410×54—66.

FORNELLI DELLACA, née LISTELLO, Mocchie (Italie), 22-12-02. — 8755×56—69.

FORNELLI DELLACA (Victor), Coassolo Torinesse (Italie), 02-11-99. — 8755×56—69.

FRANKEL (Joseph), Olkusz (Pologne), 05-06-20. — 812×52—75.

FRANKEL, née COKRAN, Istambul (Turquie), 18-04-24. — 812×52—75.

GAILLARD, née GAUTHIER, Hargimont (Belgique), 06-10-18. — 17347×55—76.

GAILLARD (Joseph), Waha (Belgique), 16-08-11. — 17347×55-76.

GALLO, née GRASSO, Catania (Italie), 17-12-01. — 1944×56—13.

GALLO (Marcelle), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-07-35. — 9912 × 56—13.

GARAKEUZIAN (Minas), Tchenguiler (Turquie), 10-04-15. — 101877 × 40—75.

GARGIA (Santiago), Rabat (Maroc), 05-07-14. — 11843 × 52—95.

GARCIA, née FRANCO, Macael (Espagne), 11-05-19. — 11843 × 52—95.

GAROFALO (Carmine), Naples (Italie), 06-08-13. — 6079 × 56—13.

GASSER, née GIULIANO, Borgo San Dalmazzo (Italie), 14-09-27. — 4917 × 56—84.

GASSER (Hilmar), Weichnitz (Allemagne), 03-03-20. — 4917 × 56—84.

GERLIN, née SZWARCBARD, Varsovie (Pologne), 01-01-26. — 10332 × 52—75.

GERLIN (Georges), Varsovie (Pologne), 12-07-19. — 10332 × 52—75.

GHIBAUDO, née PASCASIO, Alberca (Espagne), 08-09-17. — 13214 × 54 —83.

GHILLEBERT, née DEJONGHE, Nieuport (Belgique), 08-04-14. — 8469 × 56—59.

GHILLEBERT (Arthur), Bruges (Belgique), 18-03-10. — 8469 × 56—59.

GHIORGHIU (Michael), Ploesti (Roumanie), 02-01-09. — 6087 × 56—95.

GIANNOTTI (Sabine), la Goulette (Tunisie), 24-10-33. — 8632 × 56—96.

GIANNOTTI (Marie), la Goulette (Tunisie), 24-10-33. — 8631 × 56—96.

GIANNOTTI, née CROCE, la Goulette (Tunisie) 21-07-04. — 8630 × 56 —96.

GIANNOTTI (Ilarione), Trani (Italie), 15-04-03. — 8630 × 56—96.

GIRAUDO, née GHIBAUDO, Cuneo (Italie), 01-01-23. — 17389 × 55—47.

GIRAUDO (Luigi), Cuneo (Italie), 17-10-17. — 17389 × 55—47.

GODINGEN, née TRAPPE, Varsovie (Pologne), 12-04-11. — 35411 × 36 —75.

GODINGEN (Chaïm), Mogielnice (Pologne), 12-11-12. — 35411 × 36—75.

GRAMAZIO, née MINUTELLA, San Severo (Italie), 18-02-13. — 598 × 51—75.

GRAMAZIO (Manlio), San Severo (Italie), 10-04-10. — 598 × 51—75.

GRANDGIRARD (Marie), Bussy (Suisse), 15-06-98. — 8734 × 56—64.

GRUJIC (Bosco), Novi Knezevac (Yougoslavie), 23-08-18. — 5903 × 56 —57.

GUERRA (Ado), Cesiomaggiore (Italie), 14-05-34. — 14365 × 55—57.

GURUNLIAN (Diruitsa), Beyrouth (Liban), 12-10-27. — 8825 × 56—78.

GUTIERREZ (Salustiano), Sabero (Espagne), 23-08-29. — 2176 × 56—63.

HALINIARZ (Joseph), Sabow (Pologne), 17-01-08. — 7564 × 56—02.

HALINIARZ, née MYCIAK, Boratyn (Pologne), 27-09-10. — 7564 × 56 —02

HANGAN (Georges), Cekour Menjir (Roumanie), 04-08-36. — 4692 × 56 —33

HERCBERG (Izak), Tyszowce (Pologne), 16-11-06. — 23054 × 46—75.

HERRERA (Antonio), San Esteban (Espagne), 08-08-33. — 3453 × 56 —93.

HOPP (Alfred), Poznan (Allemagne), 11-09-08. — 21231 × 49—75.

HORLAIT (Emile), Silly (Belgique), 29-04-15. — 4862 × 56—59.

HOVSEPIAN (Levon), Sivas (Asie mineure), 10-05-04. — 30381 × 37—38.

HUYSMAN (Marcel), Courtrai (Belgique), 07-06-11. — 20023 × 51—75.

IGLESIAS (Pedro), Sabadell (Espagne), 19-12-15. — 6763 × 56—11

INCERTI (Luigi), Modene (Italie), 20-08-37. — 7842 × 56—78.

IOVINO (Sylvestre), Hammam Lif (Tunisie), 02-01-30. — 6633 × 56—96.

JAQUET (François), Betren (Espagne), 17-04-17. — 899 × 55—31.

JAQUET, née PAGOTTO, Vittorio Veneto (Italie), 11-11-28. — 899 × 55 —31

KADYSZEWSKI (Bronislaw), Brausen (Allemagne) 25-07-21 — 8775 × 56—76.

KAMINSKI (Stanislas), Suchedniow (Pologne), 12-06-02. — 8444 × 56 —57.

KANOS (Joseph), Pohorela (Tchécoslovaquie), 11-11-12. — 8765 × 56 —55.

KANOS, née MASTALARZ, Mlynisko (Pologne), 19-05-13. — 8765 × 56 —55.

KARWATT (Gunter), Oberhausen (Allemagne), 06-02-36. — 7525 × 56 —57.

KAZMIERCZAK, née MIS, Hamborn (Allemagne), 27-06-15. — 8872 × 56 —62

KAZMIERCZAK (Edouard), Barop (Allemagne), 13-07-12. — 8872 × 56 —62.

KEPEKLIAN, née DAMIRJIAN, Alep (Syrie), 00-00-26. — 336 × 53—69.

KEPEKLIAN (Krikor), Ankara (Asie-Mineure), 01-01-21. — 336 × 53—69

KIEDA, née WOJNAR, Bialobrzegi (Pologne), 08-01-12. — 1355 × 51 —45.

KIEDA (Waclaw), Kniazowka (Pologne), 04-07-09. — 1355 × 51-45.

KOHN (Eugen), Kosice (Tchécoslovaquie), 02-12-07. — 10787 × 51—95.

KOHUT, née ZENCZAK, Makowisko (Pologne), 09-02-09. — 8451 × 56 —59.

KOHUT (Eustachy), Krowica (Pologne), 23-02-13. — 8451 × 56—59.

KOKOT, née BRANDYS, Konice (Pologne), 20-12-22. — 8752 × 56—57.

KOKOT (Jean), Strojec (Pologne), 07-12-14. — 8752 × 56—57.

KOUYOUMDJIAN, née ENGEL, Budapest (Hongrie), 23-01-17. — 7843 × 54—98.

KOUYOUMDJIAN (Armenak), Smyrne (Asie-Mineure), 24-07-16. — 7843 × 54—98.

KOWALSKI, née LENARCIK, Swierczyn (Pologne), 04-08-17. — 7291 × 56—78.

KOWALSKI (Jozef), Przemiarowo (Pologne), 15-03-04. — 7291 × 56 —78.

KREMER, née MAMZER, Wroblew (Pologne), 24-02-13. — 32906 × 34 —51.

KULAJ, née SZCZYGIELSKA, Zamiechou (Pologne), 17-01-13. — 8863 × 56—02.

KULAJ (Joseph), Lowce (Pologne), 18-02-13. — 8863 × 56—02.

LAI (Robert), Waziers (Nord), 27-01-26. — 11640 × 51—30.

LANDAUER (Donald), Hampstead (Grande-Bretagne), 31-10-23. — 12697 × 51—75.

LANG (Claus), Berlin (Allemagne), 14-11-40. — 405 × 56—54.

LANZON, née BECHIS, Sfax (Tunisie), 03-01-15 — 22607 × 37—96.

LANZON (Giuseppe), Tripoli (Italie), 11-08-08. — 22607 × 37—96.

LAZAROVICI (Fanny), Braila (Roumanie), 21-10-05. — 18219 × 49—75.

LORENZO (Carmen), Barcelone (Espagne), 14-04-36. — 8732 × 56—63

LUCIA (Carmen), Madrid (Espagne), 10-07-33. — 4909 × 56—38.

LUZNIAK (Ferdynand), Lututow (Pologne), 01-10-20. — 1295 × 54—59.

LUZNIAK, née TRIEBEL, Genève-Plain-Palais (Suisse), 25-07-26. — 1295 × 54—59.

MAGLIA (Giacomo), Gravedona (Italie), 07-05-25. — 991 × 56—92.

MAISETTI (Mauro), Angolo (Italie), 10-07-37. — 8433 × 56—37.

MALYGA, née LESINSKI, Wanne (Allemagne), 18-02-20. — 8434 × 56 —57.

MALYGA (Edmond), Eickel (Allemagne), 13-10-07. — 8434 × 56—57.

MANDIC, née ZALOKAR, Rogaska-Slatina (Yougoslavie), 10-03-13. — 8435 × 56—57.

MANDIC (Dragan), Bogovolja (Yougoslavie), 25-08-22. — 8435 × 56—57.

MANZ (Hans), Nova-Gaydobra (Yougoslavie), 08-11-22. — 13631 × 50 —78.

MARIANI (Louis), Fivizzano (Italie), 09-07-90. — 48240 × 45—06.

MARIANI, née GROSSO, la Turbie (Alpes-Maritimes), 26-06-93. — 48240 × 45—06.

MARTINEZ (Josefa), Burjasot (Espagne), 06-10-37. — 8874 × 56—13.

MARTIN, née QUERIN, Cacarsa (Italie), 10-04-15. — 8873 × 56—88.

MARTINEZ (Ricardo), Aparecida (Espagne), 17-03-07. — 4402 × 56—09.

MARUNCEAC (Vladimir), Cernauti (Roumanie), 02-12-24. — 9026 × 56—96.

MASINI (Gian), Forgaria del Friuli (Italie), 07-09-37. — 8601 × 56—33.

MATA (Manuel), Tarifa (Espagne), 13-02-02. — 8468 × 56—95.

MATA, née GOMEZ, Tarifa (Espagne), 28-12-99. — 8468 × 56—95.

MATATIA, née ASSA, Andrinople (Turquie), 02-09-02. — 24480 × 40 —75.

MATEO, née CABALLERO, Mouchita (Espagne), 31-01-15. — 8831 × 56—30.

MATEO (Juan), Valle de la Serena (Espagne), 22-09-11. — 8831 × 56—30.

MEZIANE BEN ABBES, Beni-Saïd (Maroc), 00-00-10. — 7121 × 56—92.

MIKUCKI (Czeslaw), Sztabin (Pologne), 15-10-20. — 4899 × 56—60.

MIRANDA (Antonio), Martimprey-du-Kiss (Maroc), 01-01-19. — 8771 × 56—92.

MOHAMED BEN M'HAMED, Beni-Sidel (Maroc), 00-00-32. — 8600 × 56 —92.

MOLHO (Salvator), Thessaloniki (Grèce), 10-03-04. — 22141 × 49—75.

MOLINARO (Leonardo), Forgaria (Italie), 08-05-29, 8715 × 56—67.

MOLNAR, née PODWYSOCKI, Czechy (Pologne), 06-11-10. — 9240 × 56—59.

MOLNAR (Louis), Veszprem (Hongrie), 14-04-07. — 9240 × 56—59.

MONNE (Pascual), Esparraguera (Espagne), 30-04-15. — 5913 × 56—82.

MONTANER (Joaquin), Castellbisbal (Espagne), 02-06-89. — 7546 × 52—75.

MONTARELLO, née COLARCO, Taurianova (Italie), 29-11-14. — 14113 x 52—13.

MONTARELLO (Salvatore), Taurianova (Italie), 02-01-09. — 14113 x 52—13.

MONTEMAGGIORI, née BRUNACCI, San Angelo in Vado (Italie), 25-02-26. — 133 x 56—84.

MONTEMAGGIORI (Enrico), Fossombrone (Italie), 07-12-23. — 133 x 56—84.

MORELL (Ramon), Bayona (Espagne), 07-12-15. — 11218 x 55—96.

MORELL, née GUILLEN, La Union (Espagne), 21-12-21. — 11218 x 55—96.

MOSINIAK, née LEWANDOWSKI, Leszcz (Pologne), 22-09-93. — 8652 x 56—62.

MULLER (Herta), Berlin-Spandau (Allemagne), 16-09-35. — 7147 x 56—24.

MULLER (Emile), Rombas (Moselle), 01-11-14. — 7535 x 56—57.

MULLER (Jean), Hochspeyer (Palatinat), 17-11-09. — 11999 x 50—68.

MYSZKA (Jean), Zupawa (Pologne), 30-04-13. — 8774 x 56—78.

MYSZKA, née SZEWC, Furmany (Pologne), 19-09-12. — 8774 x 56—78.

NADEL, née SCHMIDT, Sebnitz (Allemagne), 24-10-04. — 38709 x 45—99.

NADEL (Bernhard), Leipzig (Allemagne), 11-10-93. — 38709 x 45—99.

NAGELKOPF (Towia), Wolomin (Pologne), 10-09-09. — 15834 x 53—59.

NAGELKOPF, née BERMAN, Tluszcz (Pologne), 10-04-16. — 15834 x 53—59.

NASI, née ESTRAN, Reauville (Drôme), 24-12-11. — 8812 x 55—88.

NASI (Pierre), Volpiano (Italie), 11-01-06. — 8812 x 55—88.

NAVARRO (Joaquin), Dolorès (Espagne), 14-01-37. — 6575 x 56—34.

NEGRI (Annibale), Tornata (Italie), 28-04-98. — 8753 x 56—57.

NEGRI, née MAFFEZZONI, Tornata (Italie), 31-07-02. — 8753 x 56—57.

NIGUES (José), Callosa de Segura (Espagne), 19-03-20. — 10488 x 56—30.

NIGUES, née FERRI, Callosa de Ensarria (Espagne), 08-11-24. — 10488 x 56—30.

NOUJAIM, née CHALFOUN, Mersine (Turquie), 00-00-26. — 7207 x 56—98.

NOUJAIM (Maurice), Sahel Alma (Liban), 00-00-07. — 7207 x 56—98.

OJEDA (Angel), la Linea de la Concepcion (Espagne), 17-09-18. — 4947 x 56—95.

OLIVO, née PELLARIN, Eraclea (Italie), 05-08-30. — 7542 x 56—38.

OLIVO (Mario), San Dona di Piave (Italie), 22-10-25. — 7542 x 56—38.

ORELLANA (Santiago), Grange de Torrehermosa (Espagne), 10-03-10. — 17225 x 55—33.

ORTEGA (José), Yecla (Espagne), 29-05-24. — 10693 x 55—59.

PANGALLO (Angelo), Roghudi (Italie), 30-11-21. — 4072 x 56—78.

PARIENTE (Nessim), Tunis, 10-04-20. — 4861 x 48—96.

PASCUCCI, née PICOTTI, Camerino (Italie), 18-09-12. — 7244 x 55—59.

PASCUCCI (Giuseppe), Camerino (Italie), 19-09-32. — 7243 x 55—59.

PASCUCCI (Luigi), Camerino (Italie), 15-09-12. — 7244 x 55—59.

PERON (Marcel), Vicenza (Italie), 07-03-26. — 15136 x 55—57.

PEZZOLI (Caterino), Muotathal (Suisse), 16-05-13. — 16269 x 48—52.

PICCARDO (Carlo), Gênes (Italie), 14-03-99. — 24849 x 29—13.

PICO (Maria), Villena (Espagne), 19-06-36. — 7611 x 56—81.

PIERMARINI, née FERRETTI, Foligno (Italie), 07-04-12. — 7368 x 56—47.

PIERMARINI (Angelo), Foligno (Italie), 24-04-06. — 7368 x 56—47.

PIMENOFF (Jean), Butochki (Russie), 21-12-00. — 8714 x 56—20.

PLACHETKA (Alfons), Brzezce (Allemagne), 16-09-22. — 8832 x 56—30.

PRIMAS, née PILARCZYK, Cielcza (Pologne), 23-02-22. — 7585 x 56—62.

PRIMAS (François), Riemke (Allemagne), 01-01-17. — 7585 x 56—62.

PROTO, née CAMERA, Amalfi (Italie), 21-08-23. — 6685 x 34—13.

PROTO (Alphonse), Amalfi (Italie), 01-01-96. — 6685 x 34—13.

PUIGERVER (Miguel), Gerone (Espagne), 05-05-34. — 8711 x 56—97.

RAK (Jean) Furmany (Pologne), 04-02-06. — 8930 x 56—60.

RAK, née CIBA, Furmany (Pologne), 23-08-12. — 8930 x 56—60.

RAUFMANN (Zoltan), Budapest (Hongrie), 08-02-23. — 8088 x 52—75.

RAUFMANN, née RICHTER, Magdebourg (Allemagne), 29-04-20. — 8088 x 52—75.

REDREJO (Andres), Cabeza del Buey (Espagne), 23-09-17. — 9574 x 56—90.

REYES (Manuel), Hornachuclos (Espagne), 11-05-15. — 3620 x 56—75.

REYES, née RODRIGUEZ, Maqueda (Espagne), 05-10-21. — 3620 x 56—75.

RICOZZI (Antonia), Roccadarce (Italie), 27-03-12. — 192 x 46—75.

ROBLES (Antonio), Villargordo (Espagne), 08-10-06. — 1314 x 56—64.

RODRIGUEZ (Laure), Madrid (Espagne), 03-03-97. — 7544 x 56—40.

RODRIGUEZ (Juan), Villanueva de Cordoba (Espagne), 05-05-37. — 7543 x 56—65.

RODRIGUEZ (Ramon), Santillan (Espagne), 06-03-17. — 11302 x 51—95.

ROGGI (Tosello), Terranuova Bracciolini (Italie), 07-08-10. — 22717 x 36—13.

ROGGI, née PAGNI, Ponte Buggianese (Italie), 08-05-09. — 22717 x 36—13.

ROSAK (Vaclav), Dubnany (Tchécoslovaquie), 07-10-20. — 8421 x 56—47.

ROSSI (Gaëtan), Cologna Veneta (Italie), 07-08-05. — 8940 x 56—57.

ROTTNER (Jean), Nuremberg (Allemagne), 19-02-23. — 7594 x 56—57.

ROZWADOWSKI (François), Przytuly (Pologne), 14-08-15. — 4959 x 56—62.

SALVATORE (Emile), Drancy (Seine), 14-12-32. — 5817 x 54—75.

SANDOLO (Luigi), Ponza (Italie), 01-08-21 — 15858 x 55—13.

SANO (Edilio), Gorizia (Italie), 08-04-20. — 773 x 55—63.

SANO, née CAPURRO, Carloforte (Italie), 12-01-22. — 773 x 55—63.

SANTAROSSA (Tranquilla), Claut (Italie), 03-03-22. — 8741 x 56—75.

SANTIAGO (Francisco), Turre (Espagne), 02-01-20. — 4500 x 56—92.

SANZ (Victor), Campo (Espagne), 11-10-36. — 8403 x 56—33.

SARCI (Francesco), Palerme (Italie), 16-06-18. — 13006 x 52—84.

SARCI, née DI CRISTOFORO, Avignon (Vaucluse), 26-04-11. — 3006 x 52—84.

SAROLI, née GRASCIA, Fontana del Liri (Italie), 03-10-19. — 14997 x 55—69.

SCARSINI (Luca), Tolmezzo (Italie), 19-11-17. — 8885 x 56—78.

SCHAUDER (Théo), Sarrebruck (Sarre), 03-05-05. — 4197 x 56—99.

SCHAUDER, née PAELZER, Sarrebruck (Sarre), 13-09-01. — 4497 x 56—99.

SCHLISCHKA (Henri), Katowice (Pologne), 04-11-12. — 15066 x 48—51.

SCHMIEDEL (Kurth), Neudorf (Allemagne), 01-03-01. — 6590 x 56—67.

SCHMIEDECKE (Friedrick), Mellentin (Allemagne), 28-12-17. — 10516 x 52—59.

SCHULTEISS (Jean), Moragi (Hongrie), 03-01-28. — 4928 x 56—57.

SCHWAEDERLE, née CONTER, Hayange (Moselle), 05-04-14. — 7631 x 50—57.

SEGHEZZI (Nicola), Cividate al Piano (Italie), 02-02-20. — 12885 x 55—81.

SEGHEZZI, née SEITI, Martinengo (Italie), 07-05-23. — 12885 x 55—81

SELVIDES (Jean), Cesarée (Asie Mineure), 25-03-10. — 7333 x 53—13.

SELVIDES, née APOSTOLIDES, Kelembos (Asie Mineure), 16-02-15. — 7333 x 53—13.

SENISZYN (Jean), Glinna (Pologne), 01-03-23. — 10570 x 56—59.

SLAKMON, née HABIB, Tunis, 01-01-19. — 8130 x 56—96.

SMOLNIK (Franciszek), Ozarow (Pologne), 19-09-05. — 4957 x 56—15.

SMOLNIK, née MALYSKA, Dobijacz (Pologne), 14-07-09. — 4957 x 56—15.

SOBON (Kazimiera), Hajnersdorf (Allemagne), 04-09-21. — 17090 x 52—75.

STASZAK, née CIEZKA, Skomlin (Pologne), 07-02-12. — 8833 x 56—02.

STASZAK (Antoni), Stankowo (Pologne), 28-01-05. — 8833 x 56—02.

SUTERA (Giovanni), Favara (Italie), 26-04-26. — 8792 x 56—13.

SZELAG, née MAJ, Juljampol (Pologne), 20-03-11. — 4950 x 56—03.

SZELAG (Stanislas), Dabrowa (Pologne), 20-03-05. — 4950 x 56—03.

SZUL, née ZWIERCAN, Dynow (Pologne), 18-03-00. — 8794 x 56—15.

SZUL (Piotr), Niewiestka (Pologne), 26-06-95. — 8794 x 56—15.

SZYLEWSKI (Ciril), Tarnopol (Pologne), 10-08-23. — 873 x 55—57.

TAGLIOLI (Eleredo), Medecina (Italie), 16-03-19. — 7191 x 56—47.

TALMON (Pascal), Roure (Italie), 16-04-11. — 5548 x 56—04.

TATTOLI (Cosimo), Taranto (Italie), 20-04-21. — 7872 x 55—59.

TATTOLI, née PASCUCCI, Camerino (Italie), 25-11-34. — 7872 x 55—59.

TELLO (Angel), Codes Guadalajara (Espagne), 02-10-00. — 7672 x 56—13.

TELLO, née GRANDA, Madrid (Espagne), 12-10-24. — 7672 x 56—13.

TOMAN (Joseph), Moers (Allemagne), 12-12-27. — 8785×56—57.

TOMINI, née DALLA COSTA, Enego (Italie), 03-08-22. — 7702×56—19.

TOMINI (Valentin), Sedegliano (Italie), 22-10-17. — 7702×56—19.

TORRES (Pascual), Venta del Charco (Espagne), 15-01-37. — 5972×56—24.

TOSCA, née BIRAL, Salgareda (Italie), 09-11-20. — 15908×55—31.

TOSCA (Gaetano), Coliarmele (Italie), 02-11-19. — 15908×55—31.

TSACATOURAS (Christos), Trikala (Grèce), 25-03-01. — 4998×51—75.

TURRIN (Gerardo), Casarsa (Italie), 08-06-21. — 5137×56—01.

TYRLIK, née OLEKSA, Zurominek (Pologne), 18-04-24. — 5129×56—68.

TYRLIK (Zenon), Gniezno (Pologne), 22-04-25. — 5129×56—68.

ULMER (Paul), Schaffouse (Suisse), 29-07-33. — 3124×56—75.

VALENCIA (Ricardo), Malgrat (Espagne), 01-02-25. — 15825×54—75

VALERO, née MONTES, Huerto (Espagne), 06-08-20. — 8788×56—66.

VALERO (Sébastien), Huerto (Espagne), 20-01-10. — 8788×56—66.

VAN DIERENDONCK, née BYTEBIER, Nokere (Belgique), 05-01-16. — 17190×55—77.

VAN DIERENDONCK (Léon), Saint-André-les-Bruges (Belgique), 21-11-14. — 17190×55—77.

VANDENDRIESSCHE (Maurice), Wetteren (Belgique), 06-05-20. — 1598×56—78.

VASCO (Vito), Taranto (Italie), 26-08-30. — 604×56—25.

VENTURI (Loreno), Orsigna (Italie), 27-02-21. — 7551×56—57.

VETTRAINO (Rosato), Cassino (Italie), 02-08-18. — 16526×39—75.

VEZZANI, née FALCHETTI, Lari (Italie), 21-01-89. — 5729×56—13.

VILERT (José), Palafrugell (Espagne), 09-11-37. — 5789×56—09.

VILLALOBOS, née CUEVAS, Sidi-bel-Abbès (Algérie), 11-01-06. — 33197×37—92.

VILLALOBOS (Tomas), Aspe (Espagne), 06-12-99. — 33197×37—92.

VILLALBA (Thomas), Lanteira (Espagne), 13-05-22. — 8783×56—33.

WAJSBARD (Georges), Varsovie (Pologne), 16-09-19. — 9840×51—75.

WASILEWSKI, née KEDZIORA, Lencze (Pologne), 07-04-27. — 8892×56—26.

WASILEWSKI (Jan), Stotgany (Pologne), 04-05-20 — 8892×56—26.

WASZKIEWICZ (Miecislaum), Surwilly (Pologne), 07-07-24. — 5350×56—03.

WEHRLE (Marc), Bâle (Suisse), 07-05-22. — 3537×56—60.

WLODARCZYK (Stanislaw), Marsenburg (Pologne), 05-05-25. — 5349×56—54.

WOJCIECHOWSKI, née GLURA, Scherlebeck (Allemagne), 26-05-17. — 8894×56—62.

WOJCIECHOWSKI (Jean), KONRADSHOF (Allemagne), 23-05-14. — 8894×56—62.

ZAWADZKI, née LEW, Czelatice (Pologne), 15-12-19. — 7979×56—57.

ZAWADZKI (Stephan), Piotrowice (Pologne), 16-08-13. — 7979×56—57.

ZBOROWSKA (Maria), Dybkowo (Pologne), 27-06-11. — 8414×56—80.

ZNIDARIC (Louis), Petiesoyeic (Yougoslavie), 08-01-35. — 8415×56—02.

ZYSERMAN, née KUREK, Lodz (Pologne), 28-08-95. — 17076×55—75.

ZYSERMAN (Majlech), Lodz (Pologne), 00-00-92. — 17076×55—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

DE SOUZA, née BILHEUX, Paris, 18-11-98. — 5132×52—75.

DEGRYSE, née BARANDE, Perpignan (Pyrénées-Orientales), 18-10-06. — 941×42—66.

FERNANDEZ, née BOUET, Boutiers-Saint-Trojan (Charente), 03-08-99. — 52675×45—16.

FERRANDO, née BERNARD, Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), 26-01-05. — 8813×56—13.

KIENTZ, née LECLER, Cancale (Ille-et-Vilaine), 08-11-18. — 4690×56—35.

PICCARDO, née DAMOUR, Marseille (Bouches-du-Rhône), 28-05-89. — 21849×29—13.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ALEGRE (Marc), Vigo (Espagne), 07-11-42. — 2894×56—84.

ALEGRE (Marie-del-Carmen), Vigo (Espagne), 31-05-44. — 2894×56—84.

ALLOUCHE (Ghislaine), Souk-El-Arba (Tunisie), 15-12-55. — 45773×38—96.

ALLOUCHE (David), Souk-El-Khémis (Tunisie), 12-08-53. — 45773×38—96.

ALLOUCHE (Victor), Souk-El-Arba (Tunisie), 02-04-49. — 45773×38—96.

ANDREU (Christiane), Cheroy (Yonne), 10-09-44. — 319×55—83.

ANGLES (Alain), Gap (Hautes-Alpes), 24-08-55. — 10119×55—05.

BALOGH (Michel), Casablanca (Maroc), 16-08-54. — 10311×55—95.

BALOGH (Barbara), Casablanca (Maroc), 03-10-50. — 10311×55—95.

BAVIERA (Elvio), Fontanafredda (Italie), 04-04-36. — 5891×56—56.

BERNADETS (Danielle), Saint-Béat (Haute-Garonne), 03-01-49. — 10458×56—31.

BIASETTO (Monique), Toulouse (Haute-Garonne), 27-09-49. — 14141×55—31.

BIASETTO (Georges), Toulouse (Haute-Garonne), 18-07-48. — 14141×55—31.

BIASETTO (Maria), Roncade (Italie), 12-05-46. — 14141×55—31.

BIONDI (Concetta), Cocheren (Moselle), 09-02-55. — 2353×56—57.

BIONDI (Vincent), Blaye-les-Mines (Tarn), 27-04-53. — 2353×56—57.

BIONDI (Anna), Blaye-les-Mines (Tarn), 08-04-52. — 2353×56—57.

BIS (Monique), Lens (Pas-de-Calais), 17-02-47. — 7878×56—62.

BIS (Stanislas), Lens (Pas-de-Calais), 09-05-40. — 7878×56—62.

BRANDAUER (Johann), Vorchdorf (Autriche), 14-07-44. — 15798×52—59.

CHAMOIS (Lucie), Beaufort (Savoie), 14-02-43. — 804×56—38.

CHAMOIS (Henri), Pontcharra (Isère), 06-07-54. — 804×56—38.

CHAMOIS (Elise), Pontcharra (Isère), 04-09-46. — 804×56—38.

CHAMOIS (Arlette), Bourg-Saint-Maurice (Savoie), 23-08-45. — 804×56—38.

CLARA (Gouveia-Alexandra), Paris, 06-10-53. — 2457×56—75.

CRUZ (Manuella), Tanger (Maroc), 27-10-51. — 3195×56—95.

DE ANGELI (Yolande), Nice (Alpes-Maritimes), 18-02-50. — 801×56—06.

DUYSTER (Antonie), Salomé (Nord), 22-12-53. — 15798×52—59.

ESPLUGUES (Anita), Malvès (Aude), 08-05-51. — 3737×56—11.

ESPLUGUES (Conception), Bouilhonnac (Aude), 18-02-44. — 3737×56—11.

FABREGAT (Nuria), Sadurni de Noya (Espagne), 11-09-38. — 167×55—32.

FARREGUT (Carlos), Barcelone (Espagne), 21-01-49. — 9034×56—78.

FARREGUT (Guillermo), Barcelone (Espagne), 12-10-47. — 9034×56—78.

FARREGUT (Roberto), Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), 20-09-53. — 9034×56—78.

FARREGUT (José), Barcelone (Espagne), 02-03-50. — 9034×56—78.

FERNANDEZ (Juana), Barcelone (Espagne), 21-09-36. — 8061×56—04.

FERRANTE (Louis), Grenoble (Isère), 20-05-51. — 8704×56—38.

FERRANTE (Concilia), Grenoble (Isère), 23-12-49. — 8704×56—38.

FERRANTE (Robert), Grenoble (Isère), 09-04-53. — 8704×56—38.

FERRANTE (Chantal), Grenoble (Isère), 27-09-54. — 8704×56—38.

FERRANTE (Francesco), Corato (Italie), 26-05-47. — 8704×56—38.

FERRANTE (Pasqual), Corato (Italie), 21-11-40. — 8704×56—38

FERRANTE (Cataldo), Corato (Italie), 30-01-38. — 8704×56—38.

GAILLARD (Francis), Graval (Seine-Maritime), 14-11-50. — 17347×55—76.

GAILLARD (Albert), Graval (Seine-Maritime), 10-07-49. — 17347×55—76.

GAILLARD (Chantal), Graval (Seine-Maritime), 15-09-47. — 17347×55—76.

GAILLARD (Bernadette), Graval (Seine-Maritime), 20-01-46. — 17347×55—76.

GAILLARD (Gérard), Graval (Seine-Maritime), 06-05-42. — 17347×55—76.

GAILLARD (Jean-Louis), Graval (Seine-Maritime), 23-08-40. — 17347×55—76.

GAILLARD (Marc), Graval (Seine-Maritime), 20-01-44. — 17347×55—76.

GALLO (Robert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 12-04-37. — 1944×56—13.

GALLO (Riccardo), Catania (Italie), 21-11-41. — 1944×56—13.

GASSER (Michel), Avignon (Vaucluse), 01-09-53. — 4917×56—84.

GASSER (Madeleine), Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), 21-08-49. — 4917×56—84.

GERLIN (Louis), Londres (Grande-Bretagne), 15-09-49. — 10332×52—75.

GHIORGHIU (Michelle), Agadir (Maroc), 09-02-48. — 6087×56—95.
GHIORGHIU (Nicole), Casablanca (Maroc), 04-05-55. — 6087×56—95.
GHIORGHIU (André), Casablanca (Maroc), 31-08-53. — 6087×56—95.
GHIORGHIU (René), Agadir (Maroc), 17-10-49. — 6087×56—95.
GIANNOTTI (Anne), la Goulette (Tunisie), 08-05-39. — 8630×56—96.
GIRAUDO (Vittorio), Cuneo (Italie), 18-07-45. — 17389×55—47.
GIRAUDO (Albino), Cuneo (Italie), 30-01-43. — 17389×55—47.
GRAMAZIO (Thérèse), Choisy-le-Roi (Seine), 15-01-54. — 598×51—75.
GRAMAZIO (Matteo), San Severo (Italie), 19-09-46. — 598×51—75.
GRAMAZIO (Anna-Maria), San Severo (Italie), 15-07-39. — 598×51—75.
GRAMAZIO (Cira), San Severo (Italie), 25-07-37. — 598×51—75.
GRAMAZIO (Maria), San Severo (Italie), 12-09-43. — 598×51—75.
HALINIARZ (Jean), la Ville-aux-Bois-les-Dizy (Aisne), 18-06-47. — 7564×56—02.
HUYSMAN (Roger), Courtrai (Belgique), 26-04-36. — 20023×51—75.
KANOS (Jean), Gimécourt (Meuse), 08-10-48. — 8765×56—55.
KANOS (Monique), Gimécourt (Meuse), 21-01-46. — 8765×56—55.
KANOS (Daniel), Vigneulles (Meuse), 23-04-44. — 8765×56—55.
KANOS (Marie-Thérèse), Gimécourt (Meuse), 21-05-37. — 8765×56—55.
KEPEKLIAN (Lucie), Tarare (Rhône), 30-11-54. — 336×53—69.
KIEDA (Claudine), Orléans (Loiret), 12-09-49. — 1355×51—45.
KIEDA (Colette), Orléans (Loiret), 20-09-39. — 1355×51—45.
KOUYOUMDJIAN (Berj), Fort-Lamy (Afrique équatoriale française), 08-11-54. — 7843×54—98.
KOWALSKI (Claude), Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 01-12-55. — 7291×56—78.
KOWALSKI (Bernard), Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 16-04-54. — 7291×56—78.
KOWALSKI (Stanislas), Gonesse (Seine-et-Oise), 28-02-45. — 7291×56—78.
KOWALSKI (Jean), Montfermeil (Seine-et-Oise), 26-04-39. — 7291×56—78.
LUZNIAK (Jean-François), Askvoll (Norvège), 18-10-53. — 1295×54—59.
MATA (Manuel), Casablanca (Maroc), 30-03-38. — 8468×56—95.
MATEO (Antonio), Quintana de la Serena (Espagne), 24-06-38. — 8831×56—30.
MONTARELLO (Antonino), Taurianova (Italie), 02-06-46. — 14113×52—13.
MONTARELLO (Angelo), Taurianova (Italie), 30-03-44. — 14113×52—13.
MONTARELLO (Roch), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-03-49. — 14113×52—13.
MONTARELLO (Domenico), Taurianova (Italie), 06-01-42. — 14113×52—13.
MONTARELLO (Concetta), Taurianova (Italie), 24-05-40. — 14113×52—13.
MONTARELLO (Vincenzo), Taurianova (Italie), 22-01-38. — 14113×52—13.
MORELL (Jean), Souk el Khemis (Tunisie), 26-03-51. — 11218×55—96.
MORELL (Saturnino), Cartagène (Espagne), 21-05-39. — 11218×55—96.
MYSZKA (Vladislas), Furmany (Pologne), 01-04-36. — 8774×56—78.
NAGELKOPF (Fania), Andijan (U. R. S. S.), 08-03-46. — 15831×53—59.
NASI (Bruno), Volpiano (Italie), 23-09-40. — 6812×55—88.
NIGUES (Patrick), Nimes (Gard), 24-02-52. — 10488×56—30.
OJEDA (Marie), Casablanca (Maroc), 08-06-52. — 4947×56—95.
OJEDA (Angel), Casablanca (Maroc), 06-09-49. — 4947×56—95.
PARIENTE (Bernard), Tunis, 29-09-53. — 4864×48—96.
PASCUCCI (Luciana), Fiastra (Italie), 04-01-51. — 7244×55—59.
PASCUCCI (Vincenzo), Fiastra (Italie), 27-03-46. — 7244×55—59.
PASCUCCI (Agnese), Fiastra (Italie), 16-04-41. — 7244×55—59.
PASCUCCI (Ugolina), Fiastra (Italie), 02-08-37. — 7244×55—59.
PASCUCCI (Francine), Leffrinckoucke (Nord), 30-05-53. — 7244×55—59.
PASCUCCI (Italia), Fiastra (Italie), 30-11-38. — 7244×55—59.
PASCUCCI (Giacomo), Fiastra (Italie), 20-07-43. — 7244×55—59.
PIERMARINI (Alain), Monsempron (Lot-et-Garonne), 12-07-49. — 7368×56—47.
PRIMAS (Michel), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 22-05-48. — 7585×56—62.
PRIMAS (Régine), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 22-09-51. — 7585×56—62.
PRIMAS (Jean-Claude), Mers-les-Bains (Somme), 24-02-46. — 7585×56—62.
PROTO (Rose-Marie), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-01-49. — 6685×34—13.
PROTO (Carmen), Marseille (Bouches-du-Rhône), 24-07-54. — 6685×34—13.
PROTO (Joséphine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-03-52. — 6685×34—13.
RAK (Janina), Furmany (Pologne), 02-07-37. — 8930×56—60.
RODRIGUEZ (Raymond), Casablanca (Maroc), 25-01-53. — 11302×51—95.
RODRIGUEZ (Ghislaine), Casablanca (Maroc), 21-02-51. — 11302×51—95.
RODRIGUEZ (Victor), Casablanca (Maroc), 01-05-49. — 11302×51—95.
SANO (François), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 14-11-50. — 773×55—63.
SANO (Maria), Panicale (Italie), 28-06-46. — 773×55—63.
SANO (Serge), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 27-10-53. — 773×55—63.
SANO (Silvano), Panicale (Italie), 09-09-48. — 773×55—63.
SEGHEZZI (Jeanine), Montans (Tarn), 13-10-51. — 12885×55—81.
SEGHEZZI (Caroline), Cividate Al Piano (Italie), 09-06-48. — 12885×55—81.
SEGHEZZI (Charles), Couffouleux (Tarn), 01-12-55. — 12885×55—81.
SELVIDES (Marie), Athènes (Grèce), 14-11-40. — 7333×53—13.
SELVIDES (Basile), Athènes (Grèce), 11-09-38. — 7333×53—13.
SMOLNIK (Zenobia), Dobyacz (Pologne), 12-12-36. — 4957×56—45.
SMOLNIK (Jean), Paucourt (Loiret), 01-03-49. — 4957×56—45.
SMOLNIK (Thérèse), Paucourt (Loiret), 17-04-52. — 4957×56—45.
STASZAK (Edmond), Rodez (Aveyron), 01-10-37. — 8833×56—02.
STASZAK (Zygmout), Rodez (Aveyron), 01-10-37. — 8833×56—02.
SZELAG (Stanislas), Estrées-Deniécourt (Somme), 03-07-39. — 4950×56—02.
SZELAG (Jean-Marie), Pertain (Somme), 03-03-46. — 4950×56—02.
TAGLIOLI (Liliane), Clairac (Lot-et-Garonne), 24-04-42. — 7191×56—47.
TATTOLI (Maria), Rosendaël (Nord), 29-04-55. — 7872×55—59.
TOSCA (Giovanna), San Stino di Livenza (Italie), 02-06-42. — 15908×55—31.
TOSCA (Anna), Venise (Italie), 23-12-40. — 15908×55—31.
TYRLIK (Roland), Mulhouse (Haut-Rhin), 01-03-56. — 5129×56—68.
TYRLIK (Daniel), Staffelfelden (Haut-Rhin), 23-09-49. — 5129×56—68.
TYRLIK (Alfred), Staffelfelden (Haut-Rhin), 27-07-46. — 5129×56—68.
VALERO (Mariano), Maury (Pyrénées-Orientales), 09-12-54. — 8788×56—66.
VALERO (Maria-Jésus), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 09-12-50. — 8788×56—66.
VAN DIERENDONCK (Antoine), Champcenest (Seine-et-Marne), 11-10-42. — 17190×55—77.
VAN DIERENDONCK (Gilles), Champcenest (Seine-et-Marne), 12-04-49. — 17190×55—77.
VAN DIERENDONCK (Gaston), Provins (Seine-et-Marne), 19-05-39. — 17190×55—77.
WOJCIECHOWSKI (Monique), Barlin (Pas-de-Calais), 08-12-55. — 8894×56—62.
WOJCIECHOWSKI (Henri), Barlin (Pas-de-Calais), 20-03-48. — 8894×56—62.
WOJCIECHOWSKI (Christiane), Barlin (Pas-de-Calais), 17-04-50. — 8894×56—62.
ZBOROWSKA (Jean-Claude), Lille (Nord), 12-12-45. — 8414×56—80.

Art. 4. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 28 septembre 1956 rapportant trois décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 61, 62 et III du code de la nationalité française;
Vu les décrets des 16 décembre 1955, 13 avril 1956 et 25 mai 1956;
Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient:

1° Décret du 16 décembre 1955 (*Journal officiel* du 25 décembre 1955).

MAES (Gaston), Grotenberge (Belgique), 08-08-31. — 13280x55—45.

2° Décret du 13 avril 1956 (*Journal officiel* du 6 mai 1956).

NONES (Corrado), Sover (Italie), 30-05-27. — 691x56—78.

3° Décret du 25 mai 1956 (*Journal officiel* du 3 juin 1956).

BOF (Mario), Asolo (Italie), 26-06-24. — 3763x55—31.

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 28 septembre 1956 rapportant un décret de libération des liens d'allégeance.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'article 91 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 15 juin 1956 portant libération des liens d'allégeance;
Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 15 juin 1956 (*Journal officiel* du 24 juin 1956) est rapporté en tant qu'il libérait de ses liens d'allégeance:
BORENSZTEJN (Marcel), Paris, 15-07-33. — 28988x33—99.

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 2 octobre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Scrutin à la tribune pour la nomination du président de l'Assemblée nationale.
3. — Installation du président définitif.
4. — Nomination des six vice-présidents, des quatorze secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée nationale.
5. — Installation du bureau définitif.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 3 octobre 1956, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 2780) tendant à ratifier le traité de cession des Etablissements français de l'Inde;

La proposition de résolution (n° 2368) de M. Soustelle tendant à garantir aux ressortissants français demeurant en Tunisie les régimes de retraite existant actuellement dans ce pays;

La proposition de résolution (n° 2435) de M. Pleven tendant à faire maintenir l'entière liberté de la bibliothèque polonaise de Paris.

II. — Echange de vues sur la situation internationale.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 4 octobre 1956, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Rapport supplémentaire de M. Besson sur sa proposition de résolution (n° 733) (tuberculose des bovidés).

II. — Rapport supplémentaire de M. Méhaignerie sur la proposition de loi (n° 1624) de M. Pierre-Henri Teitgen (terrains agricoles désaffectés).

III. — Rapport supplémentaire de M. Morève sur la proposition de résolution (n° 1916) de M. Baylet (électrification rurale).

IV. — Rapport supplémentaire de M. Charpentier sur la proposition de résolution (n° 1964) de M. Raymond Lainé (sursis de payement au crédit agricole pour les rappelés).

V. — Rapport supplémentaire de M. Lucas sur le rapport repris (n° 585) (statut et effectif du personnel des eaux et forêts).

VI. — Rapport de M. Bricout sur le projet de loi (n° 2422), adopté par le Conseil de la République (pêche à la ligne).

VII. — Suite du rapport de M. Besson sur la proposition de loi (n° 1760) de M. Bénard (cotisations sociales des stagiaires).

VIII. — Rapport de M. Juskiewenski sur le projet de loi (n° 2166) (inspection des lois sociales).

IX. — Rapport de M. Pelleray sur la proposition de loi (n° 1657) de M. Hénault (pénalités de retard dans le payement des cotisations sociales).

X. — Rapport de M. Lambert sur les propositions de loi (nos 1256, 1880 et 2377) de M. Michel, de M. Naegelen et de M. Barel (reconstitution des olivaies).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 3 octobre 1956, à dix heures (local de la commission n° 243):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2348) de Bartolini concernant les ouvriers de la défense nationale;

La proposition de résolution (n° 2457) de M. Beauguitte tendant à reconnaître la qualité de combattant aux militaires engagés en Afrique du Nord;

La proposition de résolution (n° 2476) de M. Malleret-Joinville tendant à réaffecter dans un établissement de l'Etat les ouvriers de l'ex-arsenal de Châtillon;

La proposition de résolution (n° 2498) de M. Cormier tendant à prendre des mesures en faveur de certains militaires affectés en Afrique du Nord;

La proposition de loi (n° 2502) de M. Beauguitte concernant la mise en affectation spéciale de certaines catégories d'agriculteurs;

La proposition de loi (n° 2515) de M. Vigier accordant l'échelle 4 aux anciens sous-officiers de l'école de Joinville-le-Pont;

La proposition de loi (n° 2562) de M. Guy Petit concernant les limites d'âge des personnels militaires;

La proposition de loi (n° 2638), adoptée par le Conseil de la République, relative aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé;

La proposition de résolution (n° 2488) de M. Quinson tendant à réintégrer les militaires dégagés des cadres;

La proposition de résolution (n° 2500) de M. Quinson tendant à accorder l'échelle 4 aux maîtres maréchaux-ferrants militaires;

La proposition de loi (n° 2731), adoptée par le Conseil de la République, concernant le service militaire des Français ayant satisfait à la loi militaire dans les pays de l'O. T. A. N.;

La proposition de loi (n° 2732), adoptée par le Conseil de la République, tendant à autoriser les jeunes Français résidant à l'étranger à devancer l'appel de leur classe.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 1761) de Mme Francine Lefebvre tendant à interdire le cumul d'emploi avec une pension selon certaines conditions.

III. — Rapport de M. André Monteil sur la proposition de loi tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre (nos 599, 1358 et 2586).

IV. — Rapport de M. André Monteil sur le projet de loi (n° 2140) modifiant et complétant certains articles des codes de justice militaire.

V. — Rapport de M. André Monteil sur le projet de loi (n° 2141) relatif à la présidence des tribunaux aux armées stationnés en Allemagne et du tribunal de cassation aux armées.

VI. — Rapport de M. André Monteil sur le projet de loi (n° 2437) modifiant certains articles des codes de justice militaire.

VII. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 4 octobre 1956, à dix heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2021) de M. Quinson (création d'une garde routière territoriale);

La proposition de loi (n° 2356) de M. Klock (emprunts des collectivités locales pour la reconstruction des ponts détruits par faits de guerre);

La proposition de loi (n° 2409) de M. Mondon (Moselle) (validation du temps passé à l'école d'administration);

La proposition de loi (n° 2419) de M. Cayeux (validation de certains services accomplis par les fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 2443) de M. Klock (emprunts des collectivités locales pour la reconstruction de ponts détruits par faits de guerre);

La proposition de loi (n° 2451) de Mme Lempereur (situation de certains fonctionnaires retraités);

La proposition de loi (n° 2455) de M. Frédéric-Dupont (classement des voies privées de Paris);

La proposition de loi (n° 2490) de M. Mérigonde (intégration dans le corps des attachés d'administration);

La proposition de loi (n° 2492) de M. Jean Guitton (promotion dans le corps des commissaires de police);

La proposition de loi (n° 2524) de M. Klock (atténuation des discriminations existant entre les diverses catégories de fonctionnaires anciens combattants);

La proposition de loi (n° 2551) de M. Schaff (extension à l'Alsace et à la Moselle de l'article 2454 du code général des impôts relatif à la patente);

La proposition de loi (n° 2654) de M. Rolland (création d'un centre de distribution des viandes à la Villette).

II. — Rapports de M. Quinson sur:

Les propositions de loi (nos 1788, 1818, 2383) de M. Bergasse et de M. Frédéric-Dupont et de M. Vayron relatives à la constitution initiale du corps des attachés d'administration;

La proposition de loi (n° 1524) de M. Quinson (situation des gardiens de la paix ayant obtenu un grade d'officier au cours de la guerre 1939-1945);

Les propositions de loi (nos 1510 et 1704) de M. Quinson et de M. Hernu (extension aux agents des services actifs de la préfecture de police des dispositions concernant l'attribution du bénéfice de campagnes aux personnels militaires);

Les propositions de loi (nos 1522 et 2278) de M. Quinson et de M. Depreux (ouverture du droit à pension des personnels des services actifs de la préfecture de police);

La proposition de loi (n° 2163) de M. Quinson (modification de l'article 73 de la loi municipale).

III. — Rapport de M. Marrane sur la proposition de loi (n° 260) de M. Emile Hugues (modification de l'article 2 du décret du 30 avril 1955 portant réforme de l'impôt sur les spectacles).

IV. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 4 octobre 1956, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2424) de M. Jean Lainé tendant à la gratuité du transport d'un parent se rendant au chevet d'un soldat blessé en Algérie, hospitalisé en France;

La proposition de résolution (n° 2449) de Mlle Rumeau tendant à prévoir un crédit au budget des travaux publics pour la réalisation des travaux d'unification des caractéristiques du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne;

La proposition de loi (n° 2497) de M. Alfred Coste-Floret portant création, au sein de la caisse centrale de crédit hôtelier et commercial, d'une section de crédit thermal;

La proposition de résolution (n° 2504) de M. Kriegel-Valrimont tendant à régulariser la pension de coordination due aux agents de l'ex-réseau des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine ayant opté en 1924 pour la caisse des retraites du 1er janvier 1925;

La proposition de loi (n° 2553) de M. Gabelle tendant à fixer les modalités de recrutement des contrôleurs et des contrôleurs électromécaniques des postes, télégraphes et téléphones;

La proposition de loi (n° 2555) de MM. Dorey et Gabelle tendant à classer dans la catégorie B, pour la détermination de l'âge du droit à la retraite, les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones appartenant aux centres de tri-postaux, aux centraux téléphoniques et centres de chèques postaux;

La proposition de résolution (n° 2589) de M. Billat tendant à faire cesser le trafic existant dans la location et la vente des cartes de transports.

II. — Rapport de M. Alcide Benoit sur la proposition de résolution (n° 963) de M. Midol tendant à revaloriser les salaires, traitements et retraites du personnel de la Société nationale des chemins de fer français.

III. — Rapport de M. Schaff sur le rapport repris (n° 1403) tendant à accorder aux aveugles et grands infirmes des réductions de prix sur les transports.

IV. — Avis de Mme Prin sur la proposition de loi (n° 1626) de M. Laborbe tendant à accorder la gratuité du voyage par chemin de fer ou autobus à tous les militaires accomplissant leur service pour toute permission au-dessus de quarante-huit heures et pour une distance de plus de cent kilomètres aller et retour.

V. — Eventuellement, suite de l'examen du rapport de M. de Baillencourt sur la proposition de loi (n° 1810) de M. Depreux tendant à la modification de la loi du 21 mars 1948 relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne.

VI. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 3 octobre 1956, à dix heures (local de la commission n° 254).

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2617) de M. Pouvanaa relative à la composition de l'assemblée territoriale de Tahiti;

La proposition de loi (n° 1313) de M. Mamadou Konaté portant suppression des sociétés indigènes de prévoyance.

II. — Rapports de M. Ninine sur les rapports de loi (nos 647, 648, 650, 862 et 866) étendant aux territoires d'outre-mer certaines modifications apportées au code pénal.

III. — Questions diverses.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 2 octobre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.

2. — Scrutin à la tribune pour l'élection du président du Conseil de la République. (*Le scrutin sera ouvert pendant une heure.*)

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 2 octobre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.

2. — Scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française.

3. — Scrutin à la tribune pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

4. — Installation du bureau définitif.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de légumes secs originaires et en provenance de Bulgarie.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, dans le cadre de l'accord commercial franco-bulgare, et comme suite aux dispositions du titre III de l'avis publié au *Journal officiel* du 9 août 1956, d'une première tranche du contingent de légumes secs originaires et en provenance de Bulgarie (poste 10; n° du tarif douanier: 07-05).

Cette tranche comportera exclusivement l'importation de haricots secs (n° Ex 07-05 A) et sera réservée aux organismes du secteur témoin.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle AC, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Agriculture

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations agricoles du Gard.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des exploitations agricoles du Gard, la convention collective conclue le 7 septembre 1956, à Nîmes, entre:

D'une part, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles;

D'autre part, la section fédérale des ouvriers agricoles du Gard (C. G. T.), la section fédérale C. G. T.-F. O. des travailleurs de l'agriculture du Gard, l'union départementale C. F. T. C. du Gard.

Cette convention a pour objet de régler les rapports entre employeurs et salariés des exploitations agricoles du Gard, qui lui sont assujettis en vertu de son article 1er.

Le texte en a été déposé le 8 septembre 1956 au greffe de la justice de paix du 3e canton de Nîmes.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *h* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications doivent être adressées au secrétariat d'Etat à l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau, 78, rue de Varenne (7e) (inutile d'affranchir).

Avis relatif à l'extension des avenants nos 2, 3 et 4 à la convention collective des entreprises paysagistes de la Seine, de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et salariés des entreprises paysagistes de la Seine, de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, les avenants nos 2, 3 et 4 à la convention collective étendue du 4 juin 1951 concernant les entreprises paysagistes de la Seine, de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Ces avenants ont été conclus à Paris respectivement les 13 février et 28 mai 1956 entre:

D'une part, le syndicat des entreprises paysagistes de l'Ile-de-France;

Et, d'autre part, les syndicats d'ouvriers agricoles de la Seine, de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, respectivement affiliés à la C. G. T. et à la C. F. T. C.

Ils ont pour objet:

Avenant n° 2: substituer de nouvelles dispositions à celles prévues par les articles 17, 22, 23 et 39 de la convention;

Avenant n° 3: substituer de nouvelles dispositions à celles prévues par les articles 17 et 22 de l'avenant n° 2;

Avenant n° 4: modifier les articles 13 *bis*, 14, 15, 25, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 46 et 47 de ladite convention.

L'avenant n° 2 a été déposé le 29 février 1956 au greffe du conseil de prud'hommes de la Seine.

Les avenants nos 3 et 4 ont été déposés le 28 septembre 1956 au greffe de la justice de paix du 9e arrondissement.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours les observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications doivent être adressées au secrétariat d'Etat à l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31 quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

INSTITUT D'EMISSION DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE ET DU CAMEROUN

SITUATION AU 31 JUILLET 1956

ACTIF

Disponibilités		7.623.954.118
a) Billets de la zone franc	26.665.950	
b) Caisse et correspondants	5.038.743	
c) Trésor public. — Compte d'opérations	7.592.249.425	
Effets et avances à court terme		16.786.482.855
a) Effets escomptés	15.456.634.956	
b) Avances à court terme	1.329.847.899	
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme (2)		310.474.376
Comptes d'ordre et divers		141.835.554
Matériel d'émission transféré		422.927.241
Immeubles, matériel, mobilier		125.952.093
		25.411.626.237

PASSIF

Engagements à vue:	
Billets en circulation (1)	22.975.519.250
Comptes courants créditeurs et dépôts	519.659.874
Transferts à régler	1.135.918.612
Comptes d'ordre et divers	280.528.501
Dotation	500.000.000
	25.411.626.237

(1) Détail des billets émis par territoire:

En Afrique équatoriale française...	Francs C. F. A.	6.563.845.770
Au Cameroun	— —	4.923.913.855

(2) Engagements de mobilisation de crédits à moyen terme............... Francs métropolitains. 1.221.656.000

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
C. PANOUILLOT.

Le censeur,
J. GUINARD.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Imprimerie et Librairie BERGER-LEVRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
18, RUE DES GLACIS, NANCY
R. C. : 55-B 64.

Obligations 4 1/2 0/0 (émission 1911).

Trente-septième annuité d'amortissement.

Liste des 229 obligations 4 1/2 0/0 sorties au tirage du 19 septembre 1956, formant la totalité de l'annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1956.

13	17	30	31	107	2.240	2.258	2.279	2.321	2.335
172	212	216	227	229	2.385	2.409	2.439	2.445	2.473
295	321	322	333	334	2.501	2.503	2.511	2.517	2.540
409	413	420	421	463	2.542	2.561	2.562	2.563	2.605
499	510	513	531	573	2.634	2.655	2.660	2.681	2.695
584	605	616	620	631	2.724	2.740	2.751	2.756	2.761
665	666	668	678	732	2.773	2.295	2.801	2.855	2.859
750	766	770	829	861	2.876	2.923	2.927	2.930	2.981
864	897	905	911	920	2.982	3.018	3.089	3.104	3.130
949	1.004	1.012	1.013	1.018	3.131	3.223	3.226	3.246	3.303
1.100	1.119	1.121	1.127	1.156	3.326	3.554	3.718	3.728	3.735
1.158	1.164	1.235	1.268	1.285	3.736	3.739	3.822	3.825	3.828
1.295	1.300	1.311	1.373	1.376	3.832	3.874	3.891	3.894	3.897
1.434	1.445	1.446	1.476	1.480	3.913	3.918	3.920	3.922	3.924
1.543	1.559	1.565	1.579	1.609	3.938	3.941	4.005	4.006	4.007
1.636	1.640	1.647	1.649	1.653	4.029	4.030	4.040	4.066	4.075
1.702	1.719	1.723	1.727	1.728	4.141	4.154	4.160	4.186	4.358
1.744	1.747	1.814	1.815	1.822	4.359	4.360	4.428	4.442	4.445
1.832	1.865	1.872	1.907	1.922	4.453	4.459	4.462	4.466	4.468
1.928	1.930	1.932	1.933	1.934	4.474	4.477	4.478	4.480	4.653
1.936	1.937	1.942	1.952	1.975	4.654	4.701	4.703	4.704	4.707
2.025	2.034	2.044	2.079	2.101	4.773	4.853	4.879	4.880	4.881
2.103	2.110	2.143	2.157	2.178	4.882	4.883	4.979	4.994	

Ces obligations seront remboursées à raison de 501 F à partir du 1er novembre 1956, coupon n° 93 du 1er mai 1957 attaché, aux caisses :

De la société ;
De la Société nancéienne de crédit industriel, à Nancy, et ses agences ;
Du Crédit lyonnais, toutes agences.

Obligations sorties précédemment et non encore présentées au remboursement.

110	(55)	681	(53)	993	(53)	1.421	(53)	2.134	(55)
169	(53)	683	(53)	1.008	(55)	1.478	(54)	2.137	(55)
173	(55)	685	(55)	1.024	(54)	1.546	(55)	2.139	(54)
214	(55)	687	(53)	1.037	(54)	1.564	(63)	2.147	(55)
230	(46)	689	(53)	1.051	(55)	1.585	(55)	2.161	(55)
231	(51)	692	(55)	1.064	(55)	1.607	(55)	2.190	(54)
232	(51)	694	(55)	1.066	(55)	1.657	(54)	2.243	(52)
233	(53)	698	(53)	1.106	(55)	1.658	(52)	2.283	(55)
289	(54)	699	(55)	1.107	(53)	1.673	(55)	2.286	(54)
297	(55)	700	(53)	1.129	(55)	1.722	(53)	2.289	(54)
340	(54)	712	(55)	1.174	(45)	1.813	(55)	2.429	(51)
355	(53)	723	(55)	1.211	(53)	1.829	(55)	2.430	(54)
394	(52)	730	(55)	1.213	(55)	1.927	(46)	2.431	(54)
407	(55)	802	(54)	1.215	(51)	1.949	(50)	2.432	(50)
415	(54)	804	(55)	1.223	(55)	1.958	(52)	2.458	(55)
456	(53)	827	(55)	1.224	(55)	1.966	(55)	2.478	(55)
460	(53)	837	(55)	1.228	(52)	1.968	(54)	2.489	(55)
562	(55)	857	(53)	1.232	(55)	2.014	(54)	2.502	(55)
618	(54)	858	(55)	1.237	(55)	2.024	(54)	2.528	(54)
664	(54)	914	(54)	1.238	(52)	2.032	(55)	2.534	(55)
667	(53)	919	(54)	1.263	(52)	2.066	(54)	2.550	(55)
677	(55)	957	(53)	1.264	(50)	2.105	(55)	2.584	(54)
679	(55)	983	(54)	1.419	(54)	2.109	(55)	2.585	(52)
2.594	(55)	2.863	(55)	3.491	(55)	3.912	(55)	4.488	(55)
2.606	(54)	2.880	(54)	3.493	(55)	3.947	(55)	4.546	(54)
2.619	(54)	2.929	(54)	3.583	(55)	3.948	(53)	4.551	(55)
2.630	(55)	2.972	(52)	3.753	(54)	3.949	(54)	4.553	(55)
2.631	(55)	2.985	(55)	3.769	(53)	3.975	(51)	4.554	(55)
2.633	(52)	3.072	(55)	3.786	(54)	4.038	(54)	4.555	(55)
2.635	(55)	3.098	(55)	3.787	(54)	4.053	(46)	4.557	(55)
2.642	(55)	3.102	(55)	3.810	(54)	4.077	(55)	4.560	(55)
2.649	(55)	3.132	(54)	3.813	(55)	4.079	(55)	4.561	(55)
2.653	(55)	3.133	(55)	3.815	(55)	4.081	(55)	4.562	(55)
2.676	(55)	3.141	(55)	3.818	(55)	4.114	(55)	4.569	(53)
2.684	(54)	3.236	(52)	3.819	(53)	4.185	(55)	4.571	(53)
2.713	(54)	3.301	(55)	3.823	(54)	4.373	(55)	4.632	(55)
2.714	(55)	3.302	(55)	3.830	(55)	4.374	(55)	4.708	(55)
2.725	(55)	3.317	(55)	3.831	(54)	4.375	(55)	4.710	(55)
2.727	(55)	3.324	(55)	3.871	(55)	4.376	(55)	4.723	(55)
2.730	(55)	3.338	(55)	3.882	(55)	4.377	(55)	4.764	(54)
2.739	(53)	3.339	(55)	3.883	(55)	4.378	(55)	4.767	(55)
2.760	(55)	3.342	(55)	3.884	(55)	4.439	(55)	4.985	(55)
2.774	(54)	3.364	(55)	3.889	(55)	4.465	(55)	4.986	(55)
2.804	(55)	3.462	(54)	3.904	(55)	4.484	(55)	4.988	(53)
2.805	(52)	3.488	(55)	3.907	(55)	4.487	(55)	4.991	(55)

ENTREPRISES LEON BALLOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 325.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 155, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)
Registre du commerce : Seine n° 54-B 7266.

Bons de 5.000 F 4 1/2 0/0 1946.

Dernier amortissement.

MM. les porteurs de bons sont informés que tous les titres non amortis aux précédents tirages seront remboursables à partir du 15 novembre 1956 à 5.000 F.

Consortium de Produits chimiques et de synthèse

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 969.375.000 F
SIÈGE SOCIAL : 29, RUE EMILE-ZOLA, BEZONS (SEINE-ET-OISE)
Registre du commerce : Versailles 55-B 130.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
en quinze ans de 25.000 obligations de 10.000 F émises en 1956 et remboursables à 165 0/0 minimum de leur valeur nominale.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE D'OBLIGATIONS	
		En circulation.	A amortir.
1	20 juillet 1957	25.000	1.098
2	— 1958	23.902	1.160
3	— 1959	22.742	1.227
4	— 1960	21.515	1.297
5	— 1961	20.218	1.371
6	— 1962	18.847	1.449
7	— 1963	17.398	1.532
8	— 1964	15.866	1.620
9	— 1965	14.246	1.712
10	— 1966	12.534	1.810
11	— 1967	10.724	1.913
12	— 1968	8.811	2.023
13	— 1969	6.788	2.138
14	— 1970	4.650	2.260
15	— 1971	2.390	2.390
Total			25.000

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.